



# Chaumes de Sèchebec

Site Natura 2000 « FR 5400-435 » (ZSC)

# Document d'objectifs Natura 2000



VOLUME I

**Document de synthèse – Objectifs et actions**

Actualisation 2014

Structure animatrice : LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux)

Département de : Charente - Maritime



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ





# DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000



## VOLUME I

### Document de synthèse – Objectifs et actions Actualisation 2014

#### **Maître d'ouvrage**

---

DREAL Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes

#### **Opérateur**

---

LPO (Ligue de Protection des Oiseaux)

#### **Rédaction du document d'objectifs**

---

**Coordination** : Emmanuelle CHAMPION, LPO

**Rédaction** : Sophie DUHAUTOIS

#### **Cartographie des habitats naturels et études complémentaires**

---

Cartographie des habitats et état de conservation (2013) : Jean TERRISSE, LPO

Inventaire floristique (2010) : Jean TERRISSE, LPO

Diagnostic faunistique (2013) (d'après des données bibliographiques) : Emmanuelle CHAMPION, LPO

Evaluation de 10 ans de mise en œuvre (2002-2012) : Emmanuelle CHAMPION, LPO

#### **Crédits photographiques (couverture)**

---

Sophie Duhautois, 2015, « Pelouses calcaires des chaumes de Sèchebec ».



# Avant-propos

Le Document d'Objectifs du site « Chaumes de Sèchebec » est composé de trois volumes :

- Le **volume 1** appelé « *Document de synthèse - Objectifs et actions* ». Il est destiné à être opérationnel pour la gestion du site, et conformément à l'article R414-11 du code de l'environnement, il se compose : d'un rapport de présentation (diagnostics écologique et socio-économique, enjeux de conservation), des objectifs de développement durables au titre de Natura 2000, des propositions de mesures de toute nature, et des modalités de suivi des mesures, des méthodes de surveillance des habitats et des espèces en vue de l'évaluation de leurs états de conservation.
- Le **volume 2** appelé « *Eléments biologiques détaillés* » qui intègre le diagnostic biologique détaillé issu du travail amont d'inventaire. Il constitue la référence scientifique et technique qui servira ultérieurement pour le suivi de la mise en œuvre du Document d'Objectifs.
- Le **volume 3** appelé « *Eléments socio-économiques détaillés* » qui présente le contexte socio-économique du site.



# Sommaire

1. INTRODUCTION .....	9
2. LE RESEAU NATURA 2000 ET LA GESTION DES SITES.....	11
2.1. Des directives européennes au réseau Natura 2000 .....	11
2.1.1. La Directive « Habitats, Faune, Flore » (1992).....	11
2.1.2. La directive Oiseaux .....	12
2.1.3. Natura 2000 et développement durable.....	12
2.1.4. L'intégration du site « Chaumes de Sèchebec » au réseau Natura 2000.....	12
2.2. La gestion du site Natura 2000 .....	15
2.2.1. Le Comité de pilotage (Copil) .....	15
2.2.2. Le document d'objectifs (DocOb) .....	16
2.2.3. La structure animatrice du site Natura 2000 .....	16
2.3. L'élaboration et la réactualisation du Document d'Objectifs.....	17
3. CONCLUSION DE L'EVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DU DOCOB (2002-2012) .....	18
3.1. Evaluation des résultats (Efficacité biologique).....	18
3.1.1. Les habitats naturels .....	18
3.1.2. Les espèces végétales .....	18
3.1.3. Les espèces animales .....	18
3.1.4. Bilan biologique et perspectives .....	19
3.2. Evaluation des moyens (efficience, effectivité) .....	19
3.2.1. Evaluation du respect de la réglementation APPB.....	19
3.2.2. Etat d'avancement de la mise en œuvre du plan d'actions 2002-2012.....	20
3.2.2.2. Analyse détaillée des actions .....	21
3.2.2.3. Bilan des réalisations et perspectives.....	27
4. DIAGNOSTICS ECOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE .....	28
4.1. Présentation générale du site .....	28
4.1.1. Localisation et description du site.....	28
4.1.2. Contexte administratif et zonages environnementaux.....	30
4.1.3. Contexte abiotique .....	36
4.2. Contexte écologique .....	37
4.2.1. Les habitats naturels d'intérêt communautaires .....	37
4.1.2. Les espèces d'intérêt communautaire .....	42
4.1.3. Synthèse des habitats et des espèces .....	46
4.3. Contexte socio-économique.....	47
4.3.1. La population .....	47
4.3.2. Activités économiques.....	47
4.3.3. Activité de loisirs et sports de pleine nature.....	47
5. ENJEUX ECOLOGIQUES & OBJECTIFS DE CONSERVATION .....	51
5.1. La hiérarchisation des enjeux et des facteurs d'influence .....	51
5.1.1. Les habitats d'intérêt communautaire .....	51
5.1.2. Les espèces d'intérêt communautaire .....	51
5.2. Synthèse des interactions habitats/espèces et activités humaines .....	53
5.3. Les objectifs de conservation.....	54

5.4. Le Programme d'actions.....	57
5.4.1. La conception du programme d'actions.....	57
5.4.2. Le niveau de priorité des actions .....	58
5.4.3. La fiche action type .....	58
5.4.4. Le programme d'actions .....	60
Glossaire et acronymes.....	114
Liste des références juridiques .....	116

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Description des sites Natura 2000 situés à proximité du site des Chaumes de Sèchebec.....	13
Tableau 2 : Rappel du nombre d'action inscrites au DocOb par nature d'objectifs. ....	20
Tableau 3 : Etat d'avancement des actions du premier DOCOB (2000) au 31/12/2012. ....	22
Tableau 4 : Communes, propriétaires et ayants-droits concernés par le site Natura 2000 .....	30
Tableau 5 : Résumé des données administratives et des zonages environnementaux.....	35
Tableau 6 : Résumé des données abiotiques du site Natura 2000 .....	36
Tableau 7 : Description des habitats d'intérêt communautaire et approche à dire d'expert (ADE) de l'état de conservation (Terrisse, 2013) .....	41
Tableau 8 : Espèces d'intérêt communautaire (figurant à l'annexe II de la Directive Habitats) présentes ou potentiellement présentes sur les Chaumes de Sèchebec.....	43
Tableau 9 : Espèces d'intérêt communautaire (figurant à l'annexe I de la Directive Oiseaux) présentes sur les Chaumes de Sèchebec.....	44
Tableau 10 : Liste des espèces végétales patrimoniales actuelles et historiques du site (J. Terrisse 2010) .....	45
Tableau 11 : Synthèse des entités écologiques .....	46
Tableau 12 : Résumé des activités présentes sur le site .....	50
Tableau 13 : Enjeux et facteurs d'influence sur les habitats d'intérêt communautaire .....	51
Tableau 14 : Espèces d'intérêt communautaire, niveau d'enjeu et facteur d'influence.....	52
Tableau 15 : Impacts des diverses activités humaines du site Natura 2000 sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire (IC).....	53
Tableau 16 : Liste des actions par objectifs de conservation, échéancier et budget prévisionnel .....	60
Tableau 17 : outils de mise en œuvre des actions .....	61

## Liste des cartes

Carte 1 : Les chaumes de Sèchebec dans le réseau Natura 2000.....	14
Carte 2 : Localisation des Chaumes de Sèchebec.....	29
Carte 3 : Limites communales et foncières .....	31
Carte 4 : Zonages réglementaires en faveur du patrimoine naturel .....	32
Carte 5 : Zonages d'inventaires en faveur du patrimoine naturel .....	34
Carte 6 : Cartographie des habitats naturels d'intérêt communautaire.....	39
Carte 7 : Localisation des cheminements sur le site Natura 2000 (les sentiers communaux correspondent à ceux mentionnés par le cadastre).....	49
Carte 8 : Périmètres de mise en place d'un pâturage ovin ou mixte (ovin-équin).....	66
Carte 9 : Cartographie des unités de gestion .....	67
Carte 10 : Localisation de l'action A1 .....	71
Carte 11 : Cartographie des sentiers actuels.....	89
Carte 12 : Projet de reclassement des chemins ruraux.....	90

# 1. INTRODUCTION

Le site Natura 2000 « Chaumes de Sèchebec » est localisé en région Poitou-Charentes, dans le centre du département de la Charente Maritime.

Proposé en avril 2002 comme Site d'Importance Communautaire (SIC) au titre de la directive Habitats du 21 mai 1992, il correspond à un modeste secteur calcaire, faiblement incliné vers le sud, dont le sol pierreux et très sec (la roche-mère calcaire affleure même en de nombreux endroits sous forme de dalles horizontales et compactes) a été de tous temps impropre à la culture.

Le site était autrefois constitué d'une vaste pelouse calcaire pâturée par des moutons, seule exploitation possible de ce type de milieu. Désormais, et suite à l'abandon du pâturage, le site renferme une mosaïque d'habitats associant des pelouses tantôt rases, tantôt denses, des fourrés arbustifs et ponctuellement des îlots boisés où domine le chêne vert. Ce sont surtout les faciès de pelouses rases et ouvertes - type d'habitat menacé en Europe et représenté ici par plusieurs associations végétales très originales - qui confèrent au site une importance communautaire.

Relativement isolé dans un paysage marqué par la polyculture, le site tient son originalité au fait qu'il renferme un certain nombre d'espèces végétales méditerranéennes qui s'épanouissent en dehors de leur aire de répartition habituelle en raison des conditions de vie xéro-thermophile et oligotrophes locales. Mais c'est la découverte d'une petite plante d'origine ibérique très rare, *Evax carpetana gallica*, dont le site de Sèchebec constituait l'unique station française, qui a donné au site sa « notoriété » parmi les naturalistes et scientifiques.

## Fiche synthétique du site Natura 2000

Nom officiel du site Natura 2000 : « Chaumes de Sèchebec »

Numéro officiel du site Natura 2000 : FR 5400435

Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE : non

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : oui

Date site désigné ZSC : 09/08/2006

Localisation du site Natura 2000 (région) : Poitou-Charentes

Localisation du site Natura 2000 (département) : Charente-Maritime

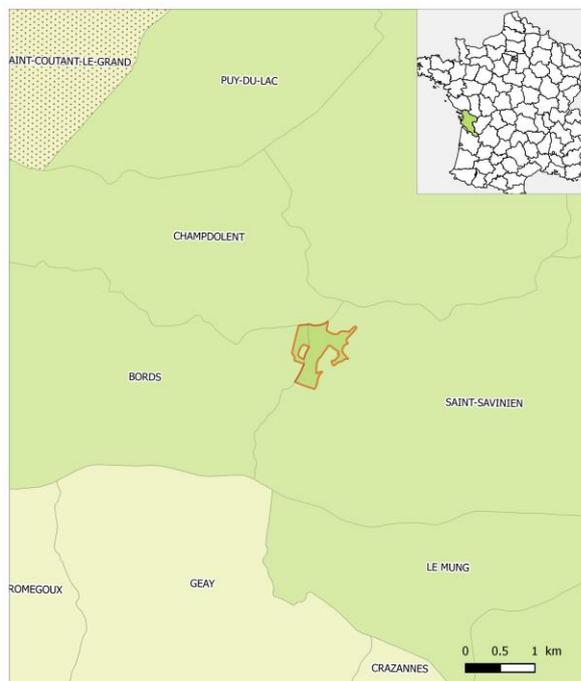
Localisation du site Natura 2000 (communes) : Bords, Saint-Savinien

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 désigné au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : 39,96 ha

Préfet coordinateur : Préfet de la Charente-Maritime

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 : Préfet de la Charente Maritime

Structure animatrice : LPO (Ligue de Protection des Oiseaux)



■ Périmètre du site Natura 2000

*Collectivités*

- Communauté de communes Vals de Saintonge
- Communauté d'agglomération Rochefort Océan
- Communauté de communes Charente-Arnoult-Coeur de Saintonge



Plateau calcaire des chaumes de Sèchebec © S. Duhautois, LPO 2015

## 2. LE RESEAU NATURA 2000 ET LA GESTION DES SITES

### 2.1. Des directives européennes au réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000, institué par la directive européenne « Habitats », est un ensemble de sites naturels proposés par chaque Etat membre qui se constitue depuis 1992 sur le territoire de l'Union Européenne.

Ces sites sont appelés des « sites Natura 2000 » et se distinguent en :

- Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C.) désignées au titre de la Directive « Habitats »
- Zones de Protection Spéciale (Z.P.S.) désignées au titre de la Directive « Oiseaux ».

Son objectif est d'assurer la pérennité ou, le cas échéant, le rétablissement dans un état de conservation favorable les habitats naturels et les habitats d'espèces animales dits « d'intérêt communautaire » car ils sont en forte régression ou en voie de disparition à l'échelle européenne. Ainsi, en tentant de mieux gérer ces zones, on cherche à préserver la diversité biologique en Europe.

#### 2.1.1. La Directive « Habitats, Faune, Flore » (1992)

Adopté le 21 mai 1992 par les états membres de l'Union Européenne, la directive 92/43/CE, dite « directive habitat », a pour objectif principal de maintenir ou restaurer les milieux naturels et les espèces végétales et animales dans un état de conservation favorable, en particulier ceux et celles qui sont reconnues comme riches et rares au niveau européen (listées dans les annexes 1 et 2 de la directive).

Les espaces identifiés par chacun des états membres au titre de cette directive sont nommés Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

#### ***Qu'est qu'un habitat naturel ?***

Un **habitat naturel** correspond à une échelle spécifique de description des écosystèmes : chaque habitat naturel est caractérisé par une **combinaison spécifique de facteurs** : climat, pH du sol, humidité, écarts journaliers ou saisonniers des températures, structure et composition de la végétation...*exemple : un type particulier de prairie ou de forêt.*

La « directive habitat » reconnaît de nombreux milieux naturels (listés en annexe de la directive). La présence de ces derniers justifie la désignation d'un site en ZSC. Cependant, une hiérarchie est établie entre les différents habitats identifiés par la directive :

- **Habitat d'intérêt communautaire** : habitat en danger, habitat ayant une aire de répartition réduite ou constituant un exemple remarquable propre à la région biogéographique atlantique pour ce qui nous concerne,
- **Habitat prioritaire** : habitat menacé de disparition sur le territoire européen des états membres et pour la conservation duquel l'UE porte une responsabilité particulière.

### **Qu'est qu'un habitat d'espèces ?**

Un **habitat d'espèces** regroupe tous les milieux biologiques dont une espèce a besoin pour accomplir son cycle de vie complet. Exemple : pour une libellule, l'habitat correspond à la fois à l'eau (qualité physico-chimique, lente ou courante...), aux herbiers aquatiques où a lieu la ponte et où la larve se développe et se nourrit parfois pendant plusieurs années, aux plantes héliophytes ("les pieds dans l'eau") où elle viendra se fixer pour accomplir sa métamorphose, et enfin à la végétation rivulaire où les adultes chassent et s'accouplent.

La « directive habitat » reconnaît de nombreuses espèces (listées en annexe de la directive). La présence de ces dernières justifie la désignation d'un site en ZSC. Cependant une hiérarchie est établit entre les différentes espèces identifiées par la directive :

- **Espèce d'intérêt communautaire** = espèce en danger, vulnérable, rare ou spécifique d'un territoire déterminé,

- **Espèce prioritaire** = espèce en danger de disparition sur le territoire européen des états membres et pour la conservation duquel l'UE porte une responsabilité particulière.

## **2.1.2. La directive Oiseaux**

Cette directive définit avec la précédente la formation du réseau de sites Natura 2000. La directive n° 79/409/CE du 2 avril 1979, dite « directive oiseaux », recodifiée en directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009, concerne la conservation de l'avifaune sauvage. Elle identifie une liste d'espèces d'oiseaux qui, de par leurs caractéristiques de répartition européenne et mondiale, doivent être protégées. Il s'agit pour cela de garantir la conservation des zones utiles à leur nourrissage, nidification, migration, etc.

Ainsi, cette directive vise à la protection d'espaces nécessaires au maintien de certaines espèces. Ces espaces sont identifiés au titre de la directive comme des Zones de Protection Spéciales (ZPS).

## **2.1.3. Natura 2000 et développement durable**

Le réseau Natura 2000 doit aussi contribuer à la mise en œuvre d'un développement durable en «cherchant à concilier au sein des sites qui le composeront les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces avec les exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que les particularités régionales et locales. »

L'état de conservation favorable de la biodiversité peut dépendre de la présence de certaines activités humaines conduites de manière appropriée. Il s'agit donc d'intégrer la conservation de la diversité biologique :

- dans les pratiques de gestion de ces espaces au quotidien ;
- dans la définition des politiques sectorielles (agriculture, transports, tourisme, etc.).

## **2.1.4. L'intégration du site « Chaumes de Sèchebec » au réseau Natura 2000**

Les pelouses calcaires des Chaumes de Sèchebec sont des milieux très riches et diversifiés, actuellement en sérieuse régression car victimes d'une déprise agricole. L'originalité de ce patrimoine, véritable enclave méditerranéenne dans un contexte de polyculture centre-atlantique, et les menaces qui pèsent sur sa pérennité ont valu aux Chaumes de Sèchebec d'être proposés pour intégrer le réseau européen Natura 2000.

Le site a été désigné au titre de la Directive « Habitats » comme Zone Spéciale de Conservation.

Les Chaumes de Sèchebec se situent à proximité de plusieurs autres sites Natura 2000 (tableau 1, carte 1) :

- les « carrières de Saint-Savinien », désignées au titre de la Directive Habitats, sont un des sites majeurs pour l'hivernage des chiroptères ;
- le site de la « Basse vallée de la Charente », désigné au titre de la Directive Habitats, présente un intérêt écosystémique exceptionnel. Il est représentatif d'un fleuve centre-atlantique avec de nombreuses communautés animales et végétales originales et/ou endémiques.
- le site « estuaire et basse vallée de la Charente », désigné au titre de la Directive Oiseaux, présente une diversité de prairies humides naturelles (saumâtres, dulcicoles et alluviales), constituant des habitats essentiels pour diverses espèces visées à l'annexe I de la Directive.
- le site « Moyenne vallée de la Charente et Seugnes et Coran » désigné au titre de la Directive Habitats et de la Directive Oiseaux, en raison de sa très grande richesse biologique.

**Tableau 1 : Description des sites Natura 2000 situés à proximité du site des Chaumes de Sèchebec.**

NOM DU SITE	TYPE	NUMERO	ARRETE DE DESIGNATION	SUPERFICIE (HA)
Carrières de Saint-Savinien	ZSC	FR5400471	27/05/2009	146
Vallée de la Charente (basse vallée)	ZSC	FR5400430	27/05/2009	10 704
Estuaire et Basse vallée de la Charente	ZPS	FR5412025	06/07/2004	10 723
Moyenne vallée de la Charente et Seugnes et Coran	ZSC	FR5400472	27/05/2009	7 093
Vallée de la Charente moyenne et Seugnes et Coran	ZPS	FR5412005	06/07/2004	7 105



DocOb du site Natura 2000 "Chaumes de Sèchebec" - Actualisation 2013

**Les Chaumes de Sèchebec dans le réseau Natura 2000 (ZPS et ZSC)**

- Périmètre du site Natura 2000
- Limites communales

*Réseau Natura 2000*

- Zone Spéciale de Conservation (ZSC)
- Zone de Protection Spéciale (ZPS)



Sources : Orthophotoplan 2010, SIC 2007 (DREAL), ZPS 2007, Réalisation : S. Duhautois, LPO 2013

**Carte 1 : Les chaumes de Sèchebec dans le réseau Natura 2000**

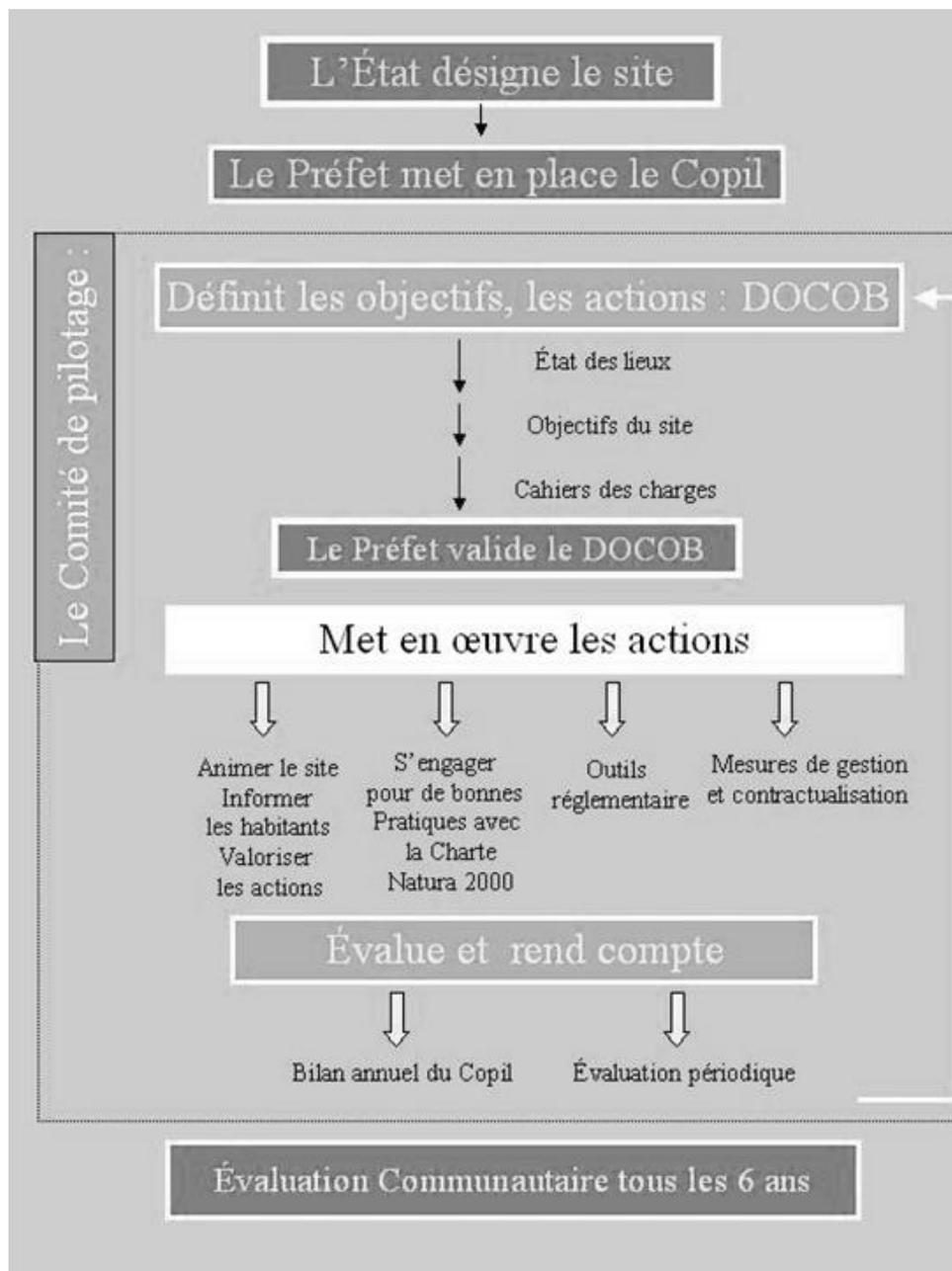
## 2.2. La gestion du site Natura 2000

### 2.2.1. Le Comité de pilotage (Copil)

Le Comité de pilotage (Copil) du site « Chaumes de Sèchebec » a été créé par arrêté préfectoral du 10/05/2000. Cet arrêté a été actualisé le 29 mars 2011.

Le président du Copil est le préfet de Charente-Maritime.

Le Copil se réunit autant de fois que nécessaire, sur proposition des acteurs du territoire, des services de l'Etat ou de la structure porteuse ou animatrice.



**Figure 1** : Schéma de présentation du Copil (source : MEEDDM)

### 2.2.2. Le document d'objectifs (DocOb)

Sur chacun des sites désignés, le DocOb doit fixer les mesures de gestion adéquates à mettre en œuvre.

Bien que s'agissant d'un acte administratif unilatéral approuvé par le préfet, le DocOb est néanmoins issu d'un processus de concertation de tous les acteurs du territoire.

En effet, il est à la fois un document de diagnostic et un document d'orientation pour la gestion des sites Natura 2000. Il fixe des objectifs de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire, ainsi que des objectifs destinés à assurer la « sauvegarde des activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur le site » et nécessaires à la conservation de la biodiversité, conformément à l'esprit des directives européennes.

En tant que document directeur de l'ensemble des paramètres d'un site Natura 2000, le DOCOB comprend :

- une analyse décrivant l'état initial de conservation et la localisation des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, les mesures réglementaires de protection qui y sont le cas échéant applicables, les activités humaines exercées sur le site, notamment les pratiques agricoles et forestières ;
- les objectifs de développement durable du site destinés à assurer la conservation et s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces en tenant compte des activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur le site ;
- des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre ces objectifs ;
- un ou plusieurs cahiers des charges type applicables aux contrats Natura 2000, précisant notamment les bonnes pratiques à respecter et les engagements donnant lieu à contrepartie financière ;
- l'indication des dispositifs en particulier financiers destinés à faciliter la réalisation des objectifs ;
- les procédures de suivi et d'évaluation des mesures proposées et de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces.

Le document d'objectifs, validé par le Copil, est approuvé par le préfet. Il est tenu à la disposition du public dans les mairies des communes situées à l'intérieur du périmètre du site. C'est un document opposable.

### 2.2.3. La structure animatrice du site Natura 2000

La structure animatrice a la charge de mettre en œuvre les actions définies dans le DocOb afin d'atteindre les objectifs fixés par le document.

L'animation des chaumes de Sèchebec a été confiée successivement par l'Etat à 3 structures différentes : le bureau d'études CERA Environnement (2002-2004, 2006), le Conservatoire régional des Espaces Naturels (CREN) de Poitou-Charentes (2007-2011), et la LPO depuis octobre 2012 pour une durée de 3 ans.

## 2.3. L'élaboration et la réactualisation du Document d'Objectifs

En 2000, le bureau d'études CERA-Environnement a élaboré le document d'objectifs du site. Ce dernier avait été validé par les membres du comité de pilotage le 29 novembre 2000.

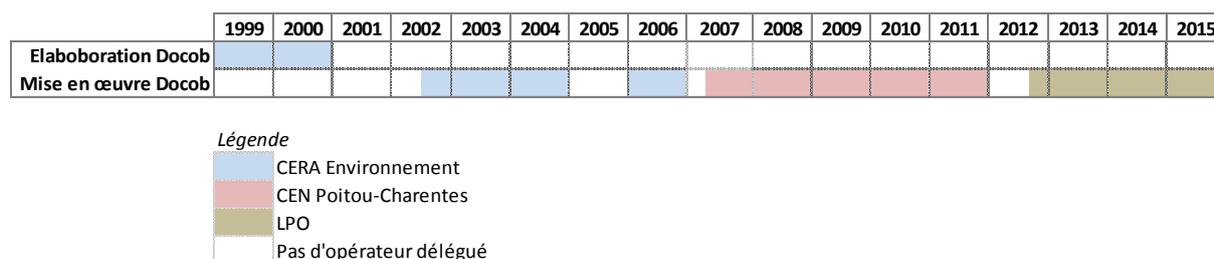
La Charte Natura 2000 du site, **nouvel outil de gestion contractuelle des sites N2000, créée par la Loi DTR de 2005 (Décret n° 2006-922 du 26 juillet 2006)** a été rédigée par le CREN Poitou-Charentes en 2009.

Le DOCOB complet a été approuvé par le préfet de Charente-Maritime par arrêté du 23/04/2010.

En octobre 2012, la DREAL a retenu la LPO et l'a missionnée pour l'évaluation de la mise en œuvre du document d'objectifs sur la période 2002-2012 et sa réactualisation.

La révision du Document d'Objectifs s'est déroulée en plusieurs phases successives :

- la réalisation et l'analyse des **diagnostics écologique** (habitats, faune, flore) et **socio-économique** (aspects fonciers, usages, ...) en 2013,
- la définition et la hiérarchisation des enjeux et des objectifs,
- la définition d'un programme d'actions.



**Figure 2 :** Opérateurs délégués de l'Etat pour l'élaboration du DOCOB et l'animation du site

## 3. CONCLUSION DE L'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB (2002-2012)

*L'évaluation de la mise en œuvre du DOCOB entre les années 2002 et 2012 a été réalisée par la LPO. Le document complet a été remis à la DREAL<sup>1</sup>.*

### 3.1. Evaluation des résultats (Efficacité biologique)

#### 3.1.1. Les habitats naturels

La campagne de cartographie des habitats menée en 2013 montre les résultats suivants :

- En 2013, 13 habitats naturels sont présents sur le site, dont 4 sont d'intérêt communautaire. **100% des habitats identifiés en début de Docob sont donc toujours présents.**
- Les surfaces de ces habitats sont stables ou en progression pour 3 d'entre eux, en régression (volontaire et involontaire) pour le dernier : **75% ont donc des évolutions surfaciques positives, 25% une évolution négative.**
- L'état de conservation est favorable pour 2 d'entre eux, défavorable pour 1, et très défavorable pour 1. Ainsi, **l'état de conservation évolue favorablement pour 50%, défavorablement à très défavorablement pour 50%.**

#### 3.1.2. Les espèces végétales

Aucune espèce végétale d'intérêt communautaire n'est présente sur le site, qui présente malgré tout une remarquable diversité d'espèces patrimoniales de niveau national et régional.

#### 3.1.3. Les espèces animales

Bien que les espèces n'aient pas été contactées lors des suivis 2013 (menés hors cadre du DOCOB), cette information ne doit pas être interprétée comme une disparition des espèces : il s'agit en réalité certainement d'un artéfact méthodologique. En effet, les Chaumes de Séchebec ont soit une responsabilité tout à fait anecdotique pour 1 d'elles (Gomphe de graslin), soit une responsabilité en termes de territoire de chasse à partie des sites de reproduction ou de séjour (hivernage, migration...). Les suivis chiroptères 2013 ne ciblaient pas spécifiquement les chaumes de Séchebec, qui incluait 1 seul point de relevé. Il est vraisemblable que cet échantillonnage faible n'ait donc pas permis de contacter les espèces.

Si l'on s'en tient cependant aux stricts résultats, en 2013, sur 6 espèces d'intérêt communautaire notées en 2000 (l'Ecaille chinée a été retirée de la liste car il ne s'agissait pas de la sous espèce visée par la Directive « habitat ») :

- 1 espèce est encore présente, 5 n'ont pas été recontactées ;
- Les niveaux de population sont stables (l'espèce est toujours présente), inconnus au départ comme à l'arrivée pour les 5 espèces autres;
- Les facteurs favorables à leur présence sont encore présents, A Dires d'Expert (impact éventuel de l'incendie sur les populations d'insectes-proie : inconnu).

---

<sup>1</sup> Champion, E. (LPO) Evaluation de la mise en œuvre du DocOb entre 2002 et 2012.

### 3.1.4. Bilan biologique et perspectives

L'intérêt du site des chaumes de Séchebec s'est édifié au cours des siècles précédents grâce à une activité pastorale ovine importante qui a permis la création d'un écosystème complexe tonsures/pelouses/ourlet/fourrés/forêt associés dans un équilibre dynamique.

La reconversion d'une partie du site au profit de l'agriculture céréalière (ablation d'anciennes « chaumes », morcellement en îlots non connectés), associée à une disparition de l'élevage au début des années 1970 a réduit le site à une quarantaine d'hectares soumis à une dynamique de densification importante, sur lesquels l'incendie de 2009 a eu de plus un impact globalement négatif.

Les opérations de coupe de secteurs de Brande opérées depuis 2009 par le CREN conformément au cahier des charges du 1<sup>er</sup> DOCOB, ont été bénéfiques en termes de surface, mais n'ont que partiellement atteint leur but sous la forme d'une restauration de milieux ouverts, mais pas de véritables pelouses. De même pour l'incendie accidentel de 2009. Trois des quatre habitats DHFF du site sont intangiblement liés à la mise en place d'un **pâturage ovin** propre à exporter la matière organique et à répondre aux exigences écologiques des espèces végétales caractéristiques de l'habitat.

#### Perspectives biologiques

L'amélioration de l'état de conservation des surfaces restaurées constitue l'enjeu principal de la prochaine période. Pour y réussir, les experts soulignent l'**absolue nécessité de mettre en œuvre un pâturage ovin**, et non un entretien par la fauche qui n'est qu'un palliatif insuffisant à la reconquête du bon état de conservation. Seul ce pâturage ovin permettrait :

- de **valoriser** les opérations de gestion déjà effectuées (coupe de la Brande) en empêchant le retour du fourré et en déstructurant l'ourlet spatial à Brachypode qui tend à le remplacer après coupe ;
- de **régénérer** les pelouses en favorisant le développement de mosaïques de faciès tonsures/pelouses ;
- de **bloquer** la dynamique d'expansion de l'ourlet à Brachypode et Spirée au détriment des pelouses ;
- **d'éviter** l'invasion des pelouses ou tonsures par des pieds pionniers d'éléments du fourré ;
- de **restaurer** certaines pelouses déstructurées par l'incendie de 2009.

## 3.2. Evaluation des moyens (efficience, effectivité)

### 3.2.1. Evaluation du respect de la réglementation APPB

Outre sa désignation en ZSC au sein du réseau Natura 2000, le site est protégé, en partie, par Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope depuis 1984.

Durant la période d'animation, diverses infractions à ce règlement ont été constatées, ainsi que nombre d'actes de vandalisme. Au total, ce sont :

- 5 actes de vandalisme recensés (vols d'équipements, dégradation d'infrastructures pédagogiques et pastorales, vandalisme sur le tracteur d'une entreprise stationné sur une parcelle privée) ;
- 17 actes contrevenant à la réglementation de l'APPB (dépôts de déchets, circulation de véhicule à moteur (VAM) sur les pelouses).

Seuls 2 actes ont fait l'objet d'une intervention pénalisante : l'arrêt de la rave-party en 2008 (intervention gendarmerie sur demande du Maire de Saint-Savinien), et un PV dressé en 2009 par l'ONCFS (flagrant délit de circulation de VAM).

La récurrence et la constance sur la période de ces infractions et actes de vandalisme, ont pour origine des responsabilités d'ordre techniques, comportementales et sociales :

- une appropriation insuffisante des enjeux écologiques par les usagers, à la différence des acteurs locaux - commune, propriétaires, associations... - qui, sans être toujours pleinement actifs, ont intégré en partie la notion de responsabilité individuelle et collective envers la sauvegarde d'un patrimoine écologique commun.
- des difficultés pour faire respecter la réglementation en vigueur du fait : d'une présence insuffisante des corps de police de l'environnement sur le site, dont la seule présence et l'effet « bouche-à-oreilles » auraient un effet préventif. L'absence de localisation précise d'un point de vue administratif et technique des sentiers et voies carrossables sur le site (travail toujours en cours à l'échelle des collectivités territoriales).
- Des comportements individuels anti-citoyens (déchets, vandalisme), dont les conséquences financières sont, en bout de chaîne, supportées par le contribuable.

### 3.2.2. Etat d'avancement de la mise en œuvre du plan d'actions 2002-2012

Le premier DocOb comportait 21 actions, regroupant en réalité chacune plusieurs volets d'actions, soit au total **61 lignes d'actions**. Ce dernier chiffre sert de base à l'évaluation de leur niveau d'avancement actuel.

**Tableau 2** : Rappel du nombre d'action inscrites au DocOb par nature d'objectifs

	Nombre actions DocOb	Nombre sous actions DocOb
I à III. Gestion écologique	6	9
IV. Gestion administrative et financière	1	23
IV. Suivis biologiques	2	11
V. Sentiers, APPB	6	8
VI. VII. Pédagogie	6	10
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>61</b>

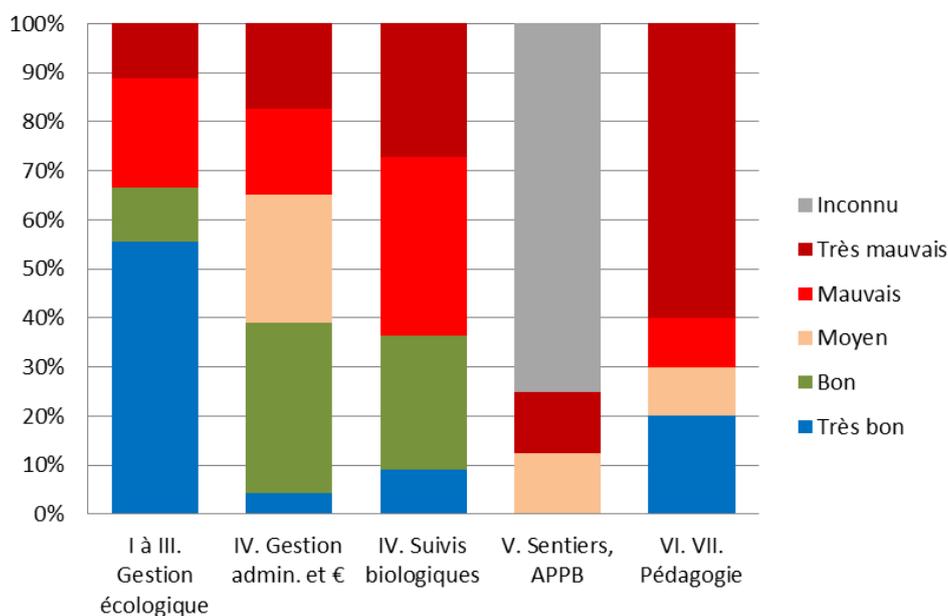
#### 3.2.2.1. Avancement et efficacité par domaine d'activités

On note notamment que l'état d'avancement de la mise en œuvre du DocOb est **satisfaisante (65%) dans le domaine de la gestion/restauration écologique**. Domaine qui est au cœur des engagements de l'Etat vis-à-vis de l'Union Européenne, l'Etat ayant une obligation de résultats dans ce domaine.

A l'inverse, l'état d'avancement est **mauvaise dans le domaine des suivis biologiques**, avec seulement 35% d'actions en bon état d'avancement, et plus de 65% en état d'avancement mauvais à très mauvais. Le défaut majeur vient d'un déficit dans le domaine faunistique, qui a partiellement été comblé par des suivis conduits « hors DocOb » par les associations de protection de la nature

départementales (Atlas des rhopalocères du Poitou-Charentes, Etude des arachnides des pelouses calcicoles...).

En outre, elle est **mauvaise dans le domaine de la pédagogie et de la sensibilisation**, quoique ce résultat mérite commentaire. Le DocOb prévoyait en effet, aux côtés d'actions de sensibilisation directe, nombre d'actions sur la mise en place d'équipements pédagogiques ou d'accueil (panneaux, tables, poubelles). Ce sont ces dernières, moins prioritaires, qui n'ont pas été mises en œuvre, ou qui ont fait l'objet de tentatives échouées en raison du vandalisme immédiat. **Les actions de pédagogie active, en revanche, ont été mises en œuvre avec succès** : sorties grand public, animations scolaires (y compris un projet scolaire de grande ampleur), et lettre d'information assez régulière à destination du grand public, des acteurs du site et des habitants de Saint Savinien.



**Figure 3** : Etat d'avancement des actions par domaine d'activités au 31-12-2012.

### 3.2.2.2. Analyse détaillée des actions

**Tableau 3 : Etat d'avancement des actions du premier DOCOB (2000) au 31/12/2012.**

Priorité	Intitulé de l'action (DocOb 2000)	Unités de gestion	ATTENDUS		OBTENUS	
			Les attendus	Métrique de référence	Résultats obtenus	Score
<b>Objectif n° 1 « restaurer et entretenir les faciès à pelouse »</b>						
***	I.1 Restauration des pelouses	P1, P2	Fauche et débroussaillage	8 ha + surfaces reconquises sur landes à genévriers et/ou à bruyère à balais (0,6ha)	12,232 ha	5
		P2, P3	Débroussaillage bruyère, fauche			
		P2, P4	Débroussaillage sélectif, fauches			
***	I.2 Entretien des pelouses restaurées	P4	Fauche	8 ha + surfaces reconquises sur landes à genévriers et/ou à bruyère à balais	9,1 ha	5
		P2, P3	Fauche ou pâturage ovin			
		P1	Fauche ou pâturage ovin ou pâturage équin	Inconnue (information non disponible dans le DocOb)	0 ha Malgré un démarchage actif, le propriétaire de cette unité de gestion n'a pas souhaité contractualiser et n'a pas mis en place de gestion pastorale.	1
<b>Actions visant l'objectif n° 2 «maintenir les formations à genévriers et à chênes verts »</b>						
**	IIbis Restauration des landes à genévriers et des bosquets de Chênes verts	G1, G2, B1	Débroussaillage landes à genévriers par ilots <1ha	8,8 ha B1: 1,62 ha G1: 0,75ha G2: 7,1 ha	2,3 ha (12 763,75 €) Phase de restauration en cours par le biais d'un Contrat Natura 2000 encore en cours	2
			Restauration ponctuelle pelouses interstitielles			
Maintien maîtrisé bosquets C. vert						
Enlèvement produits de coupe						
			Gestion ponctuelle par fauche lande/pelouses interstitielles, éventuellement gestion boisements	8,8 ha B1: 1,62 ha G1: 0,75ha G2: 7,1 ha	1,3 ha (1.749,72 €) Les espaces restaurés passent en phase d'entretien au fur et à mesure de leur restauration ce qui explique le décalage en termes de surfaces	2
<b>Actions visant l'objectif n° 3 « maintenir une diversité d'habitats sur le site »</b>						
**	III.1 Maintien de la forêt de Chênes verts-Chênes pubescents	B2	Non intervention	11,34 ha	8,25 ha	4
*	III.2 Maintien de la lande à Ajonc d'Europe	A	Non intervention	0,48 ha	0,48 ha (surface 100% incluse dans la Charte CREN)	5
**	III.3bis Gestion des landes à	E	Restauration 0,6ha	0,6 ha	0,6 ha (987,41 €)	5

Priorité	Intitulé de l'action (DocOb 2000)	Unités de gestion	ATTENDUS		OBTENUS	
			Les attendus	Métrique de référence	Résultats obtenus	Score
	Bruyère à balais	E	Entretien 0,6ha	0,6ha	0,6 ha (inclus dans le Contrat N2000 Entretien Pelouse)	5
<b>Objectif n° 4 « évaluer les résultats de la gestion »</b>						
***	IV.1 Animation et coordination du Document d'Objectifs	Toutes	Coordination globale des actions	annuel (12 ans potentiels)	7 années sur 12	3
		Toutes	Copil	1/an	2 années /12	2
		Toutes	Articles de presse	1/an	3 années /12	2
		Toutes	Infosites	1/an	5 Infosites parus /12 ans	3
		Toutes	RA annuel	1/an	7 années /12	3
		Toutes	Réunions / services Etat	continu	9 années/12	4
		Toutes	Assistance élaboration projets	continu, selon opportunités	8,5 années/12	4
		Toutes	Définition Budget prévisionnel	1/an	BP défini 10 années/12 mais mis en œuvre 8,5 années/12 (3 reports successifs 2003 à 2005 inclus)	4
		Toutes	Contrats N2000 : 3 signataires potentiels identifiés (CREN et commune de Saint-Savinien regroupés en 1 seul car foncier identique)	3 signataires potentiels	2 signataires potentiels démarchés 1 signataire engagé	4
				10 mesures souscrites (6 actions DocOb éligibles x nb sign. pot. /action)	6 mesures souscrites (réparties en 3 CN2000 + 1 Demande de subvention)	2
		Toutes	Charte N2000 : 7 signataires potentiels, dont :  - CREN/ commune de Saint Savinien, - 2 propriétaires privés - ACCA de Bords et ACCA de Saint-Savinien - CC Pays Savinois, - Fédération de randonnée pédestre, - Association de moto, - commune de Bords - association de VTT	7 signataires potentiels démarchés	5 signataires potentiels démarchés	4
				Charte M1 Landes : 3 signataires	1 signataire	3
				Charte M2 Pelouses : id	1 signataire	3
				Charte M3 Boisements : 1 signataire	1 signataire	5
				Charte A1 activités cynégétiques : 1 signataire	0 signataire	1
Charte A2 Comm & promotion patrimoine naturel : 7 signataires	1 signataire			2		
Charte A3 Chemins & haies : 2 signataires	0 signataire			1		
Charte A4 Entretien sentiers : 2 signataires	0 signataire			1		

Priorité	Intitulé de l'action (DocOb 2000)	Unités de gestion	ATTENDUS		OBTENUS		
			Les attendus	Métrique de référence	Résultats obtenus	Score	
				Charte A5 activités de loisirs : 3 signataires		0 signataire	1
		Toutes	Suivi Incidences	Veille continue		8,5 années de veille / 12 Constats ponctuels effectués et signalés Aucune suite obtenue malgré cela : - présence effective sur le terrain 3-4 jours /an (effort consenti tous services confondus) - verbalisation VAM impossible en l'état actuel : le règlement de la situation cadastrale et d'usage des sentiers est un préalable indispensable; - Aucune reconduite du SE des incidences écologiques sur placettes témoins.	4
		Toutes	Conseil en environnement	Disponibilité continue		8,5 années de disponibilité effective /12	4
		Toutes	Des mises à jour DocOb annuelles selon besoins 1 Evaluation / 6 ans (périodicité rapportage Etat/UE)	Mise à jour : selon besoins 2 Evaluations (12 ans de MO)		Mises à jour annuelles Evaluation-actualisation non conduite sur la période, mais en 2013	3
***	IV.2 Suivi des mesures de gestion	Toutes	Gestion conformes / attentes techniques Gestion conformes / objectifs du DocOb Gestion adaptative et adaptée / évolutions dynamiques végétation	1 suivi /année de chantier (bénéficiaire) 1 suivi /année de chantier (Animateur DocOb)		5 suivis de chantier /12 ans	4
		P1, P2, P3, P4	Suivi annuel des pelouses	1/an		Non fait	1
		P2	Suivi annuel des placettes témoin en landes à bruyères à balais	1/an		Non fait	1
***	IV.3 Suivi scientifique	G1, G2	Suivi en 2010 (tous les 10 ans) de l'évolution dynamique landes à genévriers, réorientation gestion au besoin			1 Appréciation visuelle ADE fait en 2009. Nouvelles actions de restauration rajoutées au Docob Cartographie habitats 2013 (post période évaluée)	2
		B1, B2	Suivi en 2010 (tous les 10 ans) de l'évolution dynamique boisements de Chêne vert, réorientation gestion au besoin	1 contrôle expert/ 3-6 ans selon dynamique végétale		Cartographie des habitats 2013 (post période évaluée)	2
		A, E	Surveillance dynamique évolution, réorientation gestion au besoin			Cartographie des habitats 2013 (post période évaluée)	2

Priorité	Intitulé de l'action (DocOb 2000)	Unités de gestion	ATTENDUS		OBTENUS	
			Les attendus	Métrique de référence	Résultats obtenus	Score
		Toutes	Compléter inventaires : oiseaux, lépidoptères nocturnes, lépidoptères diurnes, gastéropodes, chauves-souris, arachnides, orthoptères...	1 inventaire/taxon cible (soit 6 groupes cibles)	Attention oublié DocOb : importance arachnides + acridiens en milieux ouverts thermophiles + chauves-souris Lépidoptères, oiseaux, chauves-souris et arachnides ont été inventoriés via des programmes non financés par N2000, voire bénévoles. Ils n'ont pas révélé d'enjeu DHFF, mais confirment la richesse biologique du site de Sèchebec et sa très haute valeur patrimoniale. Cependant, la structure animatrice n'a pas conduit de synthèse dans ce domaine à l'occasion de l'actualisation du Diagnostic écologique en 2013.	4
		Toutes	Cartographie des espèces patrimoniales	1 état initial	Flore : Terrisse 2010 Faune : Néant	5
		Toutes	Evaluation des populations des espèces patrimoniales	1 suivi de l'évolution/6 ans	Non réalisé	1
		Toutes	Suivi évolution des populations <i>Evax carpetana</i> + <i>Maculinea arion</i>	1 suivi de l'évolution/6 ans	<i>Evax carpetana</i> : réalisé (Daumas 2006, Terrisse 2010) <i>Maculinea arion</i> : réalisé (CERA Environnement 2006)	4
<b>Objectif n° 5 « aménager les sentiers »</b>						
**	V.1 Restauration et entretien des sentiers carrossables	Sentiers jaunes	Sentiers périphériques + sentier au départ de la D124 : maintien carrossabilité	Oui/non	Non réalisé ?	Indéterminé
**	V.2 Restauration et entretien des sentiers pédestres	Sentiers verts	Restauration de certains sentiers Entretien (si besoin uniquement)	Oui/non	Non réalisé ?	Indéterminé
**	V.3 Création d'un tronçon de sentier pédestre	Sentier bleu	Fauche tronçon bleu Stop report promeneurs sur la pelouse attenante	Oui/non Zéro randonneurs sur la pelouse Zéro impact visible	Non atteinte mais pas d'impacts liés à l'utilisation pédestre du site. Impact en revanche nets, graves et en progression concernant l'utilisation VAM	3
**	V.4 Balisage du sentier de randonnée	Sentier pointillé	Balisage PR 2001 "intégré"	Oui/non	Aucune information disponible dans les RA	Indéterminé
**	V.5 Suppression de certains sentiers	Sentiers marrons	Fermeture sentiers hors PR par barrière naturelle jusqu'à reprise de la végétation	Oui/non	Travail en cours avec la Mairie de Saint Savinien Aucun aboutissement sur la période évaluée.	Indéterminé

Priorité	Intitulé de l'action (DocOb 2000)	Unités de gestion	ATTENDUS		OBTENUS	
			Les attendus	Métrique de référence	Résultats obtenus	Score
<b>Objectif n°6 « aménager un parking »</b>						
*	VI.1 Aménagement d'un parking	P	Fauche et débroussaillage parking "chasse" initial	oui/non	Réalisé	5
*	VI.2 Mise en place de mobiliers connexes	P	1 Panneau d'accueil, 1-2 Tables de pique-nique intégrées, 1-2 poubelles	oui/non	Non réalisé	1
*	VI.3 Restauration chemin d'accès parking	P	Comblement ornières entrée	oui/non	Non réalisé NB : l'existence de ces ornières a probablement un effet positif quoique modéré, en limitant ainsi l'accès des véhicules privés cherchant à venir réaliser des dépôts sauvages d'ordures	1
<b>Objectif n°7 « valorisation pédagogique »</b>						
*	VII.1 Mise en place d'un panneau d'accueil	P	Panneau d'accueil	oui/non	Non réalisé tel que prévu par le DocOb : 3 petits panneaux d'information sur la gestion (vandalisés aussitôt).	1
*	VII.2 Création d'une plaquette d'information	Toutes	Plaquette d'information	1 plaquette	1 Plaquette (2004) et 1 Poster (2008)	5
*	VII.3 Mise en place panneaux indicateurs routiers	Hors site	Panneaux indicateurs routiers	1 panneau	Non réalisé	1
	VII.3 Mise en place d'animations grand public	Toutes	1 animation /an	1/an	5 animations annuelles /12	3
	VII.3 Mise en place d'animations scolaires	Toutes	1 animation /an	1/an	3 animations annuelles /12 (+ 1 annulée)	2

#### Légende

Priorité de l'action : \* Faible, \*\* Moyenne, \*\*\* Forte.

Score : 1 Efficacité très médiocre, 2 Efficacité médiocre, 3 Efficacité moyenne, 4 Efficacité bonne, 5 Efficacité très bonne

### 3.2.2.3. Bilan des réalisations et perspectives

Globalement, **48% des actions sont dans un état d'avancement et d'efficacité moyen à très satisfaisant**, ce qui est un bon résultat d'autant que les meilleurs résultats obtenus concernent le domaine de la gestion écologique.

La prochaine période du DocOb devra porter une attention plus spécifique aux 26% d'actions dont l'avancement est insuffisant à très insuffisant, sachant que nombre d'entre elles sont de priorité moindre.

Les résultats les plus préoccupants concernent le non-respect de la réglementation de l'APPB (VAM surtout), le vandalisme, et le dépôt sauvage de déchets qui témoigne d'une dégradation, y compris en zone rurale, de l'esprit civique et citoyen.

#### Perspectives techniques

L'enjeu technique majeur de la prochaine période d'animation, en lien avec l'enjeu écologique, sera de trouver les moyens de mettre en place un pâturage ovin, malgré les contraintes et risques identifiés : risque de vandalisme, absence d'éleveur ovin localement présent nécessitant de réfléchir à un outil conservatoire spécifique.

Le second enjeu sera de maintenir un niveau d'animation territoriale constant. Il est important d'inclure dans ce volet un volet de pédagogie active, à destination des citoyens et des habitants proches, ainsi qu'un volet de surveillance préventive du site. L'aboutissement du travail de requalification des sentiers en cours sur la commune de Saint Savinien, doit être une priorité. De même, la relance des perspectives de Chartes « activités » auprès des signataires potentiels est importante.

Le troisième enjeu sera de mettre en place un suivi régulier de l'état de conservation. Idéalement, il serait souhaitable de développer, en parallèle des suivis qui viennent de commencer à l'échelle des pelouses calcaires du Poitou-Charentes (CBNSA) un volet de suivi selon les méthodes « rhopalocères » préconisées par le MNHN.

## 4. DIAGNOSTICS ECOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE

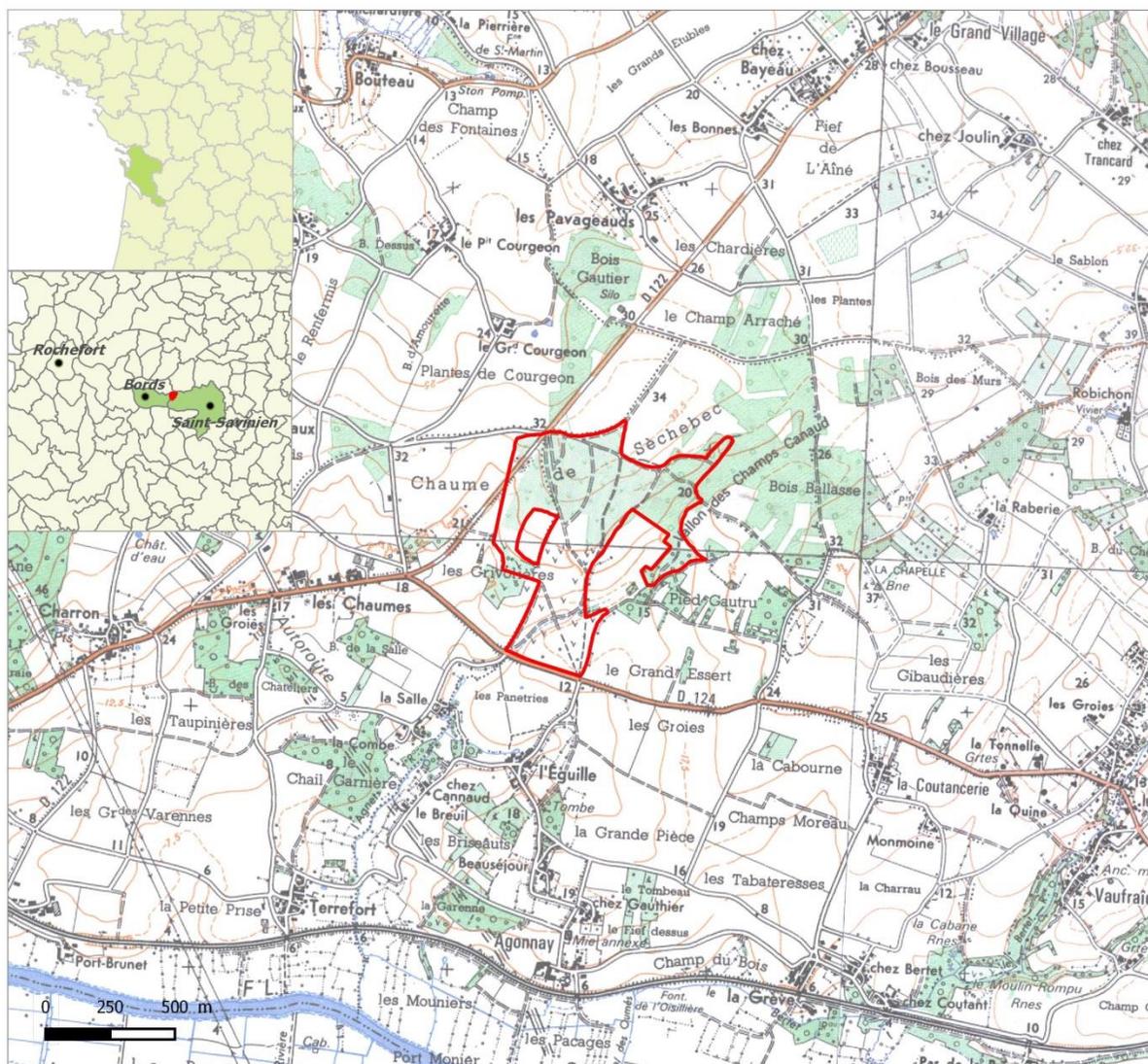
### 4.1. Présentation générale du site

#### 4.1.1. Localisation et description du site

Placés au cœur du domaine biogéographique Atlantique, les « Chaumes de Sèchebec » sont situés entre les vallées de la Boutonne et de la Charente. D'une superficie avoisinant les 40 hectares, le site s'étend sur les communes de Saint-Savinien et de Bords, à une altitude comprise entre 12 et 32 mètres.

Ce modeste coteau calcaire pierreux et sec impropre à la mise en culture, était constitué jusque dans les années 1950, d'une vaste pelouse calcaire pâturée par des moutons. Les conditions de vie locales xéro-thermophiles et oligotrophes expliquent pourquoi un certain nombre d'espèces végétales méditerranéennes s'épanouissent sur les Chaumes en dehors de leur aire de répartition habituelle.

Avec l'abandon du pâturage ovin, le site s'est progressivement refermé avec le développement d'une strate arbustive et arborescente qui gagne peu à peu sur la pelouse suivant une dynamique naturelle. C'est pourquoi des opérations de restauration des pelouses ont été menées depuis les années 1990 afin de limiter la propagation des graminées et des boisements. Actuellement, les pelouses sont toujours menacées de fermeture et nécessitent d'adopter des mesures de gestion pérennes garantissant un équilibre entre milieu ouvert et milieu fermé.



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ



DocOb du site Natura 2000 "Chaumes de Sèchebec" - Actualisation 2013

### Localisation du site Natura 2000 des Chaumes de Sèchebec

Périmètre du site Natura 2000

Sources : Orthophotoplan 2010, SIC 2007 (DREAL), ZPS 2007.  
Réalisation : S. Duhautois, LPO 2013

**Carte 2 : Localisation des Chaumes de Sèchebec**

## 4.1.2. Contexte administratif et zonages environnementaux

### 4.1.2.1. Contexte administratif et foncier

Le site s'étend en partie (20 % du site) sur la commune de Bords et en partie (80% du site) sur Agonnay, commune associée de Saint-Savinien (carte 2). Ces deux communes appartiennent à la communauté de communes des Vals de Saintonge créée le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Celle-ci regroupe 112 communes sur le bassin de vie de Saint-Jean d'Angély et occupe tout le nord-est de la Charente-Maritime.

En ce qui concerne les aspects fonciers, le site Natura 2000 se divise en trois grands ensembles (carte 3, tableau 4) : les parcelles situées sur Saint-Savinien appartenant à la commune, et deux parcelles privées situées sur la commune de Bords.

**Tableau 4** : Communes, propriétaires et ayants-droits concernés par le site Natura 2000

Commune	Section	Numéro des parcelles	Surface (ha)	Propriétaire	Gestionnaires
Saint-Savinien-sur-Charente	A	22, 23, 24, 25, 26, 27	32,02	Commune de Saint-Savinien	Bail emphytéotique avec le Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Poitou Charente (CREN)
Bords	ZS	9	6,23	Benon R.	/
	ZS	49	0,79	Pelletier F.	/

### 4.1.2.2. Zonages environnementaux

#### 4.1.2.2.1. Zonages réglementaires

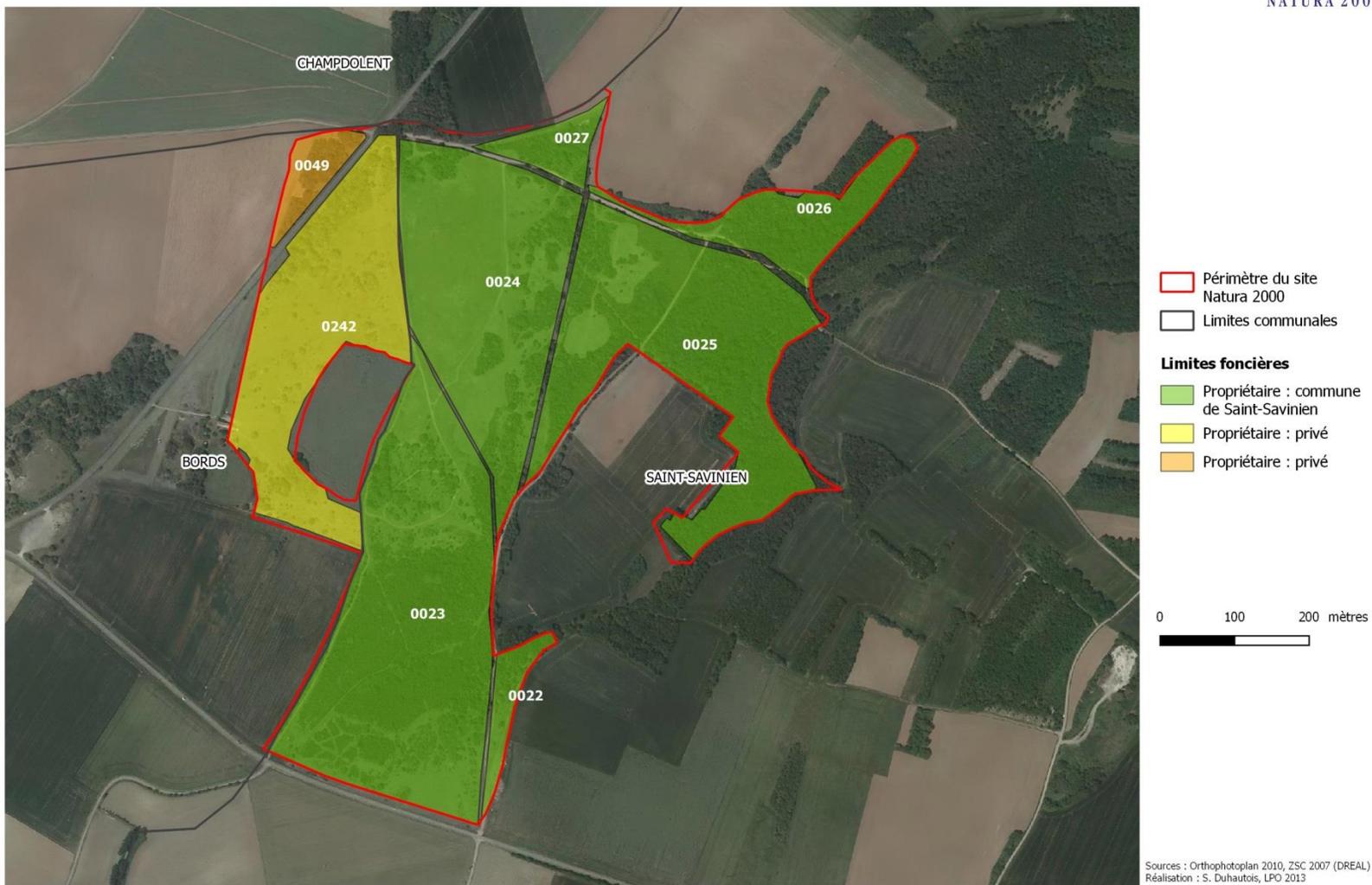
Les parcelles du site Natura 2000 situées sur la commune de Saint-Savinien font l'objet d'un **arrêté de protection de biotope (APPB)** depuis le 2 octobre 1984 (carte 4).

La protection des biotopes est instituée par un arrêté préfectoral qui impose, sur le territoire donné, des restrictions, des interdictions d'usages ou des mesures tendant à favoriser la conservation des biotopes. Ainsi, l'article 2 de l'APPB du 2 octobre 1984 concernant les Chaumes de Sèchebec précise :

« En vue de prévenir la disparition de la station botanique d'*Evax carpetana* Lange cantonnée sur le biotope défini par l'article 1, il est interdit :

- De modifier le biotope (notamment en retournant le sol, par piétinement ou par extraction de matériaux...),
- D'y abandonner, déposer, jeter, déverser ou rejeter des eaux usées, produits chimiques ou radioactifs, matériaux, résidus ou détritiques de quelque nature que ce soit,
- De le parcourir avec des engins motorisés et de stationner ceux-ci en dehors des chemins existants,
- De détruire ou de le détériorer le couvert végétal et les espèces qui le composent. »

### Limites communales et foncières



**Carte 3 : Limites communales et foncières**

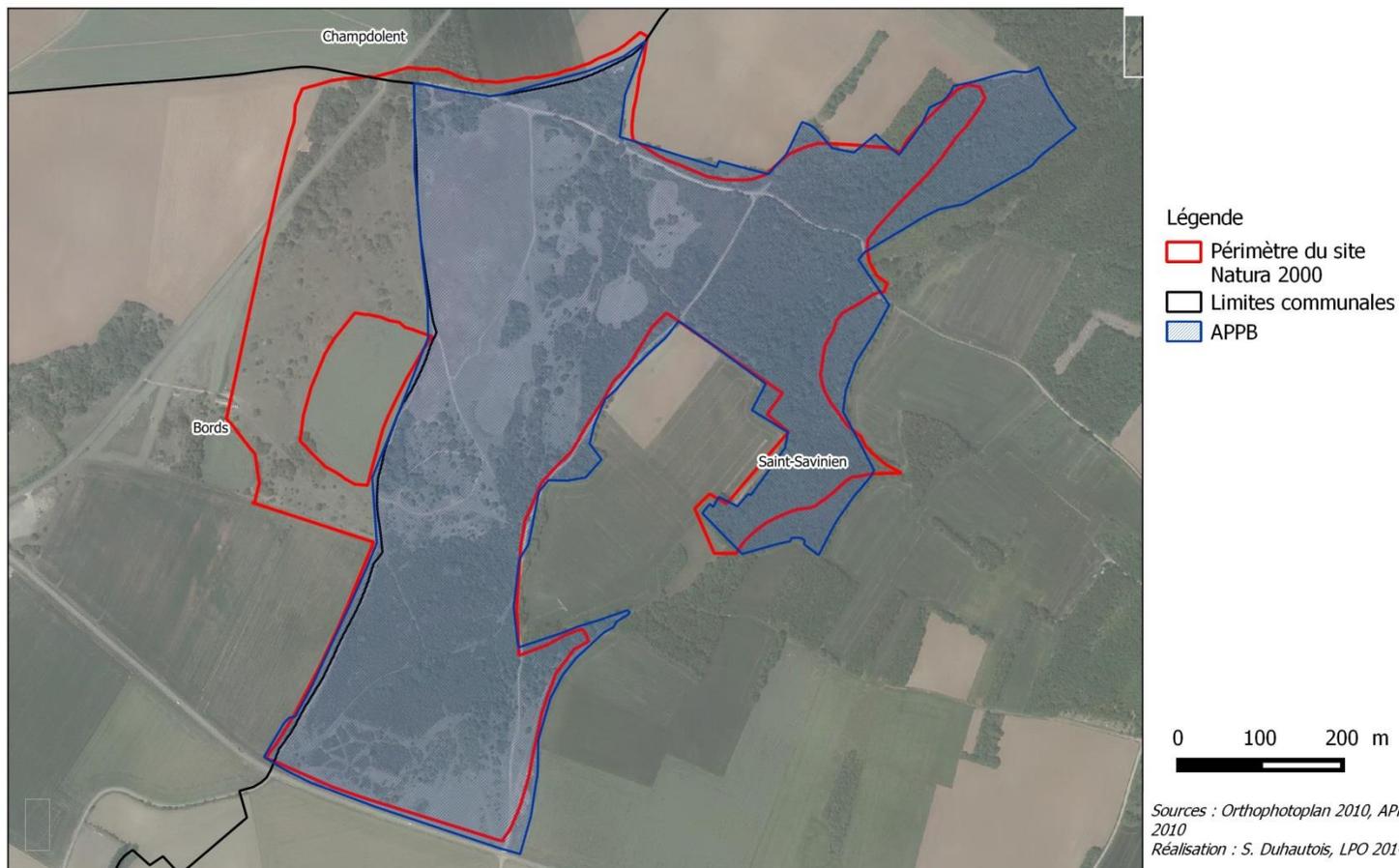


DocOb du site Natura 2000 "Chaumes de Sèchebec" - Actualisation 2013

### Zones réglementaires en faveur de la conservation du patrimoine naturel



AGIR pour la BIODIVERSITÉ



**Carte 4 : Zonages réglementaires en faveur du patrimoine naturel**

#### 4.1.2.2.2. Zonages d'inventaire

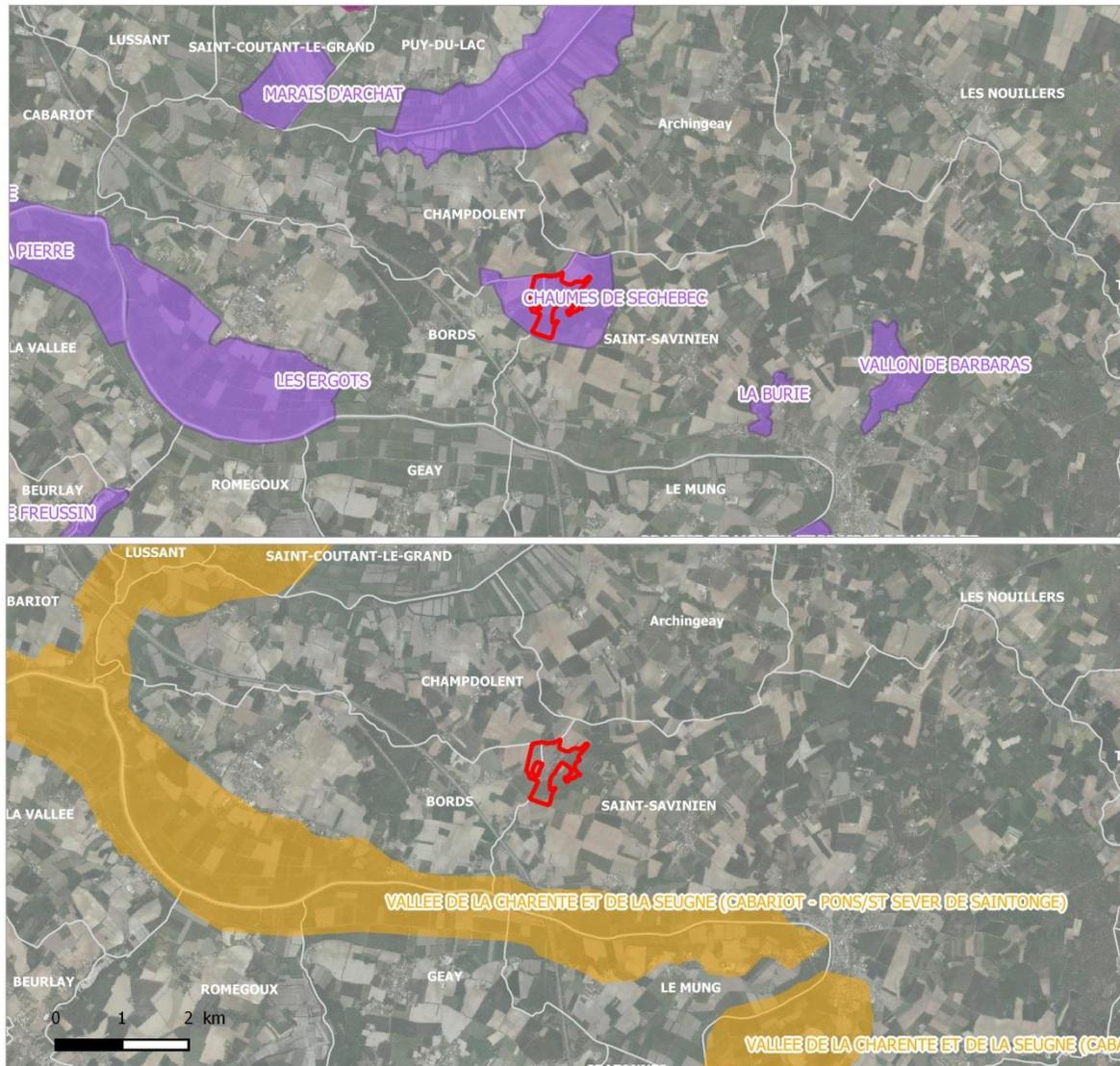
On distingue les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I et les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type II :

- Les ZNIEFF I définissent un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. On y trouve un ou plusieurs habitats rares et/ou remarquables, justifiant une valeur patrimoniale plus élevée que celle du milieu environnant.
- Les ZNIEFF de type II définissent un territoire qui contient des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes liaisons entre eux. Chaque ensemble constitutif de la zone est une combinaison d'unités écologiques, présentant des caractéristiques d'homogénéité dans leur structure ou leur fonctionnement. Elles se distinguent de la moyenne du territoire régional environnant par leur contenu patrimonial plus riche et leur degré d'artificialisation plus faible. Les ZNIEFF de type II contiennent fréquemment des zones de type I (qui sont définies par une valeur patrimoniale supérieure).

Le site Natura 2000 des chaumes de Sèchebec est inclus depuis 1985 dans une **ZNIEFF de type I** du même nom, d'une centaine d'hectares, qui s'étend notamment dans la partie boisée au Nord-Est des Chaumes. Le site n'est pas inclus dans une ZNIEFF de type II (carte 5).

En outre, les Zone d'Importance pour les Oiseaux (ZICO) définissent des sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne.

Les chaumes de Sèchebec ne sont pas concernés par ces zonages d'inventaire, mais on peut la présence de la ZICO de la vallée de la Charente et de la Seugne, située à proximité du site Natura 2000 (carte 5).



AGIR pour la BIODIVERSITÉ

DocOb du site Natura 2000 "Chaumes de Sèchebec" - Actualisation 2013

### Zones d'inventaires en faveur du patrimoine naturel

- Périmètre du site Natura 2000
- Limites communales
- ZNIEFF de type I
- ZNIEFF de type II
- ZICO

Sources : Orthophotoplan 2010, SIC 2007 (DREAL)  
Réalisation : S. Duhautois, LPO 2013

**Carte 5 : Zonages d'inventaires en faveur du patrimoine naturel**

**Tableau 5 : Résumé des données administratives et des zonages environnementaux**

	Données administratives	Quantification	Qualification	Origine des données
<b>Zonages administratifs</b>	Région	1	Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes	
	Département	1	Charente-Maritime	
	Pays	1	Vals de Saintonge	
	Communautés de communes	1	Communauté de communes des Vals de Saintonge	
	Communes	2	Saint-Savinien (commune associée d'Agonnay), Bords	
<b>Démographie</b>	Habitants en 2010	3 719	Nombre d'habitants sur les communes de Bords et Saint-Savinien réunies	INSEE
<b>Zonages environnementaux</b>	Arrêté Préfectoral de Protection de Biotopes	1	APPB du 2 octobre 1984	
	Monuments historiques - sites classés	0		
	Monuments historiques - sites inscrits	0		
	AVAP	1	Saint-Savinien (site non inclus dans l'AVAP car localisé sur la commune associée d'Agonnay)	Commune de Saint-Savinien
	ZNIEFF de type I	1	ZNIEFF I « Chaumes de Sèchebec »	SIG
	ZNIEFF de type II	0		
	Sites Natura 2000	3 sites à proximité : 2 ZPS 3 ZSC	ZSC « Carrières de Saint-Savinien » ZSC « Vallée de la Charente (basse vallée) » ZPS « Estuaire et basse vallée de la Charente » ZSC « Moyenne vallée de la Charente et Seugnes et Coran » ZPS « Vallée de la Charente moyenne et Seugnes et Coran »	
Zone refuge de chasse	1	Zone refuge sur une partie de la surface communale de Saint-Savinien	ACCA Saint-Savinien	
<b>Plans/ Programmes/ Politiques territoriales</b>	PLU	2	Les 2 communes possèdent un PLU dans lequel le site est classé « Zone Naturelle ».	Mairies des deux communes concernées
	SCOT	1	Projet de SCOT « Pays des Vals de Saintonge »	
	Plans de prévention des risques naturels	1	PPRI de la commune de Saint-Savinien	
	Charte forestière de territoire	0		
	Plan paysage	0		

### 4.1.3. Contexte abiotique

Le site est localisé en Charente Maritime, dans la grande région biogéographique atlantique. Le climat y est essentiellement de type tempéré, mais en raison de l'influence du Gulf Stream, de l'anticyclone des Açores, et de l'effet modérateur de la mer, le département bénéficie d'un climat océanique, plus doux et plus chaud, appelé climat tempéré océanique aquitain. Ce climat, doux l'hiver, est relativement chaud l'été avec quelques périodes de sécheresse.

En ce qui concerne le contexte géologique, le département de la Charente Maritime est entièrement situé dans la partie septentrionale du Bassin Aquitain. Ce bassin sédimentaire est limité au nord par le socle cristallophyllien (roches granitiques, volcaniques et métamorphiques anciennes correspondant à de vieilles chaînes de montagnes plissées) du Massif Armoricain, à l'est par le socle du Massif Central et au sud par le Massif Pyrénéen structuré plus récemment.

Le site Natura 2000 se situe au sein de l'unité paysagère formée par les plaines de champs ouverts (Conservatoire des espaces naturels de Poitou-Charentes). Il s'inscrit dans un paysage dominé par les cultures céréalières.

**Tableau 6 : Résumé des données abiotiques du site Natura 2000**

Objet	Qualification	Quantification	Origine des données
Climatologie	Climat Pluviométrie Température	Océanique 800 mm/an 12-13°C (moyenne annuelle)	Observatoire Régional de l'Environnement
Géologie	Bassin sédimentaire aquitain		BRGM Infoterre
Topographie	Altitude	12-32 mètres	
Paysage	Plaine de champs ouverts		<a href="http://www.paysage-poitou-charentes.org">www.paysage-poitou-charentes.org</a>
Pédologie	Calcaire		
Hydrographie	Fleuve	Charente à proximité	
Hydrologie	Aquifère	Aquifère du Cénomaniens	<a href="http://www.piezo-poitoucharentes.org">www.piezo-poitoucharentes.org</a>

## 4.2. Contexte écologique

### 4.2.1. Les habitats naturels d'intérêt communautaires

A noter que des réajustements typologiques ont été réalisés par rapport à la cartographie des habitats réalisée dans le document d'objectifs réalisé par CERA-environnement en 2000 :

- des modifications :

- réintégration des faciès de Brande dans l'habitat « Junipérais secondaires planitiaires à montagnardes à *Juniperus communis* » (5130-2) ;

- transfert des tonsures sur sol superficiel et affleurement de dalles du 6110-1 « Pelouses pionnières des dalles calcaires planitiaires et collinéennes » aux « Pelouses à thérophytes mésothermes thermo-atlantiques » 6220-4 (CORINE 34.5131), habitat également prioritaire.

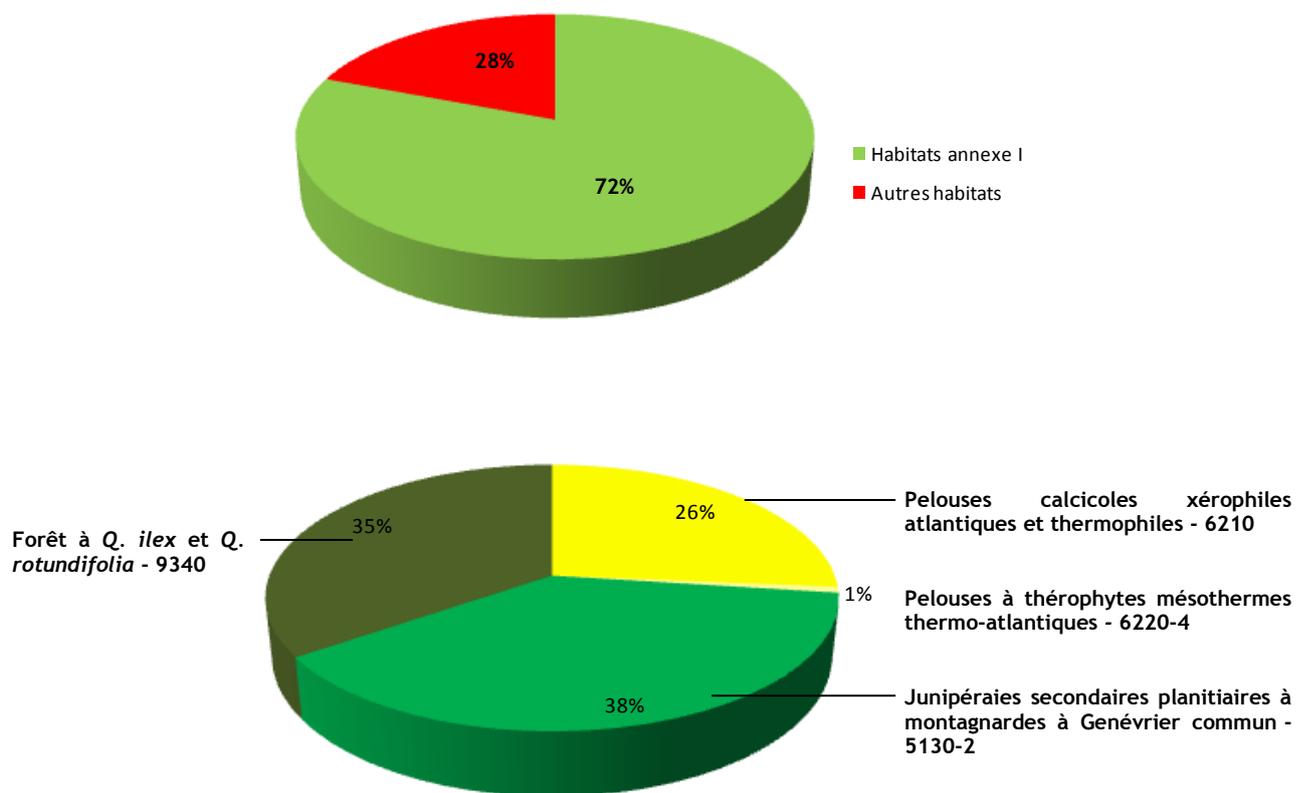
- des réinterprétations : affectation d'un secteur de chênaie verte (9340) à de la chênaie pubescente (non concernée).

- des précisions : la pelouse calcicole vivace de Sèchebec doit être référée à l'habitat élémentaire 6210-26 « Pelouses calcicoles xérophiles atlantiques et thermophiles ».

Suite aux prospections de terrain réalisées en 2010 et 2013, **4 habitats d'intérêt communautaire** inscrits à l'annexe I de la Directive Habitats ont été référencés sur le site (carte 6) :

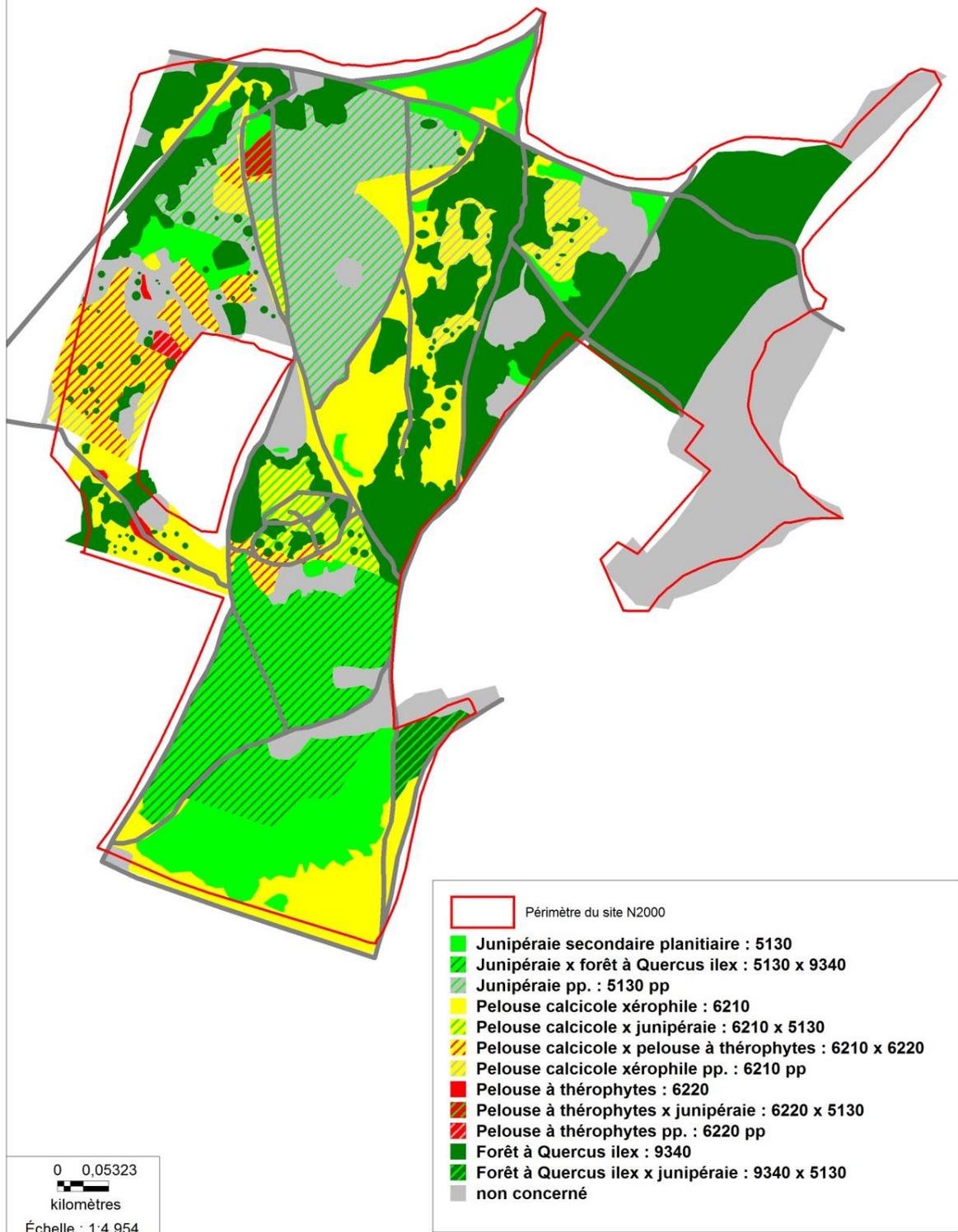
- Pelouses à thérophytes mésothermes thermo-atlantiques\* (code Natura 2000 : **6220-4** ; Code CORINE 34.5131),
- Pelouses calcicoles xérophiles atlantiques et thermophiles (code Natura 2000 : **6210-26** ; Code CORINE : 34.33),
- Junipérais secondaires planitiaires à montagnardes à Genévrier commun (code Natura 2000 : **5130-2** ; Code CORINE : 31.88),
- Forêt à *Q. ilex* et *Q. rotundifolia* (Code Natura 2000 : **9340**).

Ces habitats couvrent plus de **28 hectares**, soit près de **72% de la superficie totale du site** Natura 2000. Parmi eux, un est considéré comme prioritaire. Il s'agit des pelouses à thérophytes mésothermes thermo-atlantiques, particulièrement menacées par la fermeture du milieu.



**Figure 4** : Ratio surfacique des habitats au cours de la campagne 2013 : habitats Annexe I/habitats non menacés (figure du haut), puis détail des habitats Annexe I (figure du bas).

## REPARTITION DES HABITATS NATURELS D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE



**Carte 6** : Cartographie des habitats naturels d'intérêt communautaire

Les principales tendances d'évolution de l'état de conservation des habitats peuvent être résumées comme suit (tableau 7) :

- malgré quelques nuances locales, l'état de conservation (EC) des tonsures peut être considéré comme *défavorable mais stable* (à l'échelle de temps séparant les 2 campagnes de cartographie des habitats) ;
- bien que leur surface globale ait augmenté, l'état de conservation des pelouses doit être considéré comme *plutôt défavorable*. L'incendie de 2009 a initié une déstructuration et une dérive eutrophe de certains secteurs (notamment ceux situés à proximité d'îlots de Chêne vert ou de fourrés). L'ourlet à Brachypode et Spirée continue sa lente progression au détriment des pelouses, sauf dans les zones de sol trop superficiel où le Brachypode ne peut mettre en place son réseau de rhizomes. Les coupes de Brande opérées par le CREN depuis 4 ans ne permettent en général pas le retour à des faciès de pelouses mais plutôt à un ourlet spatial à Brachypode. Dans les zones gérées, le fourré initial montre de très fortes potentialités de redémarrage si aucune nouvelle mesure d'exportation n'est réalisée ;
- l'évolution du fourré à Brande et Genévrier est plus ambiguë ; 3 facteurs ont contribué à son « tassement » : l'incendie de 2009, les coupes de Brande opérées par le CREN et la compétition avec la chênaie verte qui tend à prendre le pas sur le fourré par maturation naturelle. Par ailleurs, la dynamique amont du fourré reste très forte, comme en témoignent les nombreux pieds pionniers d'*Erica scoparia* qui apparaissent çà et là au sein de l'ourlet à Brachypode et Spirée, voire directement au sein des pelouses xérophiles. De même, dans les secteurs exploités par le CREN, de nombreux signes montrent la possibilité d'un redémarrage très rapide des espèces ligneuses constitutives. On notera toutefois que le faciès à Genévrier dominant (partie sud du site) tend à s'effacer par sénescence au profit de la chênaie verte et que, en l'absence de pâturage, ce faciès ne pourra être restauré. Malgré cette dernière remarque, l'évolution de l'état de conservation de l'habitat est considérée comme *favorable* ;
- malgré la disparition de quelques individus pionniers ou bosquets isolés après l'incendie de 2009, l'état de conservation de la chênaie verte est jugé *favorable*.



**Figure 5** : Aspect de la zone centrale incendiée en septembre 2009 : végétation instable associant des départs de fourré à Ronce et Viorne lantane, des nappes de Brachypode, des tâches de vulpies et de Canche et de jeunes pieds de Chêne vert

**Tableau 7 : Description des habitats d'intérêt communautaire, exigences écologiques, valeur patrimoniale et principes de gestion**

NOM	CODE NATURA 2000	SURFACE COUVERTE	% DU SITE	EXIGENCES ECOLOGIQUES	ETAT DE CONSERVATION 2013 <sup>2</sup>	VALEUR PATRIMONIALE	PRINCIPES DE GESTION
<b>Pelouses à thérophytes mésothermes thermo-atlantiques*</b>	6220-4	0,21 ha	0,53	Oligotrophie et sécheresse du sol. Couverture herbacée rase et ouverte.	Défavorable	Très élevé (représentée par une association végétale synendémique du site de Sèchebec : la tonsure à Evax à fruits velus et Lin à 3 styles).	Maintien/restauration d'un pastoralisme extensif ovin/ caprin qui, par le piétinement ponctuel, favorise l'entretien du couvert herbacé ras.
<b>Pelouses calcicoles xérophiles atlantiques et thermophiles</b>	6210-26	7,93 ha	19,83	Sols calcaires squelettiques, pauvres en nutriments. Couverture herbacée basse, à recouvrement moyen à fort	Très défavorable	Très élevée (représenté par une association végétale en limite d'aire nord-occidentale en Charente-Maritime : le <i>Sideritido guillonii-Koelerietum vallesianae</i> ).	Pâturage ovin/caprin extensif favorisant l'hérégogénité structurale de la pelouse. Maintien d'une population adéquate de lapins. Fauche de restauration (avec exportation) le cas échéant.
<b>Junipérais secondaires planitiaires à montagnardes à <i>Juniperus communis</i></b>	5130-2	9,8 ha	24,50	Sols bruns calciques, associant arbustes calcicoles et acidiphiles. Le Genévrier est une essence héliophile nécessitant un sol dégagé et bien éclairé pour germer.	Favorable	Très élevée (représenté par une association végétale synendémique du nord du Bassin aquitain : l' <i>Erico scopariae-Spiraeetum obovati</i> )	Restauration/maintien de pratiques pastorales extensives sur des périodes prolongées.
<b>Forêt à <i>Quercus ilex</i> et <i>Q.rotundifolia</i></b>	9340	10,4 ha	26,00	Sols calcaires squelettiques, trop superficiels pour que le Chêne pubescent puisse concurrencer le Chêne vert.	Favorable	Très élevée (formation végétale en limite biogéographique d'aire, représentée par un groupement végétal synendémique : le <i>Phillyreo latifoliae-Quercetum ilicis</i> ).	Non intervention

<sup>2</sup> **Attention :** En l'absence d'étude actuelle ou préalable portant sur l'évaluation de l'état de conservation, celle-ci est donnée uniquement à titre indicatif, « A Dire d'Expert ». L'évaluation de l'état de conservation suppose la mise en œuvre d'études spécifiques portant sur un vaste ensemble de paramètres. Ceci pourrait être entrepris à l'avenir, soit à partir des méthodes nouvellement développées par le MNHN, soit à partir des suivis de la végétation en cours sur toutes les pelouses calcaires du Poitou-Charentes (CBNSA).

## 4.1.2. Les espèces d'intérêt communautaire

### 4.1.2.1. Les espèces animales

Aucun suivi spécifique n'a été conduit sur le site. Toutefois, le site a été prospecté :

- Lors de l'élaboration du DOCOB en 2000,
- En 2006, par le bureau d'études CERA Environnement à la recherche de *Maculinea arion*,
- Régulièrement de 2010 à 2013 par des bénévoles, dans le cadre de l'atlas des Rhopalocères du Poitou-Charentes,
- En 2013, à 2 reprises lors de l'étude de dispersion des Chauves-souris au départ des carrières de Saint-Savinien.

250 espèces sont connues à ce jour sur le site (contre 153 au moment de la rédaction du DocOb), quoique cette liste ne soit aucunement exhaustive :

Taxons	Nombre d'espèces
Libellules	6 espèces
Criquets - sauterelles - Grillons	17 espèces
Papillons	61 espèces
Amphibiens	3 espèces
Reptiles	6 espèces
Oiseaux	46 espèces
Mammifères	20 espèces
Araignées	91 espèces

Aucune espèce animale de l'annexe II de la Directive Habitats n'a été contactée sur le site récemment.

Toutefois, bien que les espèces n'aient pas été contactées lors des suivis 2013, cette information ne doit pas être interprétée comme une disparition des espèces : il s'agit en réalité certainement d'un artéfact méthodologique. En effet, les Chaumes de Séchebec ont soit une responsabilité tout à fait anecdotique pour 1 d'elles (*Gomphe de graslin*), soit une responsabilité en termes de territoire de chasse à partie des sites de reproduction ou de séjour (hivernage, migration...), elle-même peut-être marginale (sous réserve d'études complémentaires). Les suivis chiroptères 2013 ne ciblaient pas spécifiquement les chaumes de Séchebec, qui incluait 1 seul point de relevé. Il est vraisemblable que cet échantillonnage faible n'ait donc pas permis de contacter les espèces. La Rosalie des Alpes n'a été contactée qu'une fois en 2006 (CERA Environnement).

L'Ecaille chinée a été retirée de la liste des espèces DHFF du site : en effet, seule la sous-espèce de l'Île de Malte est visée par la DHFF, rectification des textes qui a été apportée après la réalisation du DocOb.

En outre, l'Azuré du serpolet, *Maculinea arion*, sans être inscrite à l'annexe II de la DHFF (mais inscrite en annexe IV), est un indicateur de l'état de conservation des habitats et des milieux. L'espèce, dont la présence a toujours été anecdotique dans le périmètre du site (1 à 2 individus parfois contactés), est présente en bordure même du site.

En outre, le site est un milieu très riche pour les oiseaux, avec la présence de 42 espèces. Plus de 70% des espèces rencontrées sont protégées au niveau national et 6 d'entre-elles figurent à l'annexe I de la Directive Oiseaux : le Milan noir, la Bondrée apivore, le Busard cendré, l'Engoulevent d'Europe, la Fauvette pitchou et le Bruant ortolan.

**Tableau 8** : Espèces d'intérêt communautaire (figurant à l'annexe II de la Directive Habitats) présentes ou potentiellement présentes sur les Chaumes de Sèchebec

Nom de l'espèce	Code N2000	Estimation de la population	Exigences écologiques	Importance du site pour l'espèce et/ou représentativité	Etat de conservation	Valeur patrimoniale	Principes de gestion
<b>CHIROPTERES</b>							
<b>Grand Rhinolophe, <i>Rhinolophus ferrumequinum</i></b>	E1304	Non évaluée	Milieux ouverts et boisés riches en insectes (territoire de chasse)	/	Données insuffisantes	Forte	Maintenir les milieux ouverts riches en fleurs et en insectes Zéro pesticide
<b>Barbastelle, <i>Barbastella barbastellus</i></b>	E1308	Non évaluée	Milieux ouverts et boisés riches en insectes (territoire de chasse)	/	Données insuffisantes	Forte	Maintenir les milieux ouverts riches en fleurs et en insectes Zéro pesticide
<b>Minioptères de Schreibers, <i>Miniopterus schreibersii</i></b>	E1310	Non évaluée	Milieux ouverts et boisés riches en insectes (territoire de chasse)	/	Données insuffisantes	Très forte	Maintenir les milieux ouverts riches en fleurs et en insectes Zéro pesticide
<b>Petit Murin, <i>Myotis blythii</i></b>	E1307	Non évaluée	Milieux ouverts et boisés riches en insectes (territoire de chasse)	/	Données insuffisantes	Forte	Maintenir les milieux ouverts riches en fleurs et en insectes Zéro pesticide
<b>Grand Murin, <i>Myotis myotis</i></b>	E1324	Non évaluée	Milieux ouverts et boisés riches en insectes (territoire de chasse)	/	Données insuffisantes	Forte	Maintenir les milieux ouverts riches en fleurs et en insectes Zéro pesticide
<b>INSECTES</b>							
<b>Gomphe de Graslin, <i>Gomphus graslinii</i></b>	E1046	Sporadique, individus en dispersion	Milieux ouverts	/	Données insuffisantes	Forte	Maintenir les milieux ouverts riches en fleurs et en insectes Zéro pesticide Maintenir les effets lisière et chemin (zone de refuge et de chasse selon conditions)
<b>Rosalie des Alpes, <i>Rosalia alpina</i></b>	E1087	Non évaluée	Milieux ouverts	/	Données insuffisantes	Forte	Maintien de boisements avec bois morts et bois sénescents

**Tableau 9 : Espèces d'intérêt communautaire (figurant à l'annexe I de la Directive Oiseaux) présentes sur les Chaumes de Sèchebec**

Nom de l'espèce	Code N2000	Estimation de la population	Exigences écologiques	Importance du site pour l'espèce et/ou représentativité	Etat de conservation	Valeur patrimoniale	Principes de gestion
Milan noir, <i>Milvus migrans</i>	EA073	Inconnue	Boisements et zones ouvertes, présence de zones humides.	Inconnue	Données insuffisantes	Moyenne	/
Bondrée apivore, <i>Pernis apivorus</i>	A072	Inconnue	Grands massifs forestiers de feuillus et de conifères Milieu abondant en hyménoptères	Inconnue	Données insuffisantes	Très forte	/
Busard cendré, <i>Circus pygargus</i>	A084	Inconnue	Milieu ouvert bas	Inconnue	Données insuffisantes	Très forte	/
Engoulevent d'Europe, <i>Caprimulgus europaeus</i>	A224	Inconnue	Végétation basse clairsemée avec des placettes de sol nu et quelques arbres (postes de chant)	Inconnue	Données insuffisantes	Moyenne	/
Fauvette pitchou, <i>Sylvia undata</i>	A 302	Inconnue	Milieux fermés bas riches en arthropodes	Inconnue	Données insuffisantes	Forte	/
Bruant ortolan, <i>Emberiza hortulana</i>	A 379	Inconnue	Milieux naturels à faible végétation (garrigues basses, pelouses sèches) et milieux de cultures diversifiées (vignes, friches, et bosquets)	Inconnue	Données insuffisantes	Très forte	/

#### 4.1.2.2. Les espèces végétales

Le DocOb initial signale que la littérature recense plus de 260 espèces végétales sur le site. Plus récemment, sur un réseau de 20 placettes de 50m<sup>2</sup> de surface chacune, 170 espèces ont été inventoriées (TERRISSE 2010).

⇒ Aucune espèce d'intérêt communautaire n'est présente. En revanche, le site héberge plus de 28 espèces végétales patrimoniales (tableau 7).

**Tableau 10** : Liste des espèces végétales patrimoniales actuelles et historiques du site (J. Terrisse 2010)

ESPECE	STATUT	POPULATION
<b>ESPECES PRESENTES EN 2010</b>		
<i>Aira elegantissima</i>	lrPC, PR	10 <sup>4</sup> - 10 <sup>5</sup>
<i>Avenula pratensis</i>	D17	10 <sup>2</sup> - 10 <sup>3</sup>
<i>Carduncellus mitissimus</i>	LRNnp	10 <sup>2</sup>
<i>Carex humilis</i>	D17	10 <sup>4</sup> - 10 <sup>5</sup>
<i>Chenopodium vulvaria</i>	lrPC	2
<i>Convolvulus cantabrica</i>	lrPC	10 <sup>2</sup>
<i>Crucianella angustifolia</i>	lrPC	10 <sup>3</sup>
<i>Gastridium ventricosum</i>	D17	10 <sup>3</sup> - 10 <sup>4</sup>
<i>Geranium pusillum</i>	D17	1
<i>Hornungia petraea</i>	lrPC	10 <sup>2</sup>
<i>Inula spiraeifolia</i>	lrPC	50-100
<i>Ononis pusilla</i>	lrPC	10 <sup>2</sup>
<i>Ophrys ciliata</i>	LRNP, PN, lrPC	1
<i>Ophrys sulcata</i>	lrPC	18
<i>Petroselinum segetum</i>	LRNnp	1
<i>Pisum elatius</i>	lrPC, PR	8
<i>Ranunculus gramineus</i>	lrPC, PR	10 <sup>2</sup> - 10 <sup>3</sup>
<i>Rosa sempervirens</i>	D17	<10
<i>Sedum anopetalum</i>	D17	10 <sup>2</sup> - 10 <sup>3</sup>
<i>Spiraea obovata</i>	lrPC, PR	10 <sup>4</sup> - 10 <sup>5</sup>
TOTAL	20	
<b>ESPECES PRESENTES ENTRE 1990 ET 2010 (non revues en 2010)</b>		
<i>Evax lasiocarpa</i>	LRNP, PN, lrPC	<< 130 >>
<i>Carex liparocarpos</i>	lrPC	<< <10 >>
<i>Helianthemum salicifolium</i>	lrPC	<< 1 >>
TOTAL	3	
<b>ESPECES HISTORIQUES (non revues depuis 1970)</b>		
<i>Blackstonia imperfoliata</i>	lrPC	<< RR >>
<i>Centaurium maritimum</i>	lrPC	<< RR >>
<i>Iberis amara</i>	D17	?
<i>Scorzonera laciniata</i>	lrPC	?
<i>Tragopogon crocifolius</i>	disparu	?
TOTAL	5	

**Légende statut** : LRN P : espèce inscrite au Livre Rouge de la Flore menacée de France comme taxon prioritaire ; LRNnp : espèce inscrite au Livre Rouge de la Flore menacée de France comme taxon non prioritaire ; lrPC : espèce inscrite sur la Liste Rouge de la flore menacée du Poitou-Charentes ; D17 : espèce déterminante en 17 ; PN : espèce protégée en France ; PR : espèce protégée en Poitou-Charentes

### 4.1.3. Synthèse des habitats et des espèces

Le site peut être divisé en plusieurs entités selon la nature du sol et/ou le couvert végétal :

- La forêt de chênes verts et de chênes pubescents ;
- Le secteur central du site constitué majoritairement de pelouses calcaires ;
- Le secteur sud, encore fortement embroussaillé.

**Tableau 11 : Synthèse des entités écologiques**

Entité écologique	Surface couverte par l'entité	Habitats d'intérêt communautaire	Espèces d'intérêt communautaire	Autres Habitats associés	Facteurs d'influence
<b>Chênaie verte (est du site)</b>	Environ 0,6 ha	9340 - Forêt à <i>Quercus ilex</i> et <i>Q. rotundifolia</i>	1087 - Rosalie des Alpes	Chênaie pubescente (41.71)	Incendie
<b>Secteur central du site</b>	Environ 25 ha	6220-4 - Pelouses à thérophytes mésothermes thermo-atlantiques* 6210-26 - Pelouses calcicoles xérophiles atlantiques et thermophiles 5130-2 - Junipérais secondaires planitiaires à montagnardes à <i>Juniperus communis</i> 9340 - Forêt à <i>Quercus ilex</i> et <i>Q. rotundifolia</i>	1304 - Grand Rhinolophe 1308 - Barbastelle 1310 - Miniopère de Schreibers 1307 - Petit Murin 1324 - Grand Murin 1046 - Gomphe de Graslin 1087 - Rosalie des Alpes		Incendie Pâturage Absence d'entretien et évolution de la végétation vers le stade de la forêt
<b>Partie basse (secteur sud)</b>	Environ 13 ha	6210-26 - Pelouses calcicoles xérophiles atlantiques et thermophiles 5130-2 - Junipérais secondaires planitiaires à montagnardes à <i>Juniperus communis</i> 9340 - Forêt à <i>Quercus ilex</i> et <i>Q. rotundifolia</i>	1304 - Grand Rhinolophe 1308 - Barbastelle 1310 - Miniopère de Schreibers 1307 - Petit Murin 1324 - Grand Murin 1046 - Gomphe de Graslin 1087 - Rosalie des Alpes	Chênaie pubescente (41.71)	Incendie Pâturage Absence d'entretien et évolution de la végétation vers le stade de la forêt

## 4.3. Contexte socio-économique

### 4.3.1. La population

Le Pays Vals de Saintonge est un territoire à dominante rurale : il possède en effet près du quart de l'espace départemental pour seulement 9% de la population où l'agriculture est encore très présente, avec un tissu dense de villages et de bourgs, qui s'articulent autour de la ville-centre de Saint-Jean d'Angély.

La population du Pays Savinois compte 7 223 habitants pour une superficie de 166 km<sup>2</sup>, soit une densité moyenne de 43 habitants/km<sup>2</sup>, et tend à s'accroître avec un taux annuel moyen de +1,2%.

Bords et Saint-Savinien sont de petites communes rurales de moins de 5 000 habitants qui jouissent néanmoins d'un certains attrait démographique.

### 4.3.2. Activités économiques

Le site Natura 2000 est exempt d'activités économiques (y compris agricoles).

Cependant, depuis 2008, un pâturage bovin de type extensif a été mis en place au sud du site pour restaurer et maintenir le milieu ouvert. Une surface d'environ 2,5 ha a ainsi été clôturée à cet effet. L'éleveur laisse son troupeau de 8 à 15 bêtes (seuls 8 à 10 individus sont présents) pendant 15 jours à 3 semaines tous les ans. La pression de pâturage est assez faible et ne permet pas d'entretenir efficacement l'ensemble de la surface concernée.



### 4.3.3. Activité de loisirs et sports de pleine nature

Le site est très apprécié des promeneurs pédestres, équestres et des pratiquants de VTT. Ceux-ci sont pour l'essentiel des habitants des alentours et des habitués des lieux. Il est assez fréquenté par les familles le week-end, particulièrement au printemps et en automne. Le site attire également les cueilleurs de champignons.

La chasse est pratiquée sur la partie communale de Bords et sur une petite zone de la surface communale de Saint-Savinien. Le reste du site (commune de Saint-Savinien) est classé en zone refuge.

La pratique de sports motorisés, pourtant proscrite par l'arrêté de protection de biotope du 2 octobre 1984, est également pratiquée sur les Chaumes. Ces activités constituent un réel problème pour la conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire et en particulier des pelouses sèches qui ont tendance à se dégrader avec les passages répétés d'engins motorisés.

D'autre part, une nouvelle activité est apparue sur les chaumes. Il s'agit de l'airsoft, un jeu utilisant des répliques d'armes à feu propulsant, à l'aide d'air comprimé, de gaz pressurisé ou par batteries, des billes en matière plastique. Cette activité est susceptible d'avoir un impact sur le milieu (dérangement de la faune, rejet de billes, piétinement des pelouses sèches).

### ❖ *Les sentiers de randonnée*

Plusieurs sentiers carrossables et pédestres, dont un chemin de petite randonnée (PR), parcourent le site.

Actuellement, la majeure partie des sentiers pédestres n'est plus identifiable sur le terrain en raison de l'évolution de la végétation et de l'absence d'entretien. Les usagers ont ainsi tendance à ne pas suivre les tracés de ces sentiers et à s'en écarter. La pression sur les habitats d'intérêt communautaire et notamment sur les pelouses calcaires y est donc plus forte, et peut entraîner une dégradation de leur état de conservation.

Le passage des tracteurs entre les parcelles cultivées entourant le site a été canalisé sur les sentiers en limite du périmètre. Les sentiers centraux du site ne sont donc plus à priori empruntés par ces tracteurs.

Néanmoins, comme mentionné ci-dessus, des véhicules motorisés (quads, motocross) fréquentent régulièrement le site. Les pratiquants de ce loisir parcourent l'ensemble du site, en dehors des sentiers, engendrant une dégradation notable des habitats naturels.

La suppression des chemins ruraux carrossables est envisagée dans la partie centrale du site, selon un processus de requalification des sentiers, dans une perspective de préservation des habitats naturels d'intérêt communautaire. L'objectif est de limiter la circulation des véhicules à moteurs en limites externes du site.

### Cartographie des cheminements actuels



**Carte 7** : Localisation des cheminements sur le site Natura 2000 (les sentiers communaux correspondent à ceux mentionnés par le cadastre).

**Tableau 12 : Résumé des activités présentes sur le site**

ACTIVITES	IMPORTANCE RELATIVE DE L'ACTIVITE	ELEMENTS DESCRIPTIFS	TENDANCES D'EVOLUTION
Activités agricoles	* Quasi-inexistante sur le site	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pastoralisme bovin sur la partie Sud</li> <li>• Contexte agricole marqué aux alentours du site (cultures de maïs, tournesols)</li> </ul>	Constante
Sylviculture	Inexistante sur le site		/
Industries	Inexistante sur le site		/
Chasse	Relativement faible car présente que sur une faible superficie du site	La partie communale de Saint-Savinien est classée en refuge de chasse	Constante
Randonnée / promenade	*** Bien présente sur l'ensemble de la partie communale de St-Savinien (80% du site)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Randonnée pédestre</li> <li>• Randonnée équestre</li> <li>• VTT</li> </ul>	Maintien de l'activité
Sorties associatives	*** Bien présente sur l'ensemble de la partie communale de St-Savinien (80% du site)		Constante
Cueillette de champignons	** Présente sur l'ensemble de la partie communale de St-Savinien (80% du site)		inconnue
Pratique des sports motorisés	*** Bien présente sur l'ensemble de la partie communale de St-Savinien (80% du site)	Pratique fréquente de loisirs VAM en dehors des sentiers	Constante
Airsoft	inconnue		Nouvelle activité
Urbanisation	*	Hors du site	En expansion

## 5. ENJEUX ECOLOGIQUES & OBJECTIFS DE CONSERVATION

### 5.1. La hiérarchisation des enjeux et des facteurs d'influence

#### 5.1.1. Les habitats d'intérêt communautaire

La définition du niveau d'enjeu s'appuie sur un ensemble de critères d'appréciation : sa valeur biologique, son niveau de menace, sa rareté (à l'échelle régionale), sa typicité.

**Tableau 13** : Enjeux et facteurs d'influence sur les habitats d'intérêt communautaire

Habitats d'intérêt communautaire	Niveau d'enjeu	Principal motif justifiant le niveau d'enjeu	Facteurs d'influence +	Facteurs d'influence -
Pelouses à thérophytes mésothermes thermo-atlantiques*	***	Valeur biologique Niveau de menace Rareté	Pâturage extensif ovin	Incendie <sup>3</sup> Absence d'entretien et évolution naturelle du milieu vers le boisement
Pelouses calcicoles xérophiles atlantiques et thermophiles	***	Valeur biologique Niveau de menace Rareté	Pâturage extensif ovin	Incendie <sup>3</sup> Absence d'entretien et évolution naturelle du milieu vers le boisement
Junipéraies secondaires planitiaires à montagnardes à <i>Juniperus communis</i>	**	Valeur biologique Niveau de menace	Pâturage extensif	Incendie Absence d'entretien et évolution naturelle du milieu vers le boisement
Forêt à <i>Quercus ilex</i> et <i>Q. rotundifolia</i>	*	Typicité Valeur biologique	Libre évolution	Incendie

#### 5.1.2. Les espèces d'intérêt communautaire

L'absence de données suffisantes ne permet pas de conclure sur le niveau d'enjeu des espèces d'intérêt communautaire : les études menées par divers partenaires sur le site, en particulier sur les chiroptères, ainsi que la synthèse des données issues des banques de données collaboratives existantes, n'ont malheureusement pas permis de conclure dans ce domaine. Seules des études poussées permettraient de le faire (suivis télémétriques de dispersion des chauves-souris à diverses saisons...). En l'état actuel des connaissances, il semble que le site ait un rôle de refuge ou d'alimentation, sans que son niveau d'importance puisse être quantifié.

<sup>3</sup> Facteur pouvant avoir des effets bénéfiques sur les habitats, en particulier sur les pelouses en ouvrant le milieu et participant au ralentissement du développement des ligneux. En 2009, l'incendie avait en effet eu globalement un impact négatif : il avait initié une déstructuration et une dérive eutrophe de certains secteurs de pelouses. C'est pourquoi, ce facteur est ici considéré comme plutôt négatif.

**Tableau 14 : Espèces d'intérêt communautaire, niveau d'enjeu et facteur d'influence**

Espèce	Niveau d'enjeu	Principal motif justifiant le niveau d'enjeu	Facteurs d'influence + et exigences écologiques	Facteurs d'influence -
Gomphe de Graslins, <i>Gomphus grasilini</i> (1046)	?	Absence de données suffisantes	Présence de milieux ouverts Présence d'effets lisières et chemins (zones de refuge et de chasse selon météo)	Usage d'insecticides Fermeture du milieu
Rosalie des Alpes, <i>Rosalia alpina</i> (1087)	?	Absence de données suffisantes	Présence d'arbres morts ou sénescents Présence d'un réseau de linéaires boisés	Usage d'insecticides Fragmentation des boisements Abattage des arbres isolés
Grand rhinolophe, <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (1304)	?	Absence de données suffisantes	Présence de milieux ouverts et boisés riches en insectes (territoire de chasse) Continuité écologique intra et intersites	Discontinuité écologique  Utilisation de produits vétérinaires (vermifuges) Utilisation de produits phytosanitaires
Barbastelle, <i>Barbastella barbastellus</i> (1308)	?	Absence de données suffisantes		
Minioptère de Schreibers, <i>Miniopterus schreibersii</i> (1310)	?	Absence de données suffisantes		
Petit Murin, <i>Myotis blythii</i> (1307)	?	Absence de données suffisantes		
Grand Murin, <i>Myotis myotis</i> (1324)	?	Absence de données suffisantes		

## 5.2. Synthèse des interactions habitats/espèces et activités humaines

Toute activité anthropique a des répercussions sur son environnement. Activités socio-économiques, pratiques de gestion ou aménagements ont des conséquences directes ou indirectes sur les habitats et les espèces. Le tableau suivant présente l'impact des principales activités humaines sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire uniquement d'un point de vue biologique. Une même activité peut à la fois avoir des impacts positifs et négatifs selon ses pratiques et son degré d'intensification. Par ailleurs, l'importance relative de chaque activité n'est pas mentionnée.

**Tableau 15** : Impacts des diverses activités humaines du site Natura 2000 sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire (IC)

Activités/ caractéristiques	Impacts sur les habitats IC	Impacts sur les espèces IC	Remarques
<b>AGRICULTURE</b>			
Paysage marqué par une agriculture céréalière intensive (hors périmètre site)	☹️	☹️	L'apport d'intrants dans les cultures céréalières situées aux abords immédiats du site peut engendrer une modification des sols. Discontinuité écologique
Pâturage bovin (extrémité sud du périmètre)	😊 à 😊	😊 à 😊	Le pâturage bovin a permis une relative restauration de la pelouse. Avec la mise en place de ce pâturage, la partie concernée s'apparente désormais à une pelouse calcicole xérophile bien qu'il s'agisse d'un faciès sénescant. Néanmoins, la pression de pâturage reste insuffisante pour avoir une influence positive significative sur les habitats d'intérêt communautaire. De plus, le pâturage bovin ne constitue pas la mesure la plus adaptée à la gestion des pelouses (un pâturage ovin est préférable).
Pâturage équin (parcelle privée)	😊 à 😞	😊 à 😞	Les pelouses incluses dans la parcelle pâturée par un poney fait état d'une nette dérive eutrophe
<b>CHASSE</b>			
Présence d'une zone refuge	😊	😊	Absence d'activité cynégétique sur une grande partie du site
Chasse tout type de gibier (partie communale de Saint-Savinien non classé en zone refuge)	😊 à 😞	😊 à 😞	Dérangement potentiel de la faune Pollution potentielle (abandon sur site de cartouches vides) Risque de tirs accidentels d'espèces protégées
<b>LOISIRS</b>			
Randonnée pédestre, équestre, VTT	😞 à 😊	😞 à 😊	Non-respect des sentiers de randonnée entraînant un piétinement et une dégradation des habitats naturels
Loisirs motorisés (quad, moto-cross)	☹️	☹️	Non-respect des sentiers de randonnée entraînant une dégradation des habitats naturels Non-respect de la réglementation (APPB) Dérangement de la faune Interaction négative avec les autres activités (randonnée)

Activités/ caractéristiques	Impacts sur les habitats IC	Impacts sur les espèces IC	Remarques
Airsoft	☹	☹	Non-respect des sentiers de randonnées Dérangement de la faune Pollution potentielle (billes) Possible interaction négative avec les autres activités (randonnée)
<b>GESTION CONSERVATOIRE</b>			
Gestion environnementale de la partie communale	☺	☺	Gestion bénéfique pour la faune, la flore et les habitats du site, mais des efforts restent à faire pour retrouver un bon état de conservation.

**Légende :**

Impact sur les espèces et les habitats : ☺ Impact favorable, ☹ pas d'impact notable, ☹ impact défavorable.

### 5.3. Les objectifs de conservation

Les objectifs de conservation du site sont définis à partir des enjeux biologiques et des facteurs de menace. On distingue les objectifs de conservation à long terme (OCLT) qui correspondent au but que l'on souhaite atteindre à long terme, des objectifs de développement durable qui sont la déclinaison concrète de l'orientation de conservation à long terme en objectifs intermédiaires et/ou concrets.

Objectifs de développement durable (ODD)	Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés	Justification de l'objectif retenu	Actions
<b>OCLT 1 : Conserver les habitats d'intérêt communautaire et les espèces qui leurs sont associées - Conserver une diversité d'habitats et un patrimoine local sur le site</b>			
<b>ODD1 : Reconquérir des surfaces en pelouses</b>	Pelouses à thérophytes mésothermes thermo-atlantiques* Pelouses calcicoles xérophiiles atlantiques et thermophiles	Les pelouses constituent des habitats d'intérêt communautaire dont les surfaces ont nettement régressé depuis l'abandon du pastoralisme. En particulier, la parcelle privée de M. Benon n'a pas fait l'objet de travaux de restauration et le milieu tend à s'embroussailler.	<b>A1</b>
<b>ODD2 : Restaurer et préserver l'état de conservation des pelouses et fourrés</b> <b>Contrôler la dynamique naturelle d'embuissonnement et de boisement des milieux ouverts</b>	Pelouses à thérophytes mésothermes thermo-atlantiques* Pelouses calcicoles xérophiiles atlantiques et thermophiles Junipérais secondaires planitiaires à montagnardes à <i>Juniperus communis</i>	L'état de conservation des pelouses reste globalement défavorable en raison de l'absence de gestion adaptée. De, plus les pelouses et fourrés à Brande et genévrier sont amenés à évoluer selon une dynamique naturelle de fermeture du milieu. C'est pourquoi, il est nécessaire d'adopter une gestion adaptée visant à contrôler l'embuissonnement ou le boisement progressif de ces milieux.	<b>A2, A3</b>
<b>ODD3 : Conserver une mosaïque dynamique d'habitats</b>	Junipérais secondaires planitiaires à montagnardes à <i>Juniperus communis</i> Forêt à <i>Quercus ilex</i> et <i>Q. rotundifolia</i>	Une grande diversité d'habitats conditionne la présence d'une plus grande richesse faunistique et floristique sur le site. Le maintien des fourrés à Brande et Genévrier permet, en plus du maintien d'un faciès intermédiaire, le maintien d'un corridor pour les espèces de formations végétales hautes. Les habitats évoluent naturellement vers le stade ultérieur, c'est pourquoi il convient d'adopter une gestion dynamique des milieux. La forêt de chêne vert constitue un habitat d'intérêt communautaire qu'il convient de maintenir sur le site.	<b>A4, A5</b>
<b>ODD4 : Limiter l'accès des véhicules motorisés dans les zones sensibles</b>	Tous	Du fait de l'évolution des habitats et des activités sur le site, il devient nécessaire de clarifier voire modifier le statut des sentiers afin d'en réglementer l'accès.	<b>A6</b>
<b>OCLT 2 : Faciliter l'appropriation des enjeux écologiques par les acteurs locaux et le public</b>			
<b>ODD5 : Informer et sensibiliser le grand public, les usagers et les acteurs locaux aux enjeux biologiques du site</b> <b>- Informer les usagers de la réglementation en vigueur sur le site</b>	Tous les habitats et toutes les espèces	Les habitats sont particulièrement sensibles et remarquables. La sensibilité des habitats est parfois mal connue. Les échanges entre les acteurs locaux, les usagers et la structure animatrice sont indispensables. La gestion conservatoire du site est parfois mal comprise. Aucune information n'indique la présence du site Natura 2000 ni les bons comportements à adopter.	<b>B1, B2, B3</b>

OCLT 3 : Améliorer les connaissances biologiques du site et évaluer les résultats des actions mises en place par le suivi des espèces et des habitats			
<p><b>ODD6 : Permettre l'évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire par la mise en place de dispositifs de suivi écologique adaptés</b></p>	<p>Pelouses à thérophytes mésothermes thermo-atlantiques* ; Pelouses calcicoles xérophiles atlantiques et thermophiles ; Junipérais secondaires planitiaires à montagnardes à <i>Juniperus communis</i> ; Forêt à <i>Quercus ilex</i> et <i>Q. rotundifolia</i></p>	<p>Les milieux présents sur le site sont en perpétuelle évolution du fait de la dynamique naturelle et de la gestion mise en place. L'efficacité des actions peut être évaluée pour les adapter au contexte et rendre le DocOb évolutif.</p>	<p><b>C1, C2, C3, C5</b></p>
<p><b>ODD7 : Améliorer et faciliter la compréhension du fonctionnement écologique du site et compléter le diagnostic écologique par la mise en œuvre d'études complémentaires</b></p>	<p>Toutes les espèces d'intérêt communautaire des groupes taxonomiques suivants : chiroptères, lépidoptères, orthoptères, reptiles.</p>	<p>En dehors des habitats et de la flore, le rôle fonctionnel du site pour espèces faunistiques reste mal connu en raison de l'absence d'étude spécifique.</p>	<p><b>C1, C2, C3, C4, C5</b></p>
OCLT 4 : Mettre en œuvre le DocOb et faciliter l'intégration des enjeux écologiques du site dans les politiques publiques			
<p><b>ODD8 : Faire du DocOb un outil de travail, de référence et d'aide à la décision pour les acteurs du site - Pérenniser le rôle et le fonctionnement du COPIL et la démarche de concertation en général</b></p>	<p>Tous les habitats et toutes les espèces</p>	<p>L'outil DocOb doit être un outil de référence permettant de mettre en cohérence les différentes politiques du territoire, et cela, dans le but de préserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire. Associer tous les acteurs du site pour permettre leur adhésion à la démarche volontaire Natura 2000</p>	<p><b>D1</b></p>

## 5.4. Le Programme d'actions

### 5.4.1. La conception du programme d'actions

Le maintien voire la restauration des habitats naturels et des habitats d'espèces dans un état de conservation favorable passe par plusieurs types d'intervention. Quatre grandes thématiques peuvent être dégagées : la gestion des habitats, la communication et la sensibilisation, le suivi et l'amélioration des connaissances et l'animation du DocOb. Elles doivent permettre par leur action conjuguée, de répondre aux objectifs de la directive Habitats.

Code	Thématiques
A	Gestion des habitats d'intérêt communautaire
B	Communication et sensibilisation
C	Suivis et amélioration des connaissances des espèces et habitats d'intérêt communautaire
D	Animation du Document d'Objectifs

#### Thématique 1 : Gestion des habitats (A)

Sous cette thématique sont rassemblées les actions de gestion préconisées pour assurer le maintien des habitats naturels d'intérêt communautaire. Au cours de leur élaboration, sont pris en compte les moyens économiques, humains et financiers mobilisables, et les projets, besoins ou attentes des différents acteurs présents sur le site.

#### Thématique 2 : Communication et Sensibilisation (B)

La communication autour du DocOb est un élément essentiel pour rendre possible l'appropriation locale de la démarche Natura 2000. Ce n'est qu'avec le soutien des acteurs locaux qu'une gestion durable des habitats naturels et des espèces pourra être menée.

#### Thématique 3 : Suivis et Amélioration des connaissances (C)

Pour évaluer l'efficacité des mesures de gestion préconisées, il est impératif de mettre en place des suivis de l'état de conservation de populations et/ou d'habitats, de la dynamique des milieux, etc. Cette thématique est très importante car elle doit permettre de réviser et, le cas échéant, d'améliorer voire de réorienter, la mise en œuvre du DocOb sur le terrain.

#### Thématique 4 : Animation (D)

Les actions comprises sous cette thématique consistent en la coordination et le suivi de la mise en œuvre du DocOb, aux démarches de facilitation de l'adhésion autour des objectifs du DocOb et des mesures contractuelles proposées.

### 5.4.2. Le niveau de priorité des actions

Le niveau de priorité de chaque action est déterminé en prenant en compte les facteurs suivants :

- L'état de conservation de l'habitat d'intérêt communautaire ;
- L'importance des menaces qui pèsent sur l'habitat ;
- L'ordre logique de mise en œuvre d'actions portant sur le même habitat naturel d'intérêt communautaire ;
- La facilité de mise en œuvre des actions - disponibilité des technologies, des moyens humains et des moyens financiers.

On distingue trois niveaux de priorité :

1. Priorité 1 (forte) : ★ ★ ★ Action urgente à court terme
2. Priorité 2 (moyenne) : ★ ★ Action non urgente mais indispensable
3. Priorité 3 (faible) : ★ Action utile mais non prioritaire

### 5.4.3. La fiche action type

Les coûts prévisionnels sont donnés à titre indicatif, au plus près des réalités de terrain connues au jour de rédaction. Ils ne valent pas engagement définitif. En effet, ces coûts peuvent évoluer.

Les tableaux-guide permettent de dissocier les engagements n'entraînant pas de surcoût (sous-entendu par rapport aux pratiques habituelles par exemple) de ceux qui peuvent entraîner un surcoût :

- Les engagements non rémunérés peuvent être pris par la signature de charte Natura 2000
- Les engagements rémunérés correspondent aux actions finançables par le dispositif Natura 2000 au moment de la rédaction du DOCOB. D'autres engagements peuvent être rémunérables via d'autres sources de financement que Natura 2000 (collectivités, etc.)

**OCLT** : Orientation de Conservation à Long Terme  
**ODD** : Objectif de Développement Durable

**CADRE DE L'ACTION :**

<b>Résultats attendus</b>	= résultat attendu au terme de la mise en œuvre de l'action.
<b>HIC visés</b>	Habitat d'intérêt communautaire visé
<b>EIC visées</b>	Espèces d'intérêt communautaire visées par l'action
<b>Localisation</b>	Localisation de la mise en œuvre de l'action
<b>Surface</b>	Surface concernée par l'action
<b>Actions liées</b>	Actions auxquelles on peut se référer pour des compléments

**PLANIFICATION**

**Etat actuel des connaissances** : inventaires ou études déjà réalisés en lien avec l'action

**Prévisionnel** : année de mise en œuvre de cette action

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

**JUSTIFICATION DE L'ACTION :**

Justification du choix de l'action (pourquoi) et des modalités de mise en œuvre (comment).

**DESCRIPTION DE L'ACTION :****1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques...)**

Il s'agit de la description précise des conditions techniques d'exécution de l'action. Selon la nature de l'action, ce chapitre a la forme d'un cahier des charges (cas notamment des opérations de gestion ou de restauration), d'un itinéraire technique, d'une description détaillée de l'action à mener.

**Cas particulier des actions visant le maintien, la restauration ou la gestion d'habitats d'espèces, d'habitats ou d'espèces au moyen d'une contractualisation ou d'une adhésion à une fiche Charte :**

Les modalités techniques de mise en œuvre de l'action seront scindées en 3 parties intitulées :

- Maintien de l'état de conservation ;
- Modalités d'entretien ;
- Modalités de restauration ;

**2. Conditions particulières d'exécution**

Ex : nécessité d'obtenir des autorisations préalables, autorisation de travaux validé par le CSRPN, habilitation de l'entreprise de travaux...

**OUTILS DE REALISATION :**

Contrat Natura 2000, Charte Natura 2000, maîtrise foncière, subvention ou tout autre outil ou projet y concourant

**ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires) :**

Propriétaires, collectivités territoriales, syndicats, organismes de gestion, fédérations, associations...

**PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :**

Animateur du DOCOB, Administrations (DDT, DREAL...), Chambres consulaires, structures professionnelles...

**COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS:**

**Coûts indicatifs unitaires prévisionnels** : en hj ou en euros

Il s'agit de coûts estimatifs de mise en œuvre de l'action.

Doivent être mentionnés séparément les coûts de chaque modalité de mise en œuvre de l'action et le coût d'intervention de la structure animatrice. Il s'agit de coûts indicatifs permettant en fonction des résultats attendus de déterminer un budget prévisionnel. Ces coûts indicatifs unitaires ne sont pas des forfaits.

**Budget prévisionnel :**

**Financeurs potentiels** : (Etat, Europe, collectivités territoriales, Agence de l'eau, etc)

**INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION**

Descripteur de mise en œuvre : outil de mesure permettant de quantifier l'état d'avancement de l'action

Indicateur de performance : outils de mesure permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs attendus

#### 5.4.4. Le programme d'actions

Tableau 16 : Liste des actions par objectifs de conservation, échéancier et budget prévisionnel

OCLT	Code Action	Libellé Action	Echéancier					Budget prévisionnel (sur 5 ans)	Priorité	N° page
			2015	2016	2017	2018	2019			
<i>OCLT1 - Conserver les habitats d'intérêt communautaire et les espèces qui leurs sont associées - Conserver une diversité d'habitats et un patrimoine local sur le site</i>	A1	Restauration des pelouses : reconquête surfacique	x	x				Selon surface	***	68
	A2	Restauration et maintien de l'état de conservation des pelouses et fourrés : entretien durable par pâturage	x	x	x	x	x	Selon surface	***	72
	A3	Restauration et maintien de l'état de conservation des pelouses et fourrés : entretien transitoire par fauche	x	x	x	x	x	86 750 €	***	77
	A4	Gestion dynamique des fourrés à Brande et Genévrier et des lisières	x	x	x	x	x	Selon surface	**	82
	A5	Maintien des boisements	x	x	x	x	x	0 €	*	85
<i>OCLT2 - Préserver les habitats d'intérêt communautaire et les espèces associées des perturbations d'origine anthropique</i>	A6	Requalification et gestion des sentiers	x	x	x	x	x	3 800 €	***	87
<i>OCLT3 - Faciliter l'appropriation des enjeux écologiques par les acteurs locaux et le public</i>	B1	Communiquer avec le grand public et les acteurs locaux	x	x	x	x	x	18 450 €	***	92
	B2	Sensibiliser les scolaires	x	x	x	x	x	4 500 €	*	95
	B3	Réalisation de panneaux d'information		x				A définir	***	97
<i>OCLT4 - Améliorer les connaissances biologiques du site et évaluer les résultats des actions mises en place par le suivi des espèces et des habitats</i>	C1	Suivi cartographique des habitats d'intérêt communautaire						(5400 €/10 ans)	**	100
	C2	Suivi cartographique des espèces végétales patrimoniales					x	4 500 €	**	102
	C3	Suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire					x	4 500 €	**	104
	C4	Suivi spécifique des chiroptères : recherche des espèces d'intérêt communautaire et évaluation de leur statut sur le site		x				9 450 €	**	106
	C5	Suivi de l'état de conservation du milieu par le suivi de groupes faunistiques indicateurs			x			A définir	**	108
<i>OCLT5 - Accompagner la mise en œuvre du DocOb</i>	D1	Animation, gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du DocOb	x	x	x	x	x	32 500 € (en moyenne)	***	111

**Tableau 17 : outils de mise en œuvre des actions**

Code action	Intitulé de l'action	Contrat Natura 2000	Charte Natura 2000	Outils financiers hors contrat Natura 2000	Autres outils (contextuels, ponctuels ou temporaires)
<b>Volet A : gestion des habitats d'intérêt communautaire</b>					
A1	Restauration des pelouses : reconquête surfacique	<b>Contrat Ni-Ni :</b> • Mesure 7.6.2 du PDR, FEADER • Mesure N01Pi, N03Pi et N05R de la circulaire de gestion	Fiche n° 2 « Pelouses calcaires »	• Financement Etat - FEADER - Collectivités • Financement Etat hors PDR • Autres financements	
A2	Restauration et maintien de l'état de conservation des pelouses et fourrés : entretien durable par pâturage	<b>Contrat Ni-Ni :</b> • Mesure 7.6.2. du PDR, FEADER • Mesure N03Pi et N03R de la circulaire de gestion	Fiche n° 2 « Pelouses calcaires »	• Financement Etat - FEADER- Collectivités • Financement Etat hors PDR • Autres financements (privé, ...)	
A3	Restauration et maintien de l'état de conservation des pelouses et fourrés : entretien transitoire par fauche	<b>Contrat Ni-Ni :</b> • Mesure 7.6.2 du PDR, FEADER • Mesure N01Pi et N05R de la circulaire de gestion	Fiche n° 2 « Pelouses calcaires »	• Financement Etat - FEADER - Collectivités • Financement Etat hors PDR • Autres financements	
A4	Gestion dynamique des fourrés à Brande et Genévrier et des lisières	<b>Contrat Ni-Ni :</b> • Mesure 7.6.2 du PDR, FEADER • Mesure N01Pi et N05R de la circulaire de gestion	/	• Financement Etat - FEADER- Collectivités • Financement Etat hors PDR • Autres financements	
A5	Maintien des boisements	/	Fiche n° 3 « Boisements feuillus »	/	
A6	Requalification et gestion des sentiers	/	Fiche n° 4 « entretien des sentiers » Fiche n° 5 « activités de loisir »	Autres sources de financement (communes...)	
<b>Volet B : Communication et sensibilisation</b>					
B1	Communiquer, informer le grand public et les acteurs locaux		Fiche n° 2 « Communication et promotion du patrimoine naturel »	<b>Mission d'animation :</b> mesure 7.6.1 du PDR	
B2	Sensibiliser les scolaires			<b>Mission d'animation :</b> mesure 7.6.1 du PDR	
B3	Réalisation de panneaux d'information			<b>Mission d'animation :</b> mesure 7.6.1 du PDR	
<b>Volet C : Suivis et amélioration des connaissances des espèces et habitats d'intérêt communautaire</b>					
C1	Suivi cartographique des habitats d'intérêt communautaire			Subvention Etat, Europe, Agence de l'eau; Collectivités territoriales <b>Mission d'animation :</b> mesure 7.6.1 du PDR	
C2	Suivi cartographique des espèces végétales patrimoniales			<b>Mission d'animation :</b> mesure 7.6.1 du PDR, Subvention Etat, Europe, Agence de l'eau; Collectivités territoriales	

<b>C3</b>	Suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire			Subvention Etat, Europe, Agence de l'eau; Collectivités territoriales <b>Mission d'animation :</b> mesure 7.6.1 du PDR	Suivi des pelouses calcaires à l'échelle régionale menée par le CBNSA (financement européen Natura 2000)
<b>C4</b>	Suivi spécifique des chiroptères			Subvention Etat, Europe, Agence de l'eau; Collectivités territoriales <b>Mission d'animation :</b> mesure 7.6.1 du PDR	
<b>C5</b>	Suivi de l'état de conservation du milieu par le suivi de groupes faunistiques indicateurs			Subvention Etat, Europe, Agence de l'eau; Collectivités territoriales <b>Mission d'animation :</b> mesure 7.6.1 du PDR	
<b>Volet D : animation du Document d'Objectifs</b>					
<b>D1</b>	Animation, gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du DocOb			<b>Mission d'animation :</b> Mesure 7.6.1 du PDR	

# A. GESTION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Principe de précaution.....	page 64
Scénarii de gestion .....	page 65

<b>Action A1</b> : Restauration des pelouses : reconquête surfacique .....	p68
<b>Action A2</b> : Restauration et maintien de l'EC des pelouses et fourrés : entretien durable par pâturage ...	p72
<b>Action A3</b> : Restauration et maintien de l'EC des pelouses et fourrés : entretien transitoire par fauche.....	p77
<b>Action A4</b> : Gestion dynamique des fourrés à Brande et Genévrier et des lisières.....	p82
<b>Action A5</b> : Maintien des boisements .....	p85
<b>Action A6</b> : Requalification et gestion des sentiers communaux .....	p87

## Principe de précaution

L'intérêt des chaumes de Sèchebec réside dans la présence d'un écosystème complexe tonsures/pelouses/ourlet/fourrés/forêt associés dans un équilibre dynamique, conséquence de l'abandon depuis quelques décennies d'une activité pastorale ancienne. Chaque faciès constitue un stade évolutif du milieu, les pelouses étant associées au stade pionnier, les boisements au climax. Les habitats sont ainsi amenés à évoluer vers le stade supérieur et donc à se substituer les uns aux autres.

Or, ces différents stades ou faciès correspondent chacun, en dehors des ourlets, à un habitat d'intérêt communautaire, rare et protégé à l'échelle européenne. Chaque faciès présente également un cortège faunistique et floristique intéressant, dont certaines espèces menacées et protégées à l'échelle locale, nationale voire européenne.

Du fait de l'intérêt écologique de conserver les différents faciès/stades, la gestion consistera donc à créer et entretenir une mosaïque dynamique d'habitats. Tout l'enjeu réside donc dans la recherche d'une gestion aléatoire et dynamique des habitats naturels du site.

Pour cela, la gestion devra rester modulable en fonction de l'évolution du milieu en réponse aux opérations effectuées. Toute modification de principes de gestion initialement prévus devra néanmoins être validée par des structures compétentes (associations naturalistes compétentes, CBNSA,...) ainsi que par la DREAL et le COPIL.

Les outils Natura 2000 ne seront pas toujours adaptés au mode de gestion que l'on souhaite mettre en place sur le site des chaumes de Sèchebec. La mise en œuvre du programme d'actions devra ainsi prévoir la recherche d'outils et de financements complémentaires à ceux proposés par le PDRR.

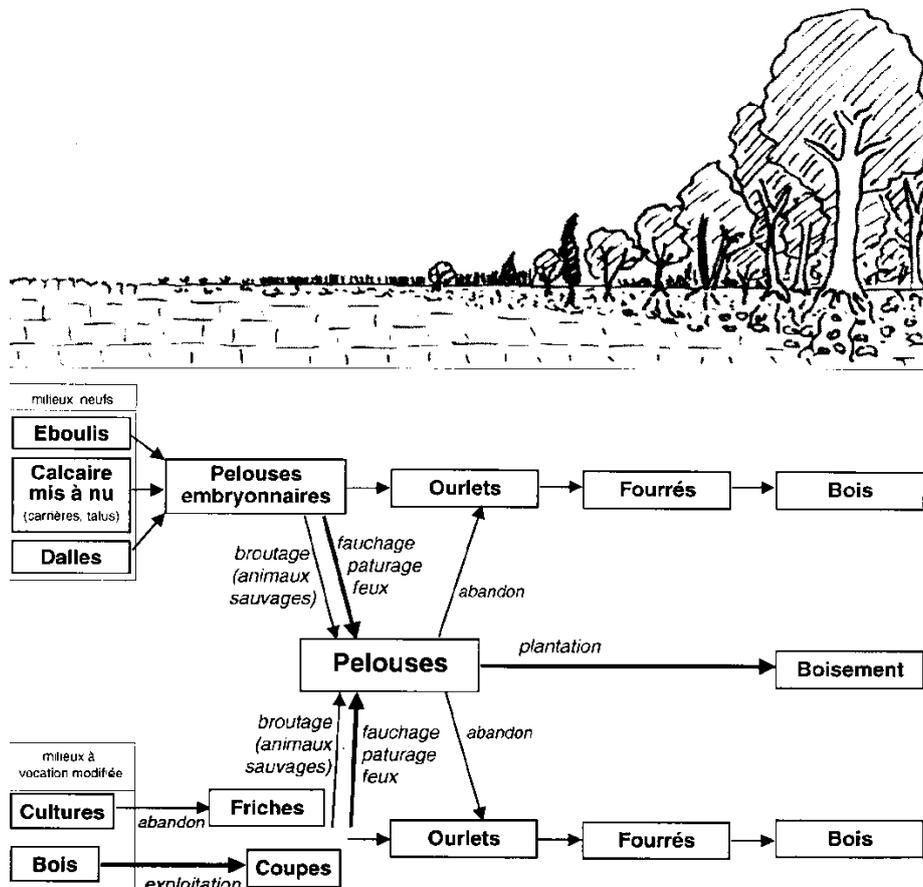


Figure 6 : Schéma synthétique d'évolution de la végétation sur substrat calcaire (Maubert et Dutoit, 1995)

## Scénarii de gestion des zones restaurées

Après la réouverture du milieu suite aux travaux entrepris par le CREN Poitou-Charentes, gestionnaire des parcelles communales, l'objectif est désormais d'entretenir ce milieu afin de contrôler la dynamique naturelle d'emboisement et de boisement. Pour cela, la mise en place d'un pâturage ovin extensif constitue l'outil le mieux adapté à la restauration et au maintien du bon état de conservation des habitats naturels des chaumes de Sèchebec. Un scénario dit idéal prévoit ainsi la mise en place d'une gestion pastorale sur l'ensemble du site (action A2). Néanmoins, en raison de contraintes techniques ou financières, le périmètre pourra être adapté (carte 8) :

- Périmètre idéal : ensemble des zones ouvertes restaurées
- Périmètre intermédiaire : secteur communal restauré
- Périmètre alternatif : secteur communal nord.

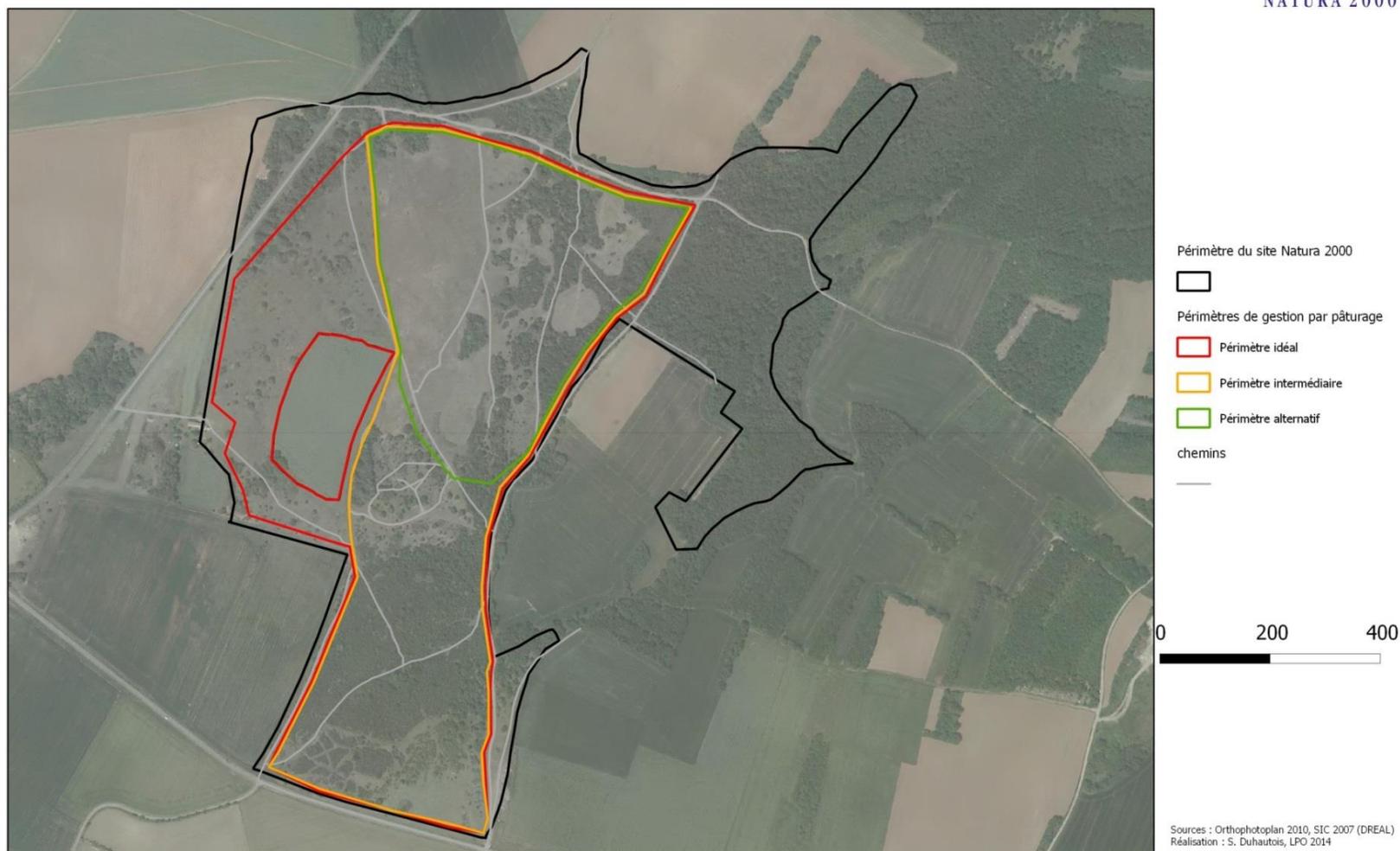
La liste des périmètres n'est pas exhaustive, d'autres alternatives pourront être envisagées en fonction des contraintes rencontrées. Cependant, le secteur d'intervention prioritaire reste le secteur nord du site, et en particulier la partie privée (propriété nord de M. Benon) qui présente des pelouses calcaires d'intérêt biologique très important.

Plusieurs facteurs pourraient cependant retarder ou empêcher la mise en place du pâturage sur le site. C'est pourquoi, il est proposé un scénario palliatif ou transitoire (action A3) visant à maintenir une gestion des milieux ouverts par fauche. Des scénarii alternatifs pourront également être envisagés, certains secteurs bénéficiant d'un entretien pastoral tandis que d'autres seront fauchés.

Certains secteurs n'ont cependant pas fait l'objet de mesures de restauration à ce jour. Il s'agit notamment de la parcelle privée de M. Benon qui présente néanmoins un intérêt floristique important. La fiche action A1 prévoit ainsi la restauration de cette parcelle, en préalable à la mise en place d'un entretien durable ou transitoire, dans une optique d'augmentation de la surface de pelouses/tonsures au détriment des fourrés et ourlets. En accord avec le gestionnaire du site, d'autres secteurs (unités de gestion P2, P3, P4 - Cf. carte 9) pourront également bénéficier d'une phase de restauration. En particulier, le secteur sud (unité P2b), dont une partie a pu être restaurée par pâturage bovin, pourra faire l'objet d'opérations de réouverture du milieu afin d'augmenter la superficie en pelouses.

L'unité F1 qui présente actuellement un faciès fourré x chênaie verte nécessite une restauration et une gestion adaptée afin de maintenir l'habitat « junipénaie secondaire planitaire à montagnarde à Genévrier commun » dans un bon état de conservation. Les conditions pédologiques ne permettront pas le retour à un véritable faciès de pelouses, c'est pourquoi on privilégiera le maintien des fourrés à Brande et Genévrier.

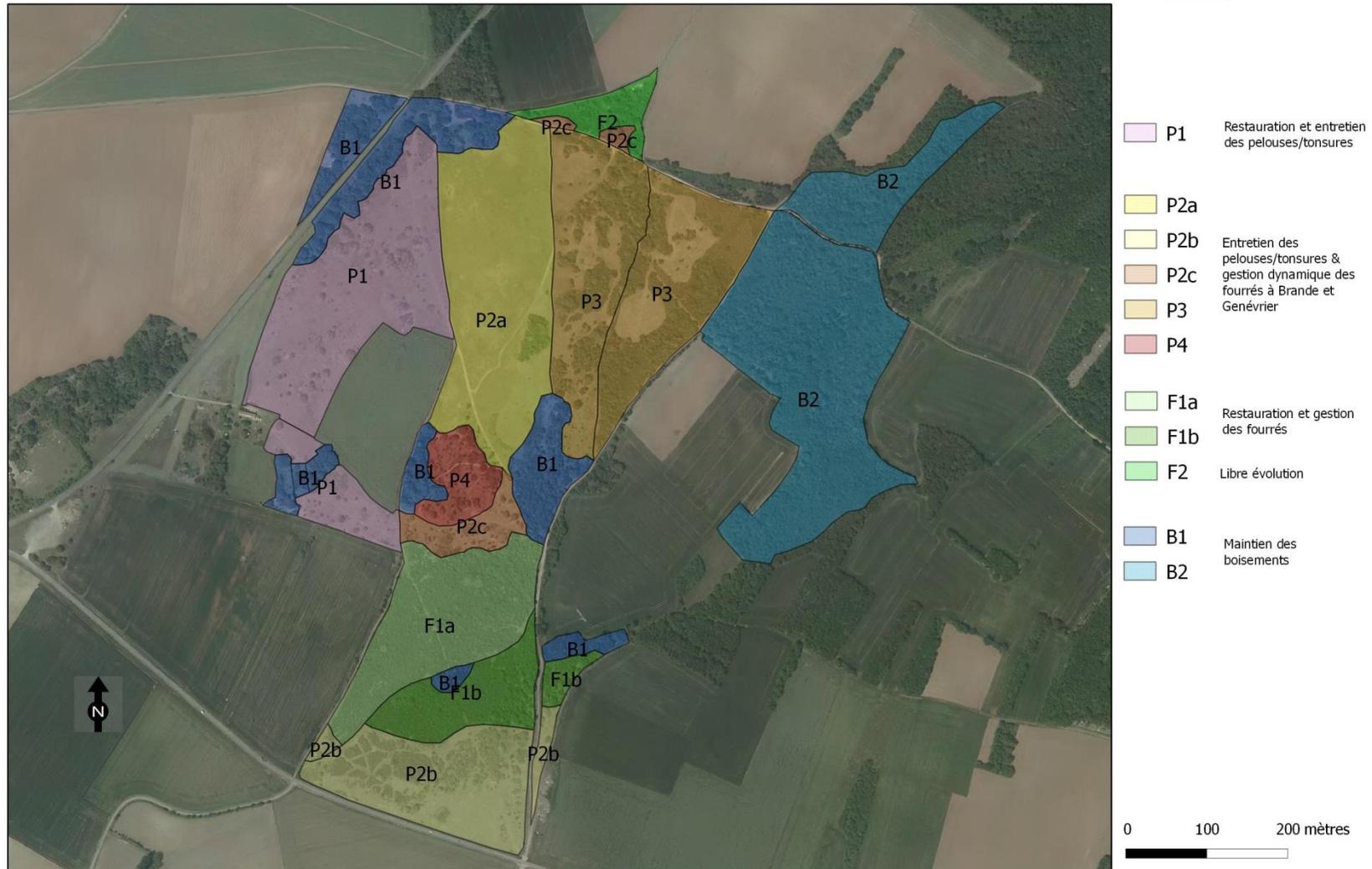
### Périmètres pour la mise en place d'une gestion pastorale



**Carte 8 : Périmètres de mise en place d'un pâturage ovin ou mixte (ovin-équin)**



### Cartographie des unités de gestion



Source : BDOortho 2007 - Réalisation : S. Duhautois, LPO 2014

**Carte 9 : Cartographie des unités de gestion**

<b>A1</b>	<b>Restauration des pelouses : reconquête surfacique</b>	★ ★ ★
<p><b>OCLT</b> : Conserver les habitats d'intérêt communautaire et les espèces qui leurs sont associées  <b>ODD</b> : Reconquérir des surfaces en pelouses</p>		

### CADRE DE L'ACTION

<b>Résultats qualitatifs attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de la surface des pelouses</li> <li>• Maintien du milieu ouvert</li> <li>• Etat de conservation des pelouses favorable</li> </ul>
<b>Résultats quantitatifs attendus</b>	<p>Unité P1 :</p> <p>Surface initiale des tonsures et pelouses (faciès homogènes et mosaïques) : 2,41ha          Restaurer 1,5 ha de pelouses et tonsures (faciès homogène)          Reconquérir 0,5 ha de surface en pelouse/tonsure</p>
<b>Habitats d'Intérêt Communautaire visés</b>	<p>Pelouses à thérophytes mésothermes thermo-atlantiques* (6220)          Pelouses calcicoles xérophiles atlantiques et thermophiles (6210)</p>
<b>Espèces d'Intérêt Communautaire visées</b>	/
<b>Localisation</b>	<p>Unité P1 principalement          Unités P2a, P2b, P2c, P3, P4</p>
<b>Surface concernée</b>	P1 : 5,4 ha
<b>Actions liées</b>	A2, A3

### PLANIFICATION

**Etat actuel des connaissances** : Cartographie des habitats naturels réalisée en 2013

**Prévisionnel** : année de mise en œuvre de cette action

2015	2016	2017	2018	2019
x	x			

### JUSTIFICATION DE L'ACTION

Les pelouses du site Natura 2000 possèdent un intérêt biologique très élevé du fait de la présence d'associations végétales rares révélant une combinaison originale de facteurs environnementaux (calcaires durs, déficit hydrique estival etc.).

Autrefois pâturé par les moutons et autres animaux domestiques, le site était alors constitué d'une vaste pelouse calcaire. Avec l'abandon du pâturage, le milieu s'est progressivement refermé selon une dynamique naturelle. Des opérations de réouverture du milieu ont été réalisées par le CREN sur la partie communale du site. La partie privée, et notamment la propriété de M. Benon, n'a quant à elle jamais été restaurée. Le pâturage d'un poney et l'incendie de 2009 ont toutefois eu un impact sur l'habitat.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La présente action vise à assurer la restauration des pelouses et tonsures dans les zones où l'enfrichement est encore important, et où il n'y a pas eu de travaux de restauration. Elle concerne principalement la parcelle privée de M. Benon (unité P1), mais pourra aussi concerner les secteurs communaux non restaurés par le CREN. L'action pourra être réalisée soit par la mise en place d'un pâturage de restauration soit par débroussaillage. L'idéal serait de remettre ensuite en place un entretien par pâturage léger (Cf. action A2). Une gestion par fauche ou débroussaillage périodique est possible si le pâturage n'est pas envisageable (Cf. action A3).

#### 1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques...)

##### 1.1. Maintien de l'état de conservation

Cf. charte

##### 1.2. Modalités d'entretien

Cf. actions A2, A3

##### 1.3. Modalités de restauration

#### Restauration par pâturage

La restauration des pelouses pourra être réalisée par la mise en place d'un pâturage de restauration, relativement intensif et tournant, mais s'appliquant pendant une très courte période sur de petites surfaces, à l'aide d'enclos mobiles.

### Restauration par fauche ou débroussaillage (manuel ou mécanique)

La restauration des pelouses comprendra plusieurs phases successives :

- Réalisation d'un diagnostic par un expert agréé qui devra notamment définir : le taux d'embroussaillage ou d'envahissement initial, la localisation précise des zones d'intervention, l'objectif de recouvrement ligneux après ouverture, le mode d'intervention (manuel ou mécanique)
- Réalisation d'un cahier des charges précis des opérations de restauration
- Réalisation des travaux :
  - fauche de restauration sur les secteurs non embroussaillés dans le courant de l'été et une fauche de repousse à l'automne, dans les secteurs envahis par le Brachypode penné,
  - débroussaillage mécanique des ligneux
- Evacuation des produits de débroussaillage hors du site

La restauration de l'unité P1 pourra se faire en plusieurs phases successives (îlot de 1 à 2 ha par an).

Descriptif des engagements	Montant de l'aide (à la date de rédaction du DocOb)	Calendrier (5 ans)				
		N	N+1	N+2	N+3	N+4
- Réaliser une fauche de restauration sur les secteurs non embroussaillés et une fauche de repousse dans les secteurs envahis par le Brachypode penné	Fauche manuelle : 4000 - 4500 €/ha avec ramassage					
- Réaliser un débroussaillage mécanique ou manuel des ligneux	Débroussaillage mécanique (Broyeur, produit ne se ramasse pas) : 1000 -1300 €/ha		X	X		
- Evacuer les produits de débroussaillage hors du site	Fauche mécanique (tondeuse autotractée) 650€ /ha					
Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur						

Engagements non rémunérés :

- Tenir un cahier d'enregistrement des pratiques
- Effectuer les travaux de débroussaillage entre le 15 septembre et le 1<sup>er</sup> mars
- Conserver les surfaces contractualisées en état naturel, sans les transformer (ni mise en culture, boisement de rendement ou ornement,...)
- Aucun traitement phytosanitaire/pesticide
- Aucun apport d'engrais minéraux ou organiques

Préconisations :

- Réaliser une fauche centrifuge afin de permettre à l'entomofaune de fuir dans les zones périphériques.
- Conserver les chênes verts les plus importants.
- Certaines tâches d'ourlet à Brachypode et Spirée d'Espagne seront maintenues afin de préserver une diversité d'habitats sur les pelouses. Bien que non inscrit à l'annexe I de la Directive Habitats, l'ourlet présente un faciès intéressant du fait notamment de la présence de la Spirée d'Espagne, arbrisseau protégé à l'échelle régionale. Ainsi, il conviendra de conserver certaines tâches de Spirée tout en contrôlant et réduisant son expansion.
- Les fourrés à Genévriers et Brande pourront être conservés comme écotone entre les boisements et les pelouses.

## 2. Conditions particulières d'exécution

Une dérogation devra être demandée à la DREAL pour le débroussaillage de la Spirée d'Espagne, espèces protégée en Poitou-Charentes.

### OUTILS DE REALISATION

Contrat Natura 2000, Charte Natura 2000, subvention, ou toute autre modalité, outil ou projet y concourant.

### ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Propriétaires ou ayant droits, collectivités territoriales, organismes de gestion ...

### PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

Structure animatrice, Conservatoire d'Espaces Naturels du Poitou-Charentes, associations de protection de la nature, ...

### COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :

Action	Base de calcul	Montant/an	Montant / 2 ans
<i>Restauration par pâturage</i>			
Gardiennage, déplacement des individus	17 €/j	17 €/j	A définir
Clôture mobile	5 €/m	5 €/m	A définir
<i>Restauration par débroussaillage</i>			
Débroussaillage mécanique des ligneux avec exportation	1 250 €/ha	1 250 €/an	2 500 €
Fauche manuelle (débroussailluse à main...) en zone envahie par le brachypode avec exportation	4 250 €/ha	4 250 €/an	8 500 €
Fauche mécanique avec exportation	650€ /ha	650€ /an	1 300 €

Financeurs potentiels : Etat, Europe, collectivités territoriales

### INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

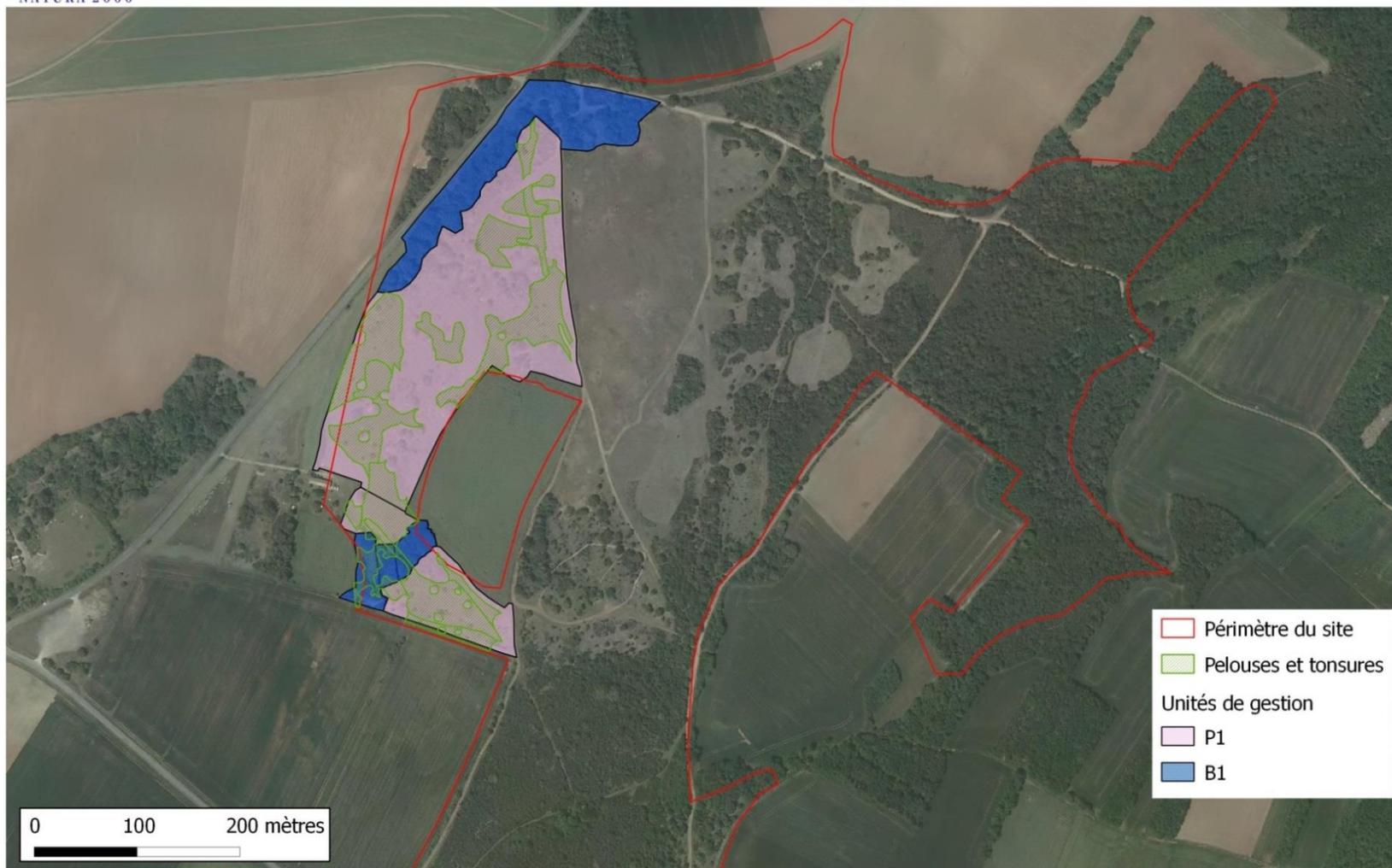
La mise en place d'un observatoire photographique peut permettre de suivre, à partir d'un même point d'année en année, sur un laps de temps très long, les travaux réalisés ou l'évolution des milieux sur les parcelles (ouverture / fermeture du milieu, présence / absence de bosquets ou arbres isolés, âge des différentes strates ...). L'intérêt de cet outil est de pouvoir être reproductible et de présenter une vision du site sous forme de clichés panoramiques.

Descripteurs de mise en œuvre :

- Nombre de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action
- Nombre de contrat et charte signés
- Surface contractualisée

Critères d'évaluation :

- Evolution de la surface restaurée (% restaurée par rapport au résultat attendu)
- Evolution de la surface des pelouses et tonsures
- Evolution de l'état de conservation des pelouses et tonsures
- Evolution de la faune indicatrice
- Evolution du coût moyen de restauration par rapport au coût prévisionnel



Sources : BDOrho 2007 - Réalisation : S. Duhautois - LPO 2014

**Carte 10 : Localisation de l'action A1**

<b>A2</b>	<b>Restauration et maintien de l'état de conservation des pelouses et fourrés : entretien durable par pâturage</b>	<b>★ ★ ★</b>
<p><b>OCLT</b> : Conserver les habitats d'intérêt communautaire et les espèces qui leurs sont associées - Conserver une diversité d'habitats et un patrimoine local sur le site.</p> <p><b>ODD</b> : Restaurer et préserver l'état de conservation des pelouses et fourrés - Contrôler la dynamique naturelle d'emboisement et de boisement des milieux ouverts.</p>		

### CADRE DE L'ACTION

<b>Résultats qualitatifs attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien de la surface totale des pelouses</li> <li>• Conservation du milieu ouvert</li> <li>• Amélioration de l'état de conservation des pelouses et fourrés</li> <li>• Maîtrise de la dynamique naturelle d'emboisement et de boisement</li> <li>• Adoption d'une gestion favorable à la biodiversité des pelouses</li> </ul>
<b>Résultats quantitatifs attendus</b>	Surface restaurée et entretenue par pâturage : environ 10 ha (périmètre alternatif) Surface entretenue (par pâturage et/ou fauche) : 100% de la surface restaurée
<b>Habitats d'Intérêt Communautaire visés</b>	Pelouses calcicoles xérophiles atlantiques et thermophiles (6210-26) Pelouses à thérophytes mesothermes thermo-atlantiques* (6220-4) Junipérais secondaires planitiaires à montagnardes à <i>Juniperus communis</i> (5230)
<b>Espèces d'Intérêt Communautaire visées</b>	/
<b>Localisation</b>	Cf. scénarii de gestion Unités P1, P2a, P2b, P3, P4, F1a, F1b
<b>Surface concernée</b>	Environ 26 ha
<b>Actions liées</b>	A1, A3

### PLANIFICATION

#### Etat actuel des connaissances :

- Terrisse J. (2013) Cartographie et état de conservation des habitats naturels du site des chaumes de Sèchebec
- Terrisse J. (2013) Diagnostic biologique du DocOb des chaumes de Sèchebec

#### Prévisionnel : année de mise en œuvre de cette action

2015	2016	2017	2018	2019
x	x	x	x	x

### JUSTIFICATION DE L'ACTION

Les pelouses/tonsures et fourrés du site Natura 2000 possèdent un intérêt biologique très élevé du fait de la présence d'associations végétales rares révélant une combinaison originale de facteurs environnementaux.

Les opérations de coupe de brande effectuée par le CREN ces dernières années et la tentative de pâturage bovin ont permis de ré-ouvrir le milieu mais l'état de conservation des tonsures et pelouses reste globalement défavorable. En outre, les secteurs restaurés sont amenés à évoluer selon une dynamique naturelle de fermeture du milieu.

Il est prévu de restaurer les pelouses sur la partie privée de M. Benon. Cette phase de restauration devra être suivie d'une phase d'entretien afin de maîtriser l'emboisement et le boisement du milieu.

Dans l'unité de gestion F1 (F1a et F1b), le faciès à Genévrier tend à s'effacer par sénescence au profit de la chênaie verte. Afin de contrecarrer cette progression vers le boisement et préserver le faciès à Genévrier, une restauration est nécessaire dans ce secteur. Le CREN a commencé à restaurer l'unité en procédant par îlot à partir des chemins existants. L'enjeu n'est pas de restaurer des pelouses (pédologie non favorable à l'établissement du faciès de pelouses calcaires) mais de conserver le faciès à Genévriers dans un bon état de conservation.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La présente action vise à assurer la restauration de l'état de conservation et l'entretien des pelouses/tonsures et fourrés, dans une optique de préservation des habitats naturels d'intérêt communautaire, de leur flore et de leur faune associée.

Suite aux opérations de débroussaillage visant à ré-ouvrir le milieu, opérées lors de la phase d'animation du 1<sup>er</sup> DocOb, l'objectif est désormais d'entretenir ce milieu afin de contrôler la dynamique naturelle d'emboisement et de boisement. L'idéal serait donc de remettre en place un **entretien par pâturage ovin extensif** qui reste la

méthode la plus adaptée à la gestion des pelouses (faible piétinement, amendement en déjections faible). Ce mode de gestion était autrefois utilisé sur les chaumes (parcelle privée pâturée jusque dans les années 80).

Ce pâturage pourra être mis en place soit par partenariat avec des éleveurs (mais difficilement réalisable du fait de la non rentabilité actuelle d'une telle production ovine), soit par le biais d'une gestion conservatoire spécifique ou à la marge par un pâturage autre (Equin, bovin...).

Plusieurs facteurs pouvant cependant retarder ou empêcher la mise en place du pâturage sur le site, une gestion par fauche ou débroussaillage périodique pourra être envisagée (Cf. action A3). Néanmoins, au regard des conclusions apportées par l'étude des habitats naturels réalisée en 2013, seul un pâturage permettrait de conserver dans un bon état de conservation les pelouses, c'est pourquoi l'entretien par fauche ou débroussaillage ne devra être envisagé qu'à court ou moyen terme. Par le piétinement ponctuel des animaux, la gestion par pâturage favorise en effet l'entretien du couvert herbacé ras et l'hétérogénéité structurale de la pelouse.

L'action prévoit également une phase préliminaire de restauration des fourrés à Brande et Génévriers dans le secteur sud fortement embroussaillé (unité F1).

## 1. Modalités techniques de mise en œuvre

### 1.1. Maintien de l'état de conservation

Cf. charte Natura 2000

### 1.2. Modalités d'entretien

Les modalités de la mise en œuvre du pâturage nécessitent d'être adaptées au contexte local du site.

- Pression de pâturage

Il est essentiel d'adapter la pression pastorale au type de pelouse et à la superficie du site. Un sous-pâturage entraînera l'embroussaillage du milieu et donc sa fermeture, tandis qu'un surpâturage empêchera le renouvellement de la végétation et engendra donc la dégradation du milieu. Sous-pâturage et surpâturage constituent donc des menaces à la fois pour la biodiversité et pour la pérennité de la ressource alimentaire du bétail.

Sur les chaumes de Sèchebec, il est conseillé d'exercer une pression de pâturage comprise entre 0,15 et 0,375 UGB/ha/an pour l'ensemble de la zone à entretenir (une vingtaine d'hectares si l'on considère le scénario idéal). Le chargement devra être adapté à la surface de la zone à gérer, ainsi qu'au type de pâturage mise en place ('flash' ou traditionnel extensif) afin de ne pas dégrader l'état de conservation des pelouses. Une phase de test pourra alors être envisagée afin de trouver la bonne pression de pâturage.

- Choix du bétail

Les ovins sont préconisés pour l'entretien de pelouses calcaires. Néanmoins, un pâturage équin (chevaux/poney/ânes) ou mixte (chevaux/moutons) voire des vaches de type « génisses » pourra également être envisagé.

- Zones concernées par la gestion par pâturage

Idéalement, la surface concernée correspond à l'ensemble des milieux ouverts restaurés (parcelles communale et privée). Néanmoins, en raison de contraintes techniques ou financières, le périmètre de mise en place d'une gestion pastorale pourra être adapté (carte 8) :

- Périmètre idéal : ensemble des zones ouvertes restaurées
- Périmètre intermédiaire : secteur communal restauré
- Périmètre alternatif : secteur communal nord.

La liste des périmètres possibles n'est pas exhaustive, d'autres alternatives pourront être envisagées en fonction des contraintes rencontrées. Cependant, le secteur d'intervention prioritaire reste le secteur nord du site, et en particulier la partie privée (parcelle de M. Benon) qui présente des pelouses calcaires d'intérêt biologique très important.

- Gestion

Plutôt qu'un pâturage traditionnel d'entretien, extensif et s'appliquant sur une saison, on pourra privilégier un pâturage de restauration, 'intensif' et tournant, mais s'appliquant sur une courte période (1 mois). En plus d'avoir un effet bénéfique sur la richesse floristique, ce type de pâturage 'flash' diminuera le temps de présence des animaux sur le site et limitera ainsi le risque de vol.

- Equipements et broyage des refus

Pour une gestion globale du site ou seulement de la partie communale, une clôture fixe sera installée. Ce dispositif permettra d'éviter la circulation des véhicules sur le site. Des passages canadiens et barrières amovibles seront également installés afin d'éviter le confinement des parcelles et permettre la libre circulation des randonneurs.

Des points d'abreuvement seront disposés dans les parcs ovins. Si besoin, une bergerie sera construite sur la partie communale.

Dans le cas de la mise en place d'un pâturage 'flash', des clôtures mobiles seront nécessaires.

- Modalités administratives

- ❖ Gestion globale (partie privée et partie communale - unités P1, P2, P3, P4 ou partie communale seule)

*Scénario 1* : pâturage assuré par un éleveur de moutons qui mettrait sur Sèchebec une partie de son troupeau, avec ou sans rémunération annuelle.

*Scénario 2* : achat d'un troupeau "conservatoire" et création d'un emploi de berger-animateur du site ou gestion du troupeau confiée à un agriculteur local.

NB : nécessité d'une bergerie et de prairies complémentaires en dehors du site, plus appétentes que les pelouses lors de la période de faibles ressources entre juillet et janvier. La parcelle centrale cultivée de M. Benon (hors site) pourrait être utilisée comme prairie annexe (après remise en état de la prairie).

Nécessité de d'identifier en amont l'employeur du berger et le responsable du troupeau (remplacement lors des congés, arrêt maladie du berger), et de définir le placement des animaux durant la période hivernale, la personne qui achète le foin...

*Scénario 3* : pâturage assuré par un éleveur possédant des animaux domestiques de type équin (chevaux/poneys/ânes) ou mixte (chevaux/moutons) voire des vaches de type « génisses » pourra également être envisagé contre une rémunération annuelle.

- ❖ Gestion séparée de la partie privée

Si le propriétaire privé ne souhaite pas s'engager dans une gestion globale, l'action prévoit la mise en place d'un entretien par pâturage sur sa parcelle.

L'achat et la gestion du troupeau seront à la charge du propriétaire.

Descriptif des engagements	Calendrier (5 ans)				
	N	N+1	N+2	N+3	N+4
<b>Engagements rémunérés</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chargement moyen équivalent entre 0,48 et 0,8 UGB/ha/an (3-5 moutons/ha/an, 1 mouton = 0,16 UGB)</li> <li>- Recréer une clôture fixe sur le pourtour des parcelles ou clôture mobile, recréer une barrière de contention, recréer un parc de contention ovins, entretien des infrastructures et équipements pastoraux</li> <li>- Construction et entretien d'une bergerie</li> <li>- Suivre le troupeau : gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau, affouragement, compléments alimentaires</li> <li>- Point d'abreuvement</li> <li>- Etablir un suivi vétérinaire du troupeau en cas de gestion conservatoire par un organisme spécialisé</li> <li>- Etudes et frais d'expert.</li> </ul> Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur	x	x	x	x	x
Réaliser une fauche manuelle ou mécanique annuelle pour l'élimination des refus et/ou la suppression des rejets ligneux	x	x	x	x	x

Engagements non rémunérés :

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Ne pas fertiliser la surface, pas de travail du sol, de retournement ou de mise en culture, de drainage, de boisement de la prairie
- Pas de traitements phytosanitaires.

### 1.3. Modalités de restauration

- Pelouses et tonsures

Cf. action A1

- Fourrés

Cf. action A3

## 2. Conditions particulières d'exécution

Travailler en collaboration avec le CREN et les propriétaires privés.

### OUTILS DE REALISATION

Contrat Natura 2000, Charte Natura 2000, subvention, ou toute autre outil concourant aux objectifs de l'action  
Le contrat N2000 est à rattacher aux mesures suivantes de l'annexe J du PDRN :  
A32303P - Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique  
A32303R – Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique

### ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Propriétaires, communes de Saint-Savinien, Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Poitou-Charentes, prestataire extérieur....

### PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

Structure animatrice du DOCOB, Administrations (DREAL, DDT, ...)....

### COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS

#### Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :

Action	Gestion globale			Gestion de la partie privée	Base de calcul	Montant/ an	Montant / 5 ans
	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3				
Achat d'une clôture fixe (fourniture du matériel clôture mouton piquet, fil lisse et pose)	x	x	x	x	8 € HT le mètre linéaire		selon surface
Achat d'une clôture mobile	x	x	x	x	A définir		selon surface
Forfait tarière (installation de piquets d'angle, renfort pour 900 ml)	x	x	x	/	400 €		selon surface
Création barrière de contention pour ovins	x	x	/	x	300 €		selon surface
Création parc de contention pour ovins	x	x	/	x	2000 €		selon surface
Création barrière de contentions autres animaux (Equins, bovin)	/	/	x	x	400 €		selon surface
Création d'une bergerie	x	x	/	/	A définir		selon surface
Abreuvoir	x	x	x	x	A définir		selon surface
Achat d'un troupeau (ovin ou équin)	/	x	/	/	A définir		selon surface
Création d'un poste pour gérer le troupeau	/	x	/	/	A définir		selon surface
Rémunération d'un éleveur	x	x	/	/	A définir		selon surface
Entretien des infrastructures	x	x	x	/	A définir		selon surface
Passage Canadien	x	x	x	/	750 €/passage		selon surface
Passage d'homme	x	x	x	/	Selon secteur		selon surface
Location de prairies annexes	/	x	/	/	A définir		selon surface
Broyage de refus après pâturage	x	x	x	x	1000 €/ha		selon surface

**Financiers potentiels :** Etat, Europe, collectivités territoriales, etc.

### INDICATEUR DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

La mise en place d'un observatoire photographique peut permettre de suivre, à partir du même point d'année sur année, sur un laps de temps très long, les travaux réalisés ou l'évolution des milieux sur les parcelles (ouverture / fermeture du milieu, présence / absence de bosquets ou arbres isolés, âge des différentes strates ...). L'intérêt de cet outil est de pouvoir être reproductible et de présenter une vision du site sous forme de clichés panoramiques.

#### Descripteurs de mise en œuvre :

- Nombre de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action
- Nombre de contrat et charte signés
- Surface contractualisée

#### Critères d'évaluation :

- Évolution de la surface contractualisée (charte, contrats...)
- Evolution de la surface entretenue (%par rapport au résultat attendu)
- Evolution de l'état de conservation des pelouses et fourrés
- Suivi de l'occupation du sol et des habitats naturels
- Evolution du budget consacré à l'entretien
- Evolution de la faune indicatrice
- Evolution du coût moyen de restauration par rapport au coût prévisionnel
- Effets éventuels sur d'autres cortèges d'espèces.

<b>A3</b>	<b>Restauration et maintien de l'état de conservation des pelouses et fourrés : entretien transitoire par fauche</b>	<b>★ ★ ★</b>
<p><b>OCLT</b> : Conserver les habitats d'intérêt communautaire et les espèces qui leurs sont associées - Conserver une diversité d'habitats et un patrimoine local sur le site.</p> <p><b>ODD</b> : Restaurer et préserver l'état de conservation des pelouses et fourrés - Contrôler la dynamique naturelle d'emboisement et de boisement des milieux ouverts.</p>		

#### CADRE DE L'ACTION

<b>Résultats qualitatifs attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien de la surface totale des pelouses</li> <li>Conservation du milieu ouvert</li> <li>Amélioration de l'état de conservation des pelouses et fourrés</li> <li>Maîtrise de la dynamique naturelle d'emboisement et de boisement</li> <li>Adoption d'une gestion favorable à la biodiversité des pelouses</li> </ul>
<b>Résultats quantitatifs attendus</b>	<p>P1 : 100% de la surface restaurée (Cf. action A1)</p> <p>P2a/P2b/P2c/P3/P4 : minimum 5 ha entretenus (en priorité unité P2a et P1)</p> <p>F1a, F1b : 1 ha de fourrés à Genévriers restaurés (2 ha au total)</p> <p>F1a/F1b/F2 : minimum 2 ha entretenus</p>
<b>Habitats d'Intérêt Communautaire visés</b>	<p>Pelouses calcicoles xérophiles atlantiques et thermophiles (6210-26)</p> <p>Pelouses à thérophytes mesothermes thermo-atlantiques* (6220-4)</p> <p>Junipérais secondaires planitiaires à montagnardes à Genévrier commun (5130)</p>
<b>Espèces d'Intérêt Communautaire visées</b>	/
<b>Localisation</b>	P1, P2a, P2b, P2c, P3, P4, F1a, F1b, F2
<b>Surface concernée</b>	<p>Surface totale : 26,96 ha</p> <p>P1 : 5,44 ha</p> <p>P2a : 4,97 ha / P2b : 3,16 ha / P2c : 0,82 ha</p> <p>P3 : 6,33 ha</p> <p>P4 : 0,82 ha</p> <p>F1a : 3,08 ha / F1b : 1,73 ha / F2 : 0,61 ha</p>
<b>Actions liées</b>	A1, A2, A4

#### PLANIFICATION

##### Etat actuel des connaissances :

- Terrisse J. (2013) Cartographie et état de conservation des habitats naturels du site des chaumes de Sèchebec
- Terrisse J. (2013) Diagnostic biologique du DocOb des chaumes de Sèchebec

##### Prévisionnel : année de mise en œuvre de cette action

2015	2016	2017	2018	2019
X	X	X	X	X

#### JUSTIFICATION DE L'ACTION

Les pelouses/tonsure et fourrés du site Natura 2000 possèdent un intérêt biologique très élevé du fait de la présence d'associations végétales rares révélant une combinaison originale de facteurs environnementaux.

Les opérations de coupe de brande effectuée par le CREN ces dernières années et la tentative de pâturage bovin ont permis de ré-ouvrir le milieu mais l'état de conservation des tonsure et pelouses reste globalement défavorable. En outre, les secteurs restaurés sont amenés à évoluer selon une dynamique naturelle de fermeture du milieu.

Il est prévu de restaurer les pelouses sur la partie privée de M. Benon. Cette phase de restauration devra être suivie d'une phase d'entretien afin de maîtriser l'emboisement et le boisement du milieu.

Dans l'unité de gestion F1 (F1a et F1b), le faciès à Genévrier tend à s'effacer par sénescence au profit de la chênaie verte. Afin de contrecarrer cette progression vers le boisement et préserver le faciès à Genévrier, une restauration est nécessaire dans ce secteur. Le CREN a commencé à restaurer l'unité en procédant par îlot à partir des chemins existants. L'enjeu n'est pas de restaurer des pelouses (pédologie non favorable à l'établissement du faciès de pelouses calcaires) mais de conserver le faciès à Genévriers dans un bon état de conservation.

## DESCRIPTION DE L'ACTION

La présente action vise à assurer la gestion des pelouses et junipérais, dans une optique de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire, de la flore et de la faune associée.

Les opérations de débroussaillage déjà opérées lors de la phase d'animation du 1<sup>er</sup> DocOb ont permis de restaurer des milieux ouverts. L'idéal serait donc de remettre en place un entretien par pâturage ovin qui reste la méthode la plus adaptée à la gestion des pelouses et junipérais (Cf. action A2). Néanmoins, plusieurs contraintes pourraient retarder ou empêcher la mise en place du pâturage sur le site :

- Risque de vol des animaux et de prédation par les chiens ;
- Non rentabilité d'une production ovine ;
- Faible appétence des pelouses, limitée de février à juillet ;
- Elevage ovin quasiment disparu du secteur au profit de la culture céréalière intensive et difficultés à trouver un troupeau localement.

Ainsi, une gestion alternative par fauche ou débroussaillage léger est possible si le pâturage n'est pas envisageable à court ou moyen terme. Si le pâturage n'est mis en place que sur une partie du site (privilégier la partie Nord), l'entretien par fauche pourra intervenir sur le reste du site.

L'action prévoit également une phase préliminaire de restauration des fourrés à Brande et Genévriers dans le secteur sud fortement embroussaillé (unité F1).

### 1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques...)

#### 1.1. Maintien de l'état de conservation

Cf. charte Natura 2000

#### 1.2. Modalités d'entretien

##### ➤ **Tonsures et pelouses (P1, P2a, P2b, P2c, P3, P4)**

L'action consiste à réaliser une fauche annuelle avec exportation des produits de fauche (mise en déchetterie, valorisation en BRF...). La fréquence de la fauche d'entretien pourra être ajustée en fonction de la biomasse de la pelouse concernée. Le type de fauche (manuelle ou mécanique) devra être adapté au secteur entretenu et son degré d'accessibilité.

Dans les unités P2b et P3, les fourrés à Brande et Genévrier seront gérés en tant qu'écotone ou corridor (cf. action A4).

Descriptif des engagements	Montant de l'aide (à la date de rédaction du DocOb)
<b>Engagements rémunérés</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fauche manuelle ou mécanique</li> <li>- Défeutrage (enlèvement de biomasse en décomposition au sol)</li> <li>- Conditionnement</li> <li>- Transport des produits évacués</li> <li>- Transport des matériaux évacués</li> <li>- Frais de mise en décharge</li> <li>- Études et frais d'expert</li> </ul> Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur	Fauche mécanique : 500 - 600 €/ha/passage Fauche manuelle : 4000 - 4500 €/ha/passage  Conditionnement : 80€/t Transport : 50€/t
<b>Engagements non rémunérés</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conserver les surfaces contractualisées en état naturel, sans les transformer (ni mise en culture, boisement de rendement ou ornement, dépôt de déchets...).</li> <li>- Aucun traitement phytosanitaire/pesticide</li> <li>- Aucun apport d'engrais minéraux ou organiques</li> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions</li> </ul>	/

**Périodes d'intervention :**

Afin de limiter la propagation du Brachypode, une fauche d'entretien en période végétative sera périodiquement réalisée, selon le calendrier défini ci-dessous.

Calendrier (5 ans)				
N	N+1	N+2	N+3	N+4
Fauche des autres unités (P2a, P2b, P2c, P3 et P4) en fin de printemps - début d'été	Fauche de l'unité P1 en juin	Fauche des autres unités en fin de printemps - début d'été	Fauche de l'unité P1 en juin	Fauche des autres unités en fin de printemps - début d'été
Fauche de l'unité P1 en septembre	Fauche des autres unités Fin d'été – début d'automne	Fauche de l'unité P1 en septembre	Fauche des autres unités Fin d'été – début d'automne	Fauche de l'unité P1 en septembre

➤ **Fourrés à Brande et Genévrier (F1a, F1b, F2)**

Les secteurs restaurés de fourrés à genévriers (principalement F1a) devront être :

- entretenus (tous les 3-4 ans) par fauche, débroussaillage ou éclaircissement de secteurs (< 1 ha) avec enlèvement des produits de coupe du milieu.
- un passage de coupe des repousses de chêne vert pourra être réalisé (1 intervention tous les 2 à 3 ans, selon la croissance des arbres). Les produits de coupe minime en volume seront laissés sur place.
- Un broyage de finition permettra d'éviter les chicots ou tacots pouvant blesser la faune.

Descriptif des engagements	Montant de l'aide (à la date de rédaction du DocOb)	Calendrier (5 ans)				
		N	N+1	N+2	N+3	N+4
Engagements rémunérés						
- Débroussaillage, gyrobroyage ou fauche avec exportation des produits de la coupe - Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits - Frais de mise en décharge - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur	Débroussaillage manuel : 8 000 €/ha Fauche mécanique : 1000 €/ha/passage Fauche manuelle : 4000 - 4500 €/ha/passage  Broyage des produits de coupe : 1400 €/ha Broyage des finitions : 2000 €/ha  Conditionnement : 80€/t Transport : 50€/t	X			X	

Engagements non rémunérés :

- Conserver les surfaces contractualisées en état naturel, sans les transformer (ni mise en culture, boisement de rendement ou ornement, dépôt de déchets...)
- Aucun traitement phytosanitaire/pesticide
- Aucun apport d'engrais minéraux ou organiques
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions

### 1.3. Modalités de restauration

➤ **Tonsures et pelouses (unité P1)**

Cf. action A1.

➤ **Fourrés (unités F1a, F1b)**

Les fourrés à Brande et Genévriers (prioritairement l'unité F1a) devront être restaurés par débroussaillage en 4 ou 5 îlots (1 secteur par an, < 1ha). 2 îlots ont déjà été restaurés par le CREN.

Un broyage de finition permettra d'éviter les chicots ou tacots pouvant blesser la faune. Les produits de coupe seront enlevés du milieu (mise en déchetterie, usage BRF...).

Autant que possible, les vieux chênes seront préservés.

Descriptif des engagements	Montant de l'aide (à la date de rédaction du DocOb)	Calendrier (5 ans)				
		N	N+1	N+2	N+3	N+4
Engagements rémunérés						
- Tronçonnage et bûcheronnage légers - Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) - Restauration par débroussaillage en 2 îlots (1 secteur de 0,5 ha par an) - Broyage des produits de coupe et exports hors du site pour un usage BRF, compostage, mise en déchetterie	Débroussaillage manuel des arbustes et coupe des jeunes arbres sur devis : 7600 à 14 300 € TTC/ha  Broyage des produits de coupe : 1400 € TTC/ha Broyage de finition : 2000 €/ha  Conditionnement : 80€/t Transport : 50 €/t	X	X			

Engagements non rémunérés :

- Effectuer les travaux de débroussaillage en dehors des périodes de reproduction des animaux et de la flore (15 mars au 31 juillet)
- Conserver les surfaces contractualisées en état naturel, sans les transformer (ni mise en culture, boisement de rendement ou ornement, dépôt de déchets...)
- Aucun traitement phytosanitaire/pesticide
- Aucun apport d'engrais minéraux ou organiques
- Tenir un cahier d'enregistrement des pratiques.

## 2. Conditions particulières d'exécution

Les travaux devront être effectués avec du matériel adapté au chantier de coupe, d'élagage des arbres et arbustes et de restauration et d'entretien de la pelouse.

### OUTILS DE REALISATION

Contrat Natura 2000, Charte Natura 2000

Le contrat est à rattacher aux mesures suivantes de l'annexe J du PDRN :

A32301P – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage

A32304R – Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts

A32305R – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

### ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Propriétaires, communes...

### PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

Structure animatrice, Conservatoire Régional d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes, associations de protection de la nature, propriétaires locaux...

### COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS

#### Coûts indicatifs unitaires prévisionnels

Action	Base de calcul	Montant/an	Montant / 5ans
<i>Restauration des fourrés (1ha sur 2 ans)</i>			
Débroussaillage manuel des arbustes et coupe des jeunes arbres sur devis	7600 à 14 300 € TTC/ha	3800 à 7150 €	10 950 €
Broyage des produits de coupe et broyage de finition	3400 €/ha	1700 €	3400 €
Conditionnement et exportation des produits de coupe	800 €/ha	400 €	800 €
<i>Entretien des pelouses et tonsures (5 ha la 1<sup>ère</sup> année et 7 ha les années suivantes)</i>			
Entretien par fauche manuelle	900 €/ha		29 700 €
Conditionnement, évacuation des produits de fauche	800 €/ha		26 400 €
<i>Entretien des fourrés (2 ha en année n et 3 ha en année n+3)</i>			
Débroussaillage manuel	8000 €/ha	16000€ en année n 24000€ en année n+3	40 000 €
Fauche manuelle	900 €/ha	1800€ en année n 2700€ en année n+3	4500 €

Broyage des produits de coupe	1400 €/ha	2800€ en année n 4200€ en année n+3	7000 €
Conditionnement, évacuation des produits de coupe	800 €/ha	1600€ en année n 2400€ en année n+3	4000 €
Total			

**Financiers potentiels** : Etat, Europe, collectivités territoriales, acteurs locaux

#### INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

La mise en place d'un observatoire photographique peut permettre de suivre, à partir du même point d'année sur année, sur un laps de temps très long, les travaux réalisés ou l'évolution des milieux sur les parcelles (ouverture / fermeture du milieu, présence / absence de bosquets ou arbres isolés, âge des différentes strates ...). L'intérêt de cet outil est de pouvoir être reproductible et de présenter une vision du site sous forme de clichés panoramiques.

Descripteurs de mise en œuvre :

- Nombre de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action
- Nombre de contrats/chartes signées
- Surface contractualisée

Critères d'évaluation :

- Evolution de la surface contractualisée (charte, contrats...)
- Evolution de la surface restaurée / entretenue (% restauré par rapport au résultat attendu)
- Suivi de l'évolution des pelouses calcicoles et fourrés
- Suivi de l'occupation du sol et des habitats naturels
- Evolution de la faune indicatrice
- Evolution du coût moyen de restauration par rapport au coût prévisionnel
- Effets éventuels sur d'autres cortèges d'espèces

<b>A4</b>	<b>Gestion dynamique des fourrés à Brande et Genévrier et des lisières</b>	★★
<p><b>OCLT</b> : Conserver les habitats d'intérêt communautaire et les espèces qui leurs sont associées - Conserver une diversité d'habitats et un patrimoine local sur le site</p> <p><b>ODD</b> : Conserver une mosaïque dynamique d'habitats</p>		

#### CADRE DE L'ACTION

<b>Résultats qualitatifs attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conserver des fourrés à Brandes et Genévriers en bon état de conservation</li> <li>• Restaurer des écotones fonctionnels</li> <li>• Maintenir une diversité d'habitats</li> <li>• Adopter une gestion dynamique adaptée au site</li> </ul>
<b>Résultats quantitatifs attendus</b>	/
<b>Habitats d'Intérêt Communautaire visés</b>	Junipérais secondaires planitiaires à montagnardes à Genévrier commun (5130)
<b>Espèces d'Intérêt Communautaire visées</b>	/
<b>Localisation</b>	P1, P2b, P2c, P3, P4
<b>Surface concernée</b>	Surface totale : 16,57 ha P1 : 5,44 ha P2b : 3,16 ha / P2c : 0,82 ha P3 : 6,33 ha P4 : 0,82 ha
<b>Actions liées</b>	A1, A2, A3

#### PLANIFICATION

##### Etat actuel des connaissances :

- Terrisse J. (2013) Cartographie et état de conservation des habitats naturels du site des chaumes de Sèchebec
- Terrisse J. (2013) Diagnostic biologique du DocOb des chaumes de Sèchebec

##### Prévisionnel : année de mise en œuvre de cette action

2015	2016	2017	2018	2019
X	X	X	X	X

#### JUSTIFICATION DE L'ACTION

Les formations à Brande et Genévriers, habitat d'intérêt communautaire, sont amenées à évoluer selon une dynamique naturelle de fermeture du milieu. Elles ont tendance à gagner de la surface au détriment des pelouses. Dans ce cadre, une gestion des fourrés devra être menée afin de veiller à ce qu'un habitat ne prenne pas le dessus sur un autre.

Les fourrés à Brande et Genévrier devront être gérés de manière dynamique, en tant qu'écotone entre les boisements et les pelouses. Cette gestion permettra de conserver cet habitat d'intérêt communautaire, de favoriser la diversité d'habitats sur le site, de restaurer des milieux de transition et de conserver un corridor pour les espèces de formations végétales hautes.

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à entretenir les fourrés de manière à les conserver tout en limitant leur propagation pour qu'ils ne surpassent pas les pelouses. Ils seront donc préférentiellement cantonnés en lisière de boisements ou entretenus en corridor.

Ces fourrés seront amenés à évoluer avec l'évolution de la végétation et de la gestion mise en place.

##### 1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques...)

Les fourrés (principalement des unités P2b et P3) pourront l'objet d'une première phase de restauration durant laquelle ils seront façonnés en corridors ou en écotone lorsqu'ils sont situés en lisière de boisements. Les secteurs ainsi ré-ouverts pourront alors être entretenus par une fauche annuelle (cf. action A3). Les fourrés maintenus seront quant à eux entretenus tous les 3-4 ans par débroussaillage.

Descriptif des engagements	Montant de l'aide	Calendrier (5 ans)				
		N	N+1	N+2	N+3	N+4
<b>Engagements rémunérés</b>						
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien des fourrés par un débroussaillage mécanique ou manuel (tous les 3-4 ans)</li> <li>- Arasement des chênes verts au niveau du sol (conserver les sujets les plus intéressants)</li> <li>- Broyage au sol</li> <li>- Evacuer les produits de débroussaillage hors du site pour une mise en déchetterie, compostage, BRF...</li> </ul>	Débroussaillage : 2 000€ TTC/ha Broyage des produits de coupe : 1400 € TTC/ha Broyage de finition : 2000 €/ha Coupe d'arbres sur devis Conditionnement : 80€/t Transport : 50€/t	X			X	

Engagements non rémunérés :

- Tenir un cahier d'enregistrement des pratiques
- Effectuer les travaux de débroussaillage en dehors des périodes de reproduction des animaux et de la flore (15 mars au 31 juillet)
- Conserver les surfaces contractualisées en état naturel, sans les transformer (ni mise en culture, boisement de rendement ou ornement, dépôt de déchets...)
- Aucun traitement phytosanitaire/pesticide
- Aucun apport d'engrais minéraux ou organiques

## 2. Conditions particulières d'exécution

Les travaux devront être effectués avec du matériel adapté au chantier de coupe et d'élagage des arbres et arbustes.

### OUTILS DE REALISATION

Contrat Natura 2000, Charte Natura 2000

Ce contrat est à rattacher à la mesure suivante de l'annexe J du PDRN :

A32305R – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger.

### ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Propriétaires, collectivités territoriales, CREN...

### PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

Structure animatrice, Conservatoire d'Espaces Naturels du Poitou-Charentes, associations de protection de la nature, propriétaires...

### COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :

Action	Base de calcul	Montant/an	Montant / 5ans
<i>Contractualisation/animation</i>			
Animation contrat et charte Natura 2000	2j/an à 450 €/j	900 €/an	1800 €
<i>Débroussaillage des fourrés</i>			
Débroussaillage	1000 €/ha		Selon surface
Broyage des produits de débroussaillage	1400 € TTC/ha		Selon surface
Conditionnement et exportation des produits de débroussaillage	900 €/ha		Selon surface

**Financeurs potentiels :** Etat, Europe, collectivités territoriales, acteurs locaux

---

**INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION**

La mise en place d'un observatoire photographique peut permettre de suivre, à partir du même point d'année sur année, sur un laps de temps très long, les travaux réalisés ou l'évolution des milieux sur les parcelles (ouverture / fermeture du milieu, présence / absence de bosquets ou arbres isolés, âge des différentes strates ...). L'intérêt de cet outil est de pouvoir être reproductible et de présenter une vision du site sous forme de clichés panoramiques.

Descripteurs de mise en œuvre :

- Nombre de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action
- Nombre de contrats/chartes signées
- Surface contractualisée

Critères d'évaluation :

- Evolution de la surface contractualisée
- Etat de conservation des fourrés
- Suivi de l'occupation du sol et des habitats naturels
- Evolution de la faune indicatrice
- Effets éventuels sur d'autres cortèges d'espèces

<b>A5</b>	<b>Maintien des boisements</b>	★★
<p><b>OCLT</b> : Conserver les habitats d'intérêt communautaire et les espèces qui leurs sont associées - Conserver une diversité d'habitats et un patrimoine local sur le site</p> <p><b>ODD</b> : Conserver une mosaïque dynamique d'habitats</p>		

### CADRE DE L'ACTION

<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien des boisements de chênes verts et chênes pubescents</li> <li>Conserver l'état de conservation de la chênaie verte</li> <li>Maintien des espèces associées aux boisements</li> <li>Maintien d'une mosaïque d'habitats</li> </ul>
<b>Habitats d'Intérêt Communautaire visés</b>	Forêt à <i>Quercus ilex</i> et <i>Q.rotundifolia</i> (9340)
<b>Espèces d'Intérêt Communautaire visées</b>	/
<b>Localisation</b>	Unités de gestion B2 (boisement classé) et B1 (bosquets de chênes verts)
<b>Surface concernée</b>	Surface totale : 11,52 ha B2 : 7,65 ha B1 : 3,87 ha
<b>Actions liées</b>	/

### PLANIFICATION

**Etat actuel des connaissances** : Cartographie des habitats naturels réalisée en 2013

**Prévisionnel** : année de mise en œuvre de cette action

2015	2016	2017	2018	2019
X	X	X	X	X

### JUSTIFICATION DE L'ACTION

La chênaie verte, habitat d'intérêt communautaire, est jugé en bon état de conservation sur le site, et sur certains secteurs tend nettement à supplanter le fourré à Brande et Genévrier.

L'action consiste à garantir le maintien du boisement en l'état tout en veillant à ce qu'il ne supplante pas les autres habitats d'intérêt communautaire du site.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

#### 1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques...)

Aucune gestion spécifique de ces boisements n'est préconisée dans le cadre du Document d'Objectifs. Actuellement la régénération du bois semble se faire naturellement et l'état de conservation de la chênaie verte est jugé favorable. Néanmoins, un entretien par coupe tournante périodique (période à définir) sur des superficies faibles pourrait être envisagé.

Les bosquets de chênes verts seront également conservés afin de maintenir une mosaïque d'habitats.

#### Prescription technique :

Il est indispensable de conserver des arbres morts et creux, sites intéressants pour certaines espèces patrimoniales (Huppe fasciée, Genette, ...) en tant qu'abris.

#### 2. Conditions particulières d'exécution

/

### OUTILS DE REALISATION

Charte Natura 2000

### ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Communes, propriétaires privés...

### PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE

Animateur du DOCOB

---

**COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS**

---

**Coûts indicatifs unitaires prévisionnels : /**

**Financeurs potentiels : /**

---

**INDICATEUR DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION**

---

Descripteurs de mise en œuvre :

- Nombre de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action
- Nombre de chartes signées
- Surface contractualisée

Critères d'évaluation :

- Evolution de la surface de la chênaie verte
- Evolution de l'état de conservation de la chênaie verte
- Suivi de l'état de l'habitat
- Suivi des espèces associées

<b>A6</b>	<b>Requalification et gestion des sentiers</b>	★★★
<p><b>OCLT</b> : Conserver les habitats d'intérêt communautaire et les espèces qui leurs sont associées - Conserver une diversité d'habitats et un patrimoine local sur le site</p> <p><b>ODD</b> : Limiter l'accès des véhicules motorisés aux zones sensibles</p>		

#### CADRE DE L'ACTION :

<b>Résultats attendus</b>	Déclassement de certains chemins ruraux Classement de certains chemins en sentiers communaux Suppression de certains sentiers par libre évolution de la végétation Entretien raisonné des sentiers Balisage du sentier PR
<b>Habitats d'Intérêt Communautaire visés</b>	Tous
<b>Espèces d'Intérêt Communautaire visées</b>	Toutes
<b>Localisation</b>	Tout le site
<b>Surface concernée</b>	39 hectares
<b>Actions liées</b>	B3

#### PLANIFICATION

**Etat actuel des connaissances** : cartographie des cheminements actuels

**Prévisionnel** : année de mise en œuvre de cette action

2015	2016	2017	2018	2019
x	x	x	x	x

#### JUSTIFICATION DE L'ACTION

Plusieurs sentiers carrossables et pédestres parcourent le site. Néanmoins, en raison de l'évolution de la végétation, certains se sont déplacés ou ne sont plus identifiables sur le site, et le cadastre ne correspond plus à la réalité du terrain. Certains sont des chemins ruraux et la circulation de véhicules motorisés est tolérée sur ceux-ci (carte 11). Or, ils traversent des habitats d'intérêt communautaire particulièrement fragiles et sensibles aux passages répétés de ces engins.

Afin de clarifier la situation et protéger les habitats sensibles, il est souhaitable de requalifier les chemins des chaumes en se basant sur l'existant pour définir les chemins ruraux et abandonner l'ancienne situation.

Cette requalification facilitera le travail des agents de l'ONCFS quant au respect de la réglementation en vigueur sur le site.

La mise en place d'un panneau d'information à l'entrée du site (Cf. action B3) est nécessaire pour informer les usagers de la requalification des chemins et dissuader la pratique de sports motorisés sur les chaumes.

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

##### 1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques...)

###### 1-Requalification des sentiers

Il s'agit de déclasser les sentiers violets (carte 12) actuellement considérés comme des chemins ruraux, et de les supprimer en laissant la végétation évoluer. Le sentier orange (carte 12) devra être classé en sentier communal, et les sentiers verts seront conservés. La circulation sur le sentier jaune devra être limitée aux engins agricoles, de préférence sur une petite portion permettant d'accéder au champ situé au centre du site. Ce chemin, actuellement rural, pourrait ainsi être requalifié en chemin d'exploitation ou être conservé en l'état avec une restriction de passage (limité aux engins agricoles). Les autres cheminements resteront accessibles pour les piétons (en particulier le sentier PR).

La nouvelle cartographie des sentiers sera affichée à l'entrée du site pour porter à connaissance des usagers leur nouvelle qualification et la réglementation qui s'en rapporte (Cf. action B3).

###### 2-Gestion des sentiers

###### 2-1 Gestion des sentiers carrossables

Les sentiers communaux carrossables seront maintenus ouverts aux engins motorisés afin de permettre le passage des engins agricoles.

Un entretien adéquat par débroussaillage des bordures (coupe des ronces, branchages entravant le passage, ...) devra être opéré en conservant une largeur suffisante (2,50 à 3 m) pour le passage des engins agricoles les plus imposants.

#### 2-2 Gestion des sentiers pédestres

Une phase de restauration de certaines portions du sentier PR pourra être réalisée si besoin (à voir avec le CDRP).

Un entretien périodique par fauchage/débroussaillage pourra être réalisé si le passage des promeneurs ne suffit pas à maintenir l'ouverture des sentiers.

Lors des phases de restauration et d'entretien, on veillera à maintenir une largeur minimale de sentier (de l'ordre de 1,25 à 1,50 mètres) afin d'interdire le passage aux engins motorisés.

#### **3-Balisage du sentier de petite randonnée** (en pointillés sur la carte 11)

Un balisage intégré au paysage du chemin de Petite Randonnée sera effectué (marquage caractéristique des chemins de petite randonnée) à l'aide par exemple de gros blocs de pierres calcaires (environ 7 sur l'ensemble du tracé). On veillera à ce que ces pierres soient de taille suffisamment importante pour ne pas être déplacées ou volées.

#### **4-Limitation de la circulation des engins motorisés sur les pelouses calcaires**

Des blocs de pierres seront déposés le long des sentiers carrossables, aux endroits stratégiques, pour empêcher la circulation de véhicules motorisés sur les pelouses.

## **2. Conditions particulières d'exécution**

/

### **OUTILS DE REALISATION**

Charte Natura 2000, contrat Natura 2000, tout autre outil concourant aux objectifs de l'action

### **ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)**

Commune de Saint-Savinien, Comité départemental de la randonnée pédestre, ...

### **PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :**

Animateur du DOCOB, Comité départemental de la randonnée pédestre, DREAL....

### **COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS**

#### **Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :**

Action	Base de calcul	Montant/an	Montant / 5ans
Requalification des sentiers	/	/	/
Entretien des sentiers :			
- 2 075 mètres de sentier carrossable	100 €/km	420 € / an	2100 €
- 2 140 mètres de PR			
Balisage du sentier PR : recherche, transport et pose des pierres peintes	1 j/an à 450 € / j	450 € / an	450 €
Achat et pose de blocs de pierres calcaires (10 blocs d'environ 500kg)	0,25 €/kg	1250 €	1250 €
Total			3 800 €

**Financeurs potentiels :** Europe, Etat, collectivités

### **INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION**

Descripteurs de mise en œuvre :

- Nombre de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action
- Nombre de mètres linéaire de sentiers entretenus

Critères d'évaluation :

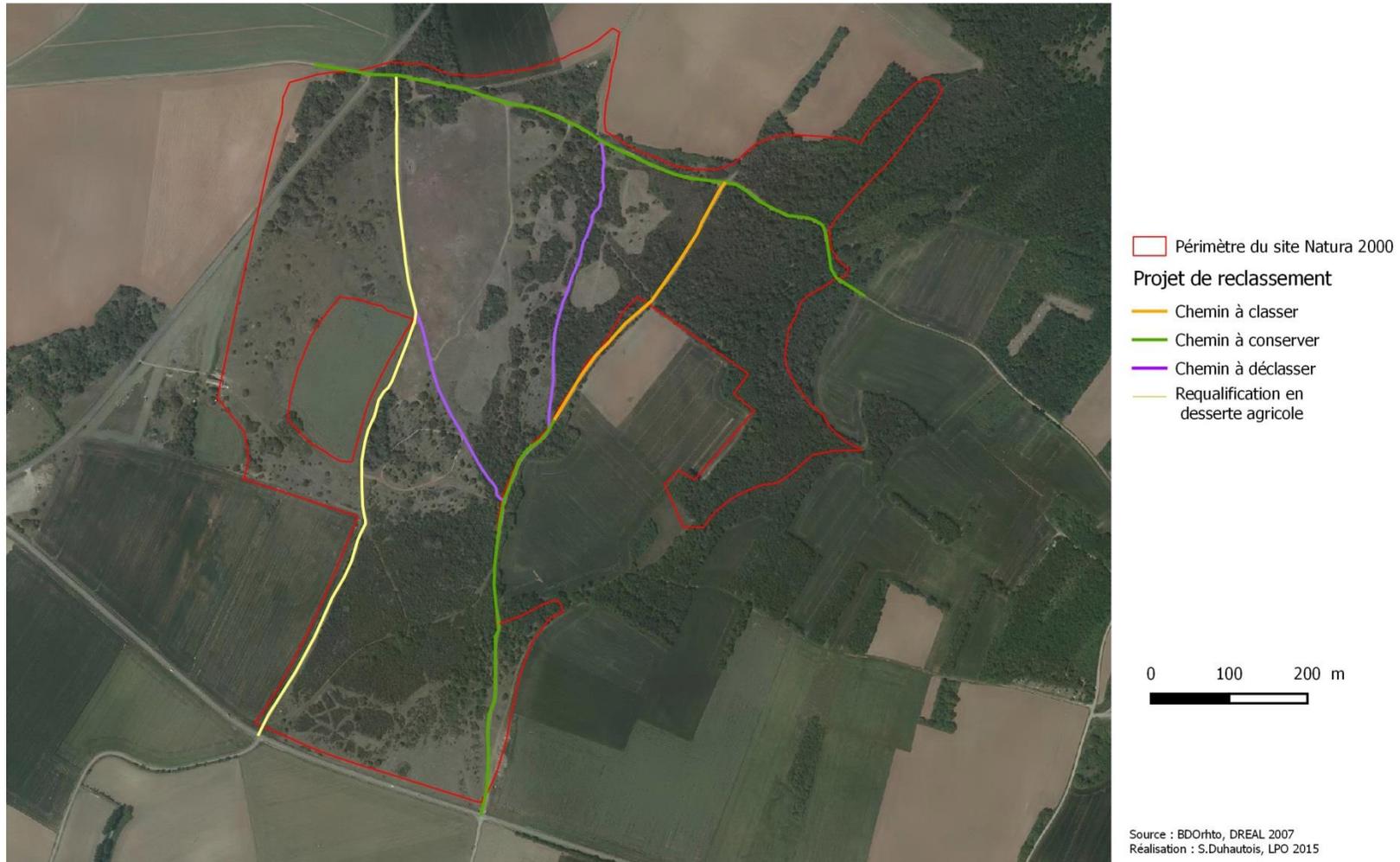
- Evolution de l'identification sur le terrain des sentiers praticables
- Requalification des sentiers communaux

**Cartographie des cheminements actuels**

**Carte 11 : Cartographie des sentiers actuels**

DocOb du site Natura 2000 "chaumes de Sèchebec" - Actualisation 2014

### Projet de reclassement des chemins ruraux



**Carte 12 : Projet de reclassement des chemins ruraux**

# **B. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION**

<b>Action B1</b> : Communiquer, informer le grand public et les acteurs locaux.....	p92
<b>Action B2</b> : Sensibiliser les scolaires .....	p95
<b>Action B3</b> : Réalisation de panneaux d'information .....	p97

<b>B1</b>	<b>Communiquer, informer le grand public et les acteurs locaux</b>	<b>★ ★ ★</b>
<p><b>OCLT</b> : Faciliter l'appropriation des enjeux écologiques par les acteurs locaux et le public  <b>ODD</b> : Informer et sensibiliser grand public, les usagers et les acteurs locaux aux enjeux biologiques du site</p>		

## CADRE DE L'ACTION

<b>Résultats attendus</b>	Lettre d'information annuelle Information régulière dans les bulletins municipaux Actualisation du site internet Communication auprès des médias Réalisation d'une exposition Sorties nature
<b>HIC visés</b>	Tous
<b>EIC visées</b>	Toutes
<b>Localisation</b>	L'ensemble du site Natura 2000
<b>Surface</b>	Tout le site
<b>Actions liées</b>	B2, B3, D1

## PLANIFICATION

### Etat des connaissances :

- Un site web entièrement dédié aux chaumes de Sèchebec depuis 2013
- 6 lettres d'informations éditées par le CREN et la LPO (« Les échos de Sèchebec »)

### Prévisionnel :

2015	2016	2017	2018	2019
X	X	X	X	X

## JUSTIFICATION DE L'ACTION :

Il est nécessaire d'informer les habitants et les acteurs locaux sur la présence d'enjeux biologiques importants et l'état d'avancement de la mise en œuvre du DocOb. En outre, il a été identifié un besoin important de communiquer sur les modes de gestion écologique préconisés sur le site. Il s'agit en particulier de faciliter le retour à une gestion pastorale des chaumes.

## DESCRIPTION DE L'ACTION :

### 1. Modalités techniques de mise en œuvre

*Certaines actions pourront faire l'objet d'une communication spécifique, et ne sont pas précisées dans les points suivants.*

#### 1.1. Lettre d'information annuelle

Une lettre d'information annuelle sera diffusée idéalement à l'ensemble des habitants des deux communes concernées, aux membres du COPIL ainsi qu'aux partenaires locaux.

Cette lettre permettra d'informer les habitants et l'ensemble des acteurs du site Natura 2000 sur les avancées de la mise en œuvre du DocOb, les enjeux du site...

Alternativement, en cas de contrainte financière forte, l'édition papier pourrait être limitée aux seuls membres du comité de pilotage et partenaires locaux. Pour les habitants, un court article dans le bulletin municipal, systématiquement complété par la présence du lien internet de téléchargement de l'infosite et d'un QR code à flasher, donnerait une information minimale.

#### 1.2. Informations dans les Bulletins municipaux

Les bulletins municipaux sont les principaux vecteurs d'information des communes auprès des habitants. Il paraît donc indispensable de s'y rattacher et de proposer chaque année, un article pour les bulletins municipaux de chaque commune. Cet article devra systématiquement mentionner le lien vers le site internet dédié, ainsi qu'un QR code.

### 1.3. Site internet

Le site internet (<http://chaumessechebec.n2000.fr>) comprend actuellement 4 rubriques principales :

- Une page d'accueil avec les actualités liées au site ou à la démarche N2000,
- La présentation de la démarche Natura 2000,
- La présentation des chaumes de Sèchebec et de ses enjeux biologiques
- Les actions mises en œuvre.

L'action consistera à :

- Mettre régulièrement à jour le site internet,
- Faire connaître le site (diffusion du lien sur les autres outils de communication, créer des liens avec les sites des partenaires locaux, ...).
- Améliorer le site existant par le développement de nouvelles applications (flashcode –lecture de code QR, flux RSS ...).

### 1.4. Campagnes de presse

Les médias (journaux locaux, radio, télévision locale, ...) pourront être sollicités pour communiquer sur les enjeux biologiques du site, l'avancée de la mise en œuvre du DocOb, l'émergence de projets, appels à projet, ou toute actualité importante sur le site.

### 1.5. Exposition

L'action consistera à organiser une exposition sur la gestion du site du début du XX<sup>ème</sup> siècle à nos jours : « le pâturage ovin extensif à l'origine des chaumes ». Des photographies aériennes anciennes et actuelles seront à la base de cette exposition. La recherche de documents anciens pourra être facilitée par le lancement d'un appel à participation des habitants des communes limitrophes (envoi d'anciennes photographies des chaumes...). Cette action n'est pas récurrente.

### 1.6. Autres actions de communication auprès du grand public

Des sorties nature à destination du grand public et des usagers pourront être organisées pour communiquer sur la valeur biologique du site, le mode de gestion environnementale (sensibilisation au pâturage extensif comme outil de gestion écologique)....

Toute autre action concourant aux objectifs de communication/sensibilisation du grand public (conférence, exposition...).

## 2. Conditions particulières d'exécution

Veiller à faire figurer le logo Natura 2000 et les logos des financeurs (Etat, Europe, ...) sur les outils de communication.

#### OUTILS DE REALISATION :

Mission d'animation, subvention, ou tout autre outil ou projet concourant à l'atteinte des objectifs

#### ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires) :

Tous les acteurs du site Natura 2000

#### PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE :

Structure animatrice, services de l'Etat (Préfecture, DREAL Poitou-Charentes, DDTM17) organismes de gestion, associations de protection de la nature, etc.

#### COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS:

Cout indicatif prévisionnel :

Action	Prix unitaire ou nb de jours	Montant/an	Montant/ 5ans
Lettre annuelle	3 j/ an à 450 € / j	1 350 € / an	2 700 €
Bulletins municipaux	1 j/an à 450 € / j	450 € / an	2 250 €
Site internet	3 j/ an à 450 € / j	1350 € / an	6 750 €
Campagnes de presse	1 j/ an à 450 € / j	450 € / an	2 250 €
Exposition	5 j à 450 € / j	2250 €	2 250 €
Autres actions de communication	1 j/ an à 450 € / j	450 € / an	2 250 €
<b>Total</b>		<b>2 250 €/an</b>	<b>18 450 €</b>

Financements : Etat, Europe, collectivités

---

**INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION**

---

**Descripteurs de mise en œuvre :**

- Nombre de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action
- Nombre d'exemplaires distribués de la lettre triennale
- Nombre d'actualités mises en ligne sur le site web
- Nombre de visites du site web
- Nombre de campagnes de presse
- Réalisation effective d'une exposition et nombre de visiteurs
- Nombre d'autres actions de communication (sortie nature...)

**Critères d'évaluation :**

- Evolution des connaissances du public sur les enjeux Natura 2000 / espèces / habitats / modes de gestion
- Evolution de la demande en terme d'information / sensibilisation du public
- Evolution du nombre de campagnes de presse

<b>B2</b>	<b>Sensibiliser les scolaires</b>	<b>★</b>
<p><b>OCLT</b> : Faciliter l'appropriation des enjeux écologiques par les acteurs locaux et le public  <b>ODD</b> : Informer et sensibiliser grand public, les usagers et les acteurs locaux aux enjeux biologiques du site</p>		

**CADRE DE L'ACTION**

<b>Résultats attendus</b>	Sessions pédagogiques avec les écoles
<b>HIC visés</b>	Tous
<b>EIC visées</b>	Toutes
<b>Localisation</b>	L'ensemble du site Natura 2000
<b>Surface</b>	39 ha
<b>Actions liées</b>	B1, B3

**PLANIFICATION**

Prévisionnel :

2015	2016	2017	2018	2019
X	X	X	X	X

**JUSTIFICATION DE L'ACTION**

La sensibilisation à l'environnement passe surtout par la sensibilisation des enfants.

**DESCRIPTION DE L'ACTION****1. Modalités techniques de mise en œuvre****1.1. Programme pédagogique**

Proposer un programme pédagogique aux écoles du site (projet s'adressant aux écoles primaires ou aux collèges). Pré-programme possible d'animations sur la flore et la faune d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000.

Proposer un module d'animation comprenant une intervention en classe ½ journée, et une sortie en extérieur d'une ½ journée :

- Intervention en classe : faire découvrir aux élèves la richesse biologique des chaumes de Sèchebec. Mettre en évidence la relation existante entre la biodiversité et le pâturage extensif.
- Sortie sur site : découverte de la biodiversité des différents habitats rencontrés. Comprendre les relations entre le milieu et les êtres vivants observés. Sensibiliser les élèves sur l'impact de certaines activités humaines sur certains habitats et par conséquent sur la biodiversité (circulation des véhicules motorisés...).

**1.2. Autres actions de communication à destination du jeune public**

Impliquer davantage les enfants dans les actions de communication/sensibilisation. Réfléchir à la création d'une rubrique « juniors » dans les documents diffusés (site web, infosite, bulletins municipaux...) (Cf. Action B1).

**2. Conditions particulières d'exécution**

Action réalisée sur la base du volontariat des écoles de Bords et de Saint-Savinien.

**OUTILS DE REALISATION**

Subvention, ou toute autre modalité, outil ou projet y concourant aux objectifs.

**ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)**

Enfants des écoles des deux communes du site

**PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE**

Collectivités, structure animatrice, services de l'Etat (DREAL Poitou-Charentes, DDTM17, éducation nationale) APNE

---



---

**COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS**


---

Coût indicatif prévisionnel :

Action	Prix unitaire ou nombre de jours	Montant/an	Montant / 5ans
Sessions pédagogiques	2 j/ an à 450 € / j	900 € / an	4 500 €

Financements : Etat, Europe, collectivités, autres partenaires à identifier

---



---



---

**INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION**


---

**Descripteurs de mise en œuvre :**

- Nombre de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action
- Réalisation effective de sessions pédagogiques
- Nombre d'écoles ayant bénéficiée du programme pédagogique

**Critères d'évaluation :**

- Nombre d'élèves sensibilisés
- Evolution de la demande des écoles pour mettre en place les sessions pédagogiques
- Evolution du nombre de projet pédagogique

<b>B3</b>	<b>Réalisation de panneaux d'information</b>	★ ★ ★
<p><b>OCLT</b> : Faciliter l'appropriation des enjeux écologiques par les acteurs locaux et le public  <b>ODD</b> : Informer et sensibiliser grand public, les usagers et les acteurs locaux aux enjeux biologiques du site – Informer les usagers de la réglementation en vigueur sur le site</p>		

### CADRE DE L'ACTION

<b>Résultats attendus</b>	Pose d'un 1 panneau d'information à l'entrée du site Natura 2000 Pose de panneaux d'information sur la réglementation du site
<b>HIC visés</b>	Tous
<b>EIC visées</b>	Toutes
<b>Localisation</b>	L'ensemble du site Natura 2000
<b>Surface</b>	Tout le site
<b>Actions liées</b>	B2, B4

### PLANIFICATION

Prévisionnel :

2015	2016	2017	2018	2019
	x			

### JUSTIFICATION DE L'ACTION :

Actuellement aucun panneau d'information ne signale la présence du site, pourtant relativement fréquenté par les riverains et promeneurs. Le milieu étant particulièrement sensible, le rappel des enjeux du site et des règles de bonne conduite est nécessaire. En lien avec les actions A6, la cartographie des nouveaux sentiers accessibles au public sera visualisable sur le panneau.

En outre, des véhicules motorisés circulent « librement » sur la quasi-totalité du site, occasionnant une dégradation des pelouses d'intérêt communautaire. De même, de nouvelles activités de type air-soft ont été identifiées, impactant potentiellement les habitats et espèces du site. Il apparaît nécessaire de rappeler la réglementation qui s'applique sur les chaumes (APPB).

### DESCRIPTION DE L'ACTION :

#### 1. Modalités techniques de mise en œuvre

##### 1.1. Mise en place d'un panneau d'informations « Vous entrez dans un site Natura 2000 »

Proposer l'implantation d'un panneau d'information à l'entrée Nord du site (parking chasse), visant à informer les usagers de la présence du site Natura 2000 et des sentiers accessibles.

Possibilité de créer un panneau 'recto-verso' avec une face rappelant les enjeux du site, et l'autre face présentant la cartographie des sentiers (en lien avec le reclassement des sentiers – Cf. action A6).

Possibilité de faire réaliser le panneau par les scolaires dans le cadre d'un projet pédagogique plus large (Cf. action B2) afin de faciliter son intégration par les usagers et riverains et éviter ainsi les dégradations.

Implantation sur la base de la concertation et du volontariat avec les communes et partenaires.

##### 1.2. Mise en place d'une information sur la réglementation en vigueur sur le site

Création de 4 petits panneaux d'information sur la réglementation en vigueur sur le site, positionnés aux endroits stratégiques du site (parking de chasse, accès secteur sud...).

#### 2. Conditions particulières d'exécution

Veiller à faire figurer le logo Natura 2000 et les logos des financeurs (Etat, Europe, ...) sur les outils de communication.

### OUTILS DE REALISATION

Subvention, ou toute autre modalité, outil ou projet y concourant aux objectifs.

### ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Tous les acteurs du site Natura 2000

### PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE

Collectivités territoriales, structure animatrice, services de l'Etat (DREAL Poitou-Charentes), DDTM17, APNE...

## COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS

Coût indicatif prévisionnel :

Action	Prix unitaire ou nombre de jours	Montant/an	Montant / 5ans
Conception des contenus des panneaux	5j à 450 €/j	2 250 €	2 250 €
Conception graphique, maquette, mise en page	4j à 450 €/j	1 800 €	1 800 €
Panneau d'information 'vous entrez dans un site Natura 2000' + pose (panneau recto-verso, H 850 x L 650 mm, Platine acier galvanisé, panneau pris en sandwich entre 2 x 2 poteaux 80 x 40 x 2000 mm)	980 €	980 €	980 €
Panneaux d'information sur la réglementation (x4) (format A4, bois)	A définir	A définir	A définir
<b>Total</b>			A définir

Financements : Etat, Europe, collectivités

## INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

**Descripteurs de mise en œuvre :**

- Nombre de panneaux mis en place sur le site

**Critères d'évaluation :**

- Evolution du respect des règles de bonne conduite
- Absence de dégradation du panneau
- Evolution du respect de la réglementation
- Absence de dégradation du panneau

# C. SUIVI ET AMELIORATION DES CONNAISSANCES DES ESPECES ET DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

<b>Action C1</b> : Suivi cartographique des habitats naturels .....	p100
<b>Action C2</b> : Suivi cartographique des espèces végétales patrimoniales.....	p102
<b>Action C3</b> : Suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire .....	p104
<b>Action C4</b> : Suivi spécifique des chiroptères : recherche des espèces d'intérêt communautaire et évaluation de leur statut sur le site .....	p106
<b>Action C5</b> : Suivi de l'état de conservation du milieu par le suivi de groupes faunistiques indicateurs .....	p108

<b>C1</b>	<b>Suivi cartographique des habitats naturels</b>	★★
<p><b>OCLT</b> : Améliorer les connaissances biologiques du site, et évaluer les actions mises en place par le suivi des espèces et des habitats</p> <p><b>ODD</b> : Permettre l'évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire par la mise en place de dispositifs de suivi écologique</p>		

### CADRE DE L'ACTION

<b>Résultats attendus</b>	Réalisation d'une carte générale des habitats et/ou de cartes thématiques par types de milieux à l'échelle du 1/5000 ou inférieure, accompagnée(s) de commentaires sur les évolutions observées entre les 2 campagnes de cartographie
<b>HIC visés</b>	Tous
<b>EIC visées</b>	/
<b>Localisation</b>	Site Natura 2000
<b>Surface</b>	39,96 ha
<b>Actions liées</b>	C3

### PLANIFICATION

**Etat actuel des connaissances** : Etat initial réalisé en 2006 par Daumas

**Prévisionnel** : fréquence décennale

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1 <sup>ère</sup> campagne (Terrisse)										2 <sup>ème</sup> campagne

NB : la cartographie réalisée en 2010 n'est pas utilisable et ne peut donc constituer un état de référence.

### JUSTIFICATION DE L'ACTION

La carte des habitats constitue un document indispensable :

- pour actualiser les surfaces couvertes par les différents habitats, notamment ceux de l'Annexe I qui ont justifié la désignation du site ;
- pour estimer l'évolution de l'état de conservation des habitats ;
- pour intégrer les modifications faisant suite à des opérations de restauration/entretien prévues par certaines actions du DocOb.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

#### 1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques...)

Sur le site de Sèchebec, la cartographie des habitats passe nécessairement par une cartographie de la végétation : les principaux faciès végétaux seront identifiés sur le terrain et reportés sur un tirage couleur des orthophotos (mission la plus récente). Ces faciès de végétation seront ensuite transformés sous SIG en polygones-habitats et/ou en points-habitats et lignes-habitats.

Le rapport s'attachera à montrer les évolutions saillantes entre les campagnes de cartographie.

Une fréquence décennale (une campagne cartographique tous les 10 ans) paraît le minimum mais cette fréquence pourra être raccourcie en fonction d'événements particuliers (opérations de gestion, événements exceptionnels tels que les incendies) ou, plus simplement, calée sur les évaluations régulières du DOCOB.

#### 2. Conditions particulières d'exécution

Suivi à réaliser par un organisme spécialisé.

Adaptation éventuelle du cahier des charges par le maître d'œuvre de l'action, après accord de l'animateur du DocOb et de la DREAL.

### OUTILS DE REALISATION

Subvention dans le cadre de l'animation de la mise en œuvre du DocOb ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte de des objectifs.

### ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Propriétaires et ayant droits

### PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

CBNSA, Animateur du DOCOB, Administrations (DDTM, DREAL...)...

---



---

**COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS**


---

**Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :**

Action	Prix unitaire ou nombre de jours	Montant/an	Montant /10ans
Cartographie des habitats :	12 j/an à 450 €/j	5 400 €	5 400 €
<b>Total</b>	12 j/an à 450 €/j	5 400 €	<b>5 400 €</b>

**Financeurs potentiels** : Etat, Europe, collectivités

---



---



---

**INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION**


---

**Descripteurs de mise en œuvre**

- Réalisation effective de l'étude

**Critères d'évaluation**

- Rapport d'étude
- Cartographie des habitats naturels (cartes + tables SIG)

<b>C2</b>	<b>Suivi cartographique des espèces végétales patrimoniales</b>	★★
<p><b>OCLT</b> : Améliorer les connaissances biologiques du site, et évaluer les actions mises en place par le suivi des espèces et des habitats</p> <p><b>ODD</b> : Permettre l'évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire par la mise en place de dispositifs de suivi écologique</p>		

### CADRE DE L'ACTION

<b>Résultats attendus</b>	Réalisation d'une carte actualisée des stations des 21 espèces végétales patrimoniales (niveau départemental ou supérieur) présentes sur le site. Rédaction d'une note de synthèse analysant l'évolution du statut sur le site (répartition, population) de chaque espèce.
<b>HIC visés</b>	/
<b>EIC visés</b>	/
<b>Localisation</b>	Tout le site Natura 2000
<b>Surface</b>	Tout le site
<b>Actions liées</b>	C1, C3

### PLANIFICATION

**Etat actuel des connaissances** : Campagne de cartographie des espèces végétales patrimoniales en 2010

**Prévisionnel** : Tous les 6 ans (l'année précédant l'évaluation/réactualisation du DocOb)

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Etat initial										

- Cartographie des espèces végétales patrimoniales
- Réactualisation du DocOb

### JUSTIFICATION DE L'ACTION

La persistance des espèces patrimoniales sur un site est un bon indicateur de son état de santé et constitue par ailleurs un moyen indirect mais rapide et assez fiable d'évaluation de l'état de conservation de certains de ses habitats (ceux qui abritent de telles espèces rares/menacées). La cartographie des stations de ces espèces patrimoniales représente l'outil le plus pratique pour s'assurer de cette persistance ; elle permet une approche semi-quantitative des effectifs (nombre de stations) et, en comparant les aires de distribution entre 2 campagnes, peut donner des indications précieuses sur l'évolution différenciée de certains secteurs.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

#### 1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques...)

Il s'agit de parcourir le site aux périodes phénologiques clefs des espèces patrimoniales potentiellement présentes et de reporter sur des tirages couleur des orthophotos (mission la plus récente) les stations de ces espèces. Dans le cas de stations non repérables sur le terrain avec une précision de 5m ou inférieure, les coordonnées GPS doivent être saisies. Le cas échéant, le niveau de population de chaque station peut être apprécié en utilisant des classes semi-quantitatives d'abondance.

Ces données sont ensuite intégrées sous SIG et font l'objet de commentaires axés sur la comparaison avec les données de la campagne précédente.

Une cartographie calée sur l'évaluation du DOCOB tous les 6 ans paraît optimale : elle permet de disposer de d'informations récentes pour l'évaluation du DOCOB et, notamment, pour la réactualisation de ses données biologiques.

#### 2. Conditions particulières d'exécution

Suivi à réaliser par un organisme spécialisé.

Adaptation éventuelle du cahier des charges par le maître d'œuvre de l'action, après accord de l'animateur du DocOb et de la DREAL.

### OUTILS DE REALISATION

Subvention dans le cadre de l'animation de la mise en œuvre du Docob ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte de des objectifs.

---



---

**ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)**

Structure animatrice, associations de protection de la nature, CBNSA...

---



---

**PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE**

CBNSA, Animateur du DOCOB, Administrations (DDTM, DREAL...)

---



---

**COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS**
**Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :**

Action	Prix unitaire ou nombre de jours	Montant/an	Montant /5 ans
Cartographie des habitats	10 j/an à 450 €/j	4500 €	4500 €
<b>Total</b>	10 j/an à 450 €/j	4500 €	<b>4500 €</b>

**Financeurs potentiels** : Etat, Europe, collectivités

---



---

**INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION**
**Descripteurs de mise en œuvre**

- Réalisation effective de l'étude.

**Critères d'évaluation**

- Rapport d'étude
- Cartographie des stations végétales (cartes + tables SIG)

<b>C3</b>	<b>Suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire</b>	<b>★★</b>
<p><b>OCLT</b> : Améliorer les connaissances biologiques du site, et évaluer les actions mises en place par le suivi des espèces et des habitats</p> <p><b>ODD</b> : Permettre l'évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire par la mise en place de dispositifs de suivi écologique</p>		

#### CADRE DE L'ACTION

<b>Résultats attendus</b>	Mise en place d'un suivi de l'état de conservation des habitats IC
<b>HIC visés</b>	
<b>EIC visées</b>	
<b>Localisation</b>	Tout le site Natura 2000
<b>Surface</b>	39 ha
<b>Actions liées</b>	C1, C2

#### PLANIFICATION

##### Etat actuel des connaissances :

- Terrisse, J. (2010) Cartographie floristique du site des Chaumes de Sèchebec - LPO
- Terrisse, J. (2010) Mise en place d'un suivi de la végétation sur le site des Chaumes de Sèchebec - LPO
- CBNSA (2011-2014) Mise en place d'un suivi des végétations des pelouses calcicoles sur les sites Natura 2000 de Poitou-Charentes.

**Prévisionnel** : Tous les 6 ans (l'année précédant l'évaluation/réactualisation du DocOb)

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Etat initial (Terrisse)				Actualisation du Docob					1 <sup>ère</sup> campagne

#### JUSTIFICATION DE L'ACTION

La végétation est un des éléments clefs des habitats terrestres : elle est le support de leur architecture, elle constitue un maillon essentiel de leur fonctionnement trophique et elle sert de milieu de vie aux espèces animales. Suivre son évolution au fil du temps (opérations de gestion mais aussi ... dégradation/destruction) est donc un moyen indirect mais très puissant d'estimer l'évolution de l'état de conservation des habitats qu'elle structure.

La mise en place d'un réseau permanent de dispositifs de suivi (placettes, quadrats, transects) judicieusement répartis au sein des habitats d'un site, peut permettre à tout moment de faire le point sur les grandes tendances du tapis végétal et, donc, indirectement sur l'état de santé et l'évolution des habitats.

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

##### 1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques...)

L'action peut être mise en œuvre selon deux méthodes de suivi. L'une, pragmatique, a été mise en place sur le site en 2010 (J. Terrisse - LPO), et l'autre plus complète, mais aussi plus complexe, a été proposée par le CBNSA et a fait l'objet d'une phase de test entre 2011 et 2014. Le choix de la méthode se fera à partir des résultats de la phase 3 du suivi du CBNSA, des moyens mis à dispositions et de la possible reconduction de l'étude du CBNSA pour les prochaines années.

##### Choix 1 : méthodologie complète (CBNSA)

Cf. CBNSA (2011-2014) Mise en place d'un suivi des végétations des pelouses calcicoles sur les sites Natura 2000 de Poitou-Charentes.

Suivi de l'évolution du cortège d'espèces végétales vasculaires présentes à l'intérieur de placettes permanentes. Méthode « recouvrements » : basée sur l'évaluation par l'observateur du recouvrement des espèces. Calcul des indicateurs « fermeture du milieu » et « dérive trophique ».

##### Choix 2 : méthodologie simplifiée (J. Terrisse – LPO)

Cf. Terrisse, J. (2010) Mise en place d'un suivi de la végétation sur le site des Chaumes de Sèchebec - LPO

Suivi de 20 placettes circulaires de 4m de rayon, soit environ 50m<sup>2</sup> de surface.

Relevé de type phytosociologique classique des placettes : relevé de toutes les phanérogames présentes et affectation d'un coefficient d'abondance dominance.

Photographie de chaque placette de façon à sauvegarder l'image de la structure de la végétation.

## 2. Conditions particulières d'exécution

Suivi à réaliser par un organisme spécialisé.

### OUTILS DE REALISATION

Subvention dans le cadre de l'animation de la mise en œuvre du Docob ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte de des objectifs.

### ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Propriétaires et ayant droits

### PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE

CBNSA, Animateur du DOCOB, Administrations (DDTM, DREAL...)

### COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS

#### Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :

Actions	Prix unitaire ou nombre de jours	Montant/an	Montant /5 ans
Méthode 1 (simplifiée)	10j à 450 €/j	4 500 €/an	4 500 €
Méthode 2 (complète)	10j à 450 €/j (3j de terrain)	4 500 €/an	4 500 €
<b>Total</b>	<b>10 j/an à 450 €/j</b>	4 500 €/an	4 500 €

**Financeurs potentiels** : Etat, Europe

### INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

#### Descripteurs de mise en œuvre

- Réalisation effective de l'étude

#### Critères d'évaluation

- Rapport d'étude
- Cartographie des stations végétales (cartes + tables SIG)

<b>C4</b>	<b>Suivi spécifique des chiroptères : recherche des espèces d'intérêt communautaire et évaluation de leur statut sur le site</b>	<b>★★</b>
<p><b>OCLT</b> : Améliorer les connaissances biologiques du site, évaluer les résultats des actions mises en œuvre par le suivi des espèces et des habitats</p> <p><b>ODD</b> : Améliorer et faciliter la compréhension du fonctionnement écologique du site et préciser le diagnostic écologique du site par la mise en œuvre d'études complémentaires</p>		

### CADRE DE L'ACTION

<b>Résultats attendus</b>	Liste des espèces fréquentant le site et identification de leur statut
<b>HIC visés</b>	nc
<b>EIC visées</b>	Grand Murin, Petit Murin, Minioptère de Schreibers, Barbastelle, Grand Rhinolophe
<b>Localisation</b>	L'ensemble du site Natura 2000
<b>Surface</b>	39 ha
<b>Actions liées</b>	

### PLANIFICATION

#### Etat actuel des connaissances :

Aucun suivi spécifique n'a été conduit sur le site. Seules quelques prospections de terrain ont été réalisées :

- lors de l'élaboration du Docob en 2000,
- en 2013, à 2 reprises lors de l'étude de dispersion des Chauves-souris au départ des carrières de Saint-Savinien.

#### Prévisionnel :

2015	2016	2017	2018	2019
	X			

### JUSTIFICATION DE L'ACTION

Des 8 espèces chauves-souris de l'annexe II mentionnées dans la littérature de Séchebec, dont 5 contactées lors des prospections spécifiques pour l'élaboration du Docob en 2000 (CERA Environnement), aucune n'a été contactée dans le cadre de l'étude de dispersion menée en 2013 (programme spécifique, hors DocOb Séchebec). Au cours de cette étude, des individus de plusieurs espèces, notamment de l'annexe II, ont été équipés d'un émetteur. Les résultats ont montré qu'aucun de ces individus équipés n'est venu chasser dans le site. Néanmoins, ceci ne signifie pas que ces espèces n'utilisent pas le site, l'effort de prospection n'ayant été pas suffisant.

L'objectif de l'action est de définir le rôle des chaumes de Séchebec pour les chauves-souris et en particulier celles de l'annexe II de la Directive Habitats. Un suivi sur le long terme permettrait de suivre l'évolution de ce groupe taxonomique en lien avec l'évolution des habitats en réponse à la gestion réalisée.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

#### 1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques...)

##### 1.1. Phase préparatoire : élaboration du protocole de suivi.

Il pourra s'agir d'un protocole standardisé des cortèges chiroptérologiques par la technique des points d'écoute ultrasonores. Ce suivi pourra être réalisé dans le cadre d'un programme plus global, sur un territoire plus vaste (par exemple, en relation avec le suivi des carrières de Saint-Savinien).

##### 1.2. Mise en œuvre des protocoles de suivi

Identifier la structure compétente pour réaliser le suivi

Programmer et mettre en œuvre le suivi sur le terrain :

- Positionnement d'un réseau de points d'écoute de référence suivi périodiquement
- Réalisation de points d'écoute ultrasonore en deux sessions par campagne de prospection

Analyse acoustique et informatique des signaux.

Saisie, cartographie, analyse et rédaction d'un rapport de synthèse

#### 2. Conditions particulières d'exécution

Tout le travail de nuit se fait 30 min après le coucher du soleil jusqu'en milieu de nuit, par conditions favorables, en période d'activité des animaux (mi-mai à fin juillet).

Ce travail implique une grande technicité des opérateurs et devra être réalisé par des spécialistes.

#### OUTILS DE REALISATION

Subvention dans le cadre de l'animation de la mise en œuvre du DocOb ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte de des objectifs.

#### ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Structure animatrice, associations de protection de la nature, ...

#### PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE

Animateur du DOCOB, Administrations (DDTM, DREAL...), APNE...

#### COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS

##### Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :

Action	Prix unitaire ou nombre de jours	Montant/an	Montant /5 ans
Positionnement d'un réseau de points d'écoute de référence suivi périodiquement	1 j/an à 450 €/j	450 €	450 €
Réalisation de points d'écoute ultrasonore en deux sessions par campagne de prospection	10 j/an à 450 €/j	4500 €	4500 €
Analyse acoustique et informatique des signaux	2,5 j/an à 450 €/j	1125 €	1125 €
Analyse acoustique et informatique des signaux	2,5 j/an à 450 €/j	1125 €	1125 €
Saisie, cartographie, analyse et rédaction d'un rapport de synthèse	5 j/an à 450 €/j	2250 €	2250 €
<b>Total</b>	<b>21 j/an à 450 €/j</b>	<b>9450 €</b>	<b>9450 €</b>

**Financeurs potentiels** : Etat, Europe

#### INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

##### Descripteurs de mise en œuvre

- Réalisation effective de l'étude.
- Nombre de jours consacrés à l'action

##### Critères d'évaluation

- Rapport d'étude

<b>C5</b>	<b>Suivi de l'état de conservation du milieu par le suivi de groupes faunistiques indicateurs</b>	<b>★★</b>
<p><b>OCLT</b> : Améliorer les connaissances biologiques du site, suivre l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire</p> <p><b>ODD</b> : Permettre l'évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire par la mise en place de dispositifs de suivi écologique adapté - Améliorer et faciliter la compréhension du fonctionnement écologique du site et préciser le diagnostic écologique par la mise en œuvre d'études complémentaires</p>		

### CADRE DE L'ACTION

<b>Résultats attendus</b>	Déterminer le statut des espèces visées sur le site
<b>HIC visés</b>	tous
<b>EIC visées</b>	Rosalie des Alpes, Gomphe de Graslin, Azuré du serpolet
<b>Localisation</b>	L'ensemble du site Natura 2000
<b>Surface</b>	Tout le site
<b>Actions liées</b>	C1, C3

### PLANIFICATION

#### Etat actuel des connaissances :

Aucun suivi spécifique n'a été conduit sur le site. Seules quelques prospections de terrain ont été réalisées :

- lors de l'élaboration du DocOb en 2000
- le 10-07-2006 par CERA Environnement pour rechercher *Maculinea arion*
- régulièrement de 2010 à 2013 par des bénévoles, dans le cadre de l'atlas des Rhopalocères du Poitou-Charentes
- en 2013, à 2 reprises dans le cadre de l'identification, la caractérisation et la protection de la Trame Verte/Bleue et des réservoirs de biodiversité utilisés par les chauves-souris fréquentant les cavités majeures de Charente

**Prévisionnel** : tous les 5 ans

2015	2016	2017	2018	2019
		x		

### JUSTIFICATION DE L'ACTION

Les Chaumes de Sèchebec n'ont pas fait l'objet de diagnostic écologique spécifique. Ainsi, certaines espèces mentionnées dans le diagnostic écologique du 1<sup>er</sup> DocOb n'ont pas été revues depuis plusieurs années et on ne connaît pas le rôle et l'importance du site pour ces espèces. Afin d'adopter des mesures de gestion favorables, il convient de connaître le statut des espèces sur le site.

En outre, l'action est tournée vers le suivi des espèces bio-indicatrices de l'état de conservation des milieux. Ce suivi faune va permettre d'évaluer les mesures de gestion qui seront mises en place, en complément du suivi des habitats prévus.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

#### 1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques...)

##### 1.1. Phase préparatoire

L'action comprend une phase préparatoire d'élaboration d'un protocole de suivi pour chaque taxon. Les suivis porteront sur des groupes taxonomiques bio-indicateurs du milieu :

- Des Lépidoptères diurnes (milieux ouverts) et nocturnes (boisements)
- Des Orthoptères (milieux ouverts)
- Des Aranéides (pelouses, fourrés, boisements)
- Des Reptiles (milieux ouverts)
- Des mollusques (milieux ouverts)
- Des mycètes

Lépidoptères : observation directe, capture au filet si nécessaire pour identification avec relâché sur place

Orthoptères : méthode des quadrats/piégeage, et/ou filet fauchoir

Aranéides : A définir

Reptiles : méthode des plaques à reptiles, transects et observation visuelle

Malacofaune : A définir

Mycètes : A définir

### 1.2. Mise en œuvre des protocoles de suivi

Identifier la structure compétente pour réaliser le suivi  
 Programmer et mettre en œuvre le suivi sur le terrain  
 Analyser les résultats/ produire des cartographies  
 Produire un rapport annuel présentant les résultats et proposer des mesures de gestion adaptées.

### 2. Conditions particulières d'exécution

Suivi à réaliser par un organisme spécialisé.

#### OUTILS DE REALISATION

Subvention dans le cadre de l'animation de la mise en œuvre du DocOb ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte de des objectifs.

#### ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Structure animatrice, associations de protection de la nature, ...

#### PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE

CBNSA, Animateur du DOCOB, Administrations (DDTM, DREAL...), associations de protection de la nature

#### COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS

##### Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :

Action	Prospections de terrain	Saisie et cartographie	Analyse et rédaction	Total/an
Suivi des lépidoptères	4j à 450 €/j	3j à 450 €/j	3j à 450 €/j	10j à 450 €/j soit 4500 €
Suivi des orthoptères	4j à 450 €/j	3j à 450 €/j	3j à 450 €/j	10j à 450 €/j soit 4500 €
Suivi des araignées				
Suivi des reptiles	6j à 450 €/j	3j à 450 €/j	3j à 450 €/j	12j à 450 €/j soit 5400 €
<b>Total</b>				

**Financeurs potentiels** : Etat, Europe

#### INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

##### Descripteurs de mise en œuvre

- Réalisation effective de l'étude.

##### Critères d'évaluation

- Rapport d'étude
- Statut des espèces sur le site

# D. ANIMATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

**Action D1** : Animer le Document d'Objectifs (DOCOB) .....p111

<b>D1</b>	<b>Animer le Document d'Objectifs (DocOb)</b>	<b>★ ★ ★</b>
<p><b>OCLT</b> : Mettre en œuvre le DocOb et veiller à la prise en compte des enjeux du site dans les plans et programmes locaux  <b>ODD</b> : Pérenniser le rôle et le fonctionnement du Comité de pilotage (Copil), la démarche de concertation et faire du DocOb un outil de référence et d'aide à la décision pour les acteurs locaux</p>		

### CADRE DE L'ACTION

<b>Résultats attendus</b>	Mise en œuvre du DOCOB
<b>HIC visés</b>	Tous
<b>EIC visées</b>	Toutes
<b>Localisation</b>	L'ensemble d site Natura 2000
<b>Surface</b>	39,96 ha
<b>Actions liées</b>	Toutes les actions

### PLANIFICATION

#### Etat actuel des connaissances :

- Champion, C. (2013) Evaluation de 10 ans de mise en œuvre du DocOb (2002-2012)
- PLU des communes concernées
- Plan de Prévention des Risques Inondation

#### Prévisionnel

2015	2016	2017	2018	2019	2020
X	X	X	X	X	X

### JUSTIFICATION DE L'ACTION

L'objectif de cette action est de préciser et définir le rôle de la structure animatrice du site Natura 2000.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

#### 1. Modalités techniques de mise en œuvre

La mission d'animation de la mise en œuvre d'un document d'objectifs se divise en 4 thématiques : animation, assistance technique, suivis et assistance administrative.

##### 1- Animation

##### 1.1- Mettre en œuvre des actions de sensibilisation, d'information, de communication

La structure animatrice est chargée de communiquer, sensibiliser et informer, notamment à travers la mise en place des outils prévus par le DocOb, les publics présents et ayant des intérêts sur le site : les propriétaires de terrains ou mandataires, les porteurs de projets susceptibles d'avoir une incidence sur le site (collectivités,...), les utilisateurs des espaces considérés (chasseurs, randonneurs, pratiquants de sports...).

Elle s'assure également de la bonne diffusion de l'information sur la contractualisation, par exemple en participant ou en organisant des réunions publiques d'information.

Elle communique régulièrement via la mise en ligne d'actualités et d'études sur le site internet dédié aux chaumes de Sèchebec (<http://chaumessechebec.n2000.fr>).

Les actions prévues devront être intégrées dans un plan de communication réalisé en début d'animation.

Les outils d'information, de communication et de sensibilisation (exposition Natura 2000, plaquettes...) doivent être adaptés à chaque cible et au but recherché.

##### 1.2- Echanger avec d'autres animateurs de sites Natura

La structure animatrice contribue aux échanges avec d'autres animateurs de sites Natura 2000 pour mutualiser les expériences de gestion des sites. Elle favorise la mutualisation des outils et actions qu'elle produit et met en œuvre en les communiquant aux services de l'Etat et aux autres opérateurs. En particulier, la commune de Saint-Savinien est concernée par 4 sites Natura 2000 (dont la « Moyenne vallée de la Charente, Seugne et Coran », les « Carrières de Saint-Savinien », et l'« Estuaire et la basse vallée de la Charente »), la structure animatrice veillera favoriser la mutualisation et la cohérence des actions Natura 2000 mises en œuvre pour les différents sites. En outre, la structure animatrice participe à la journée des animateurs/opérateurs organisée annuellement par la DREAL.

## 2- Assistance technique

### 2.1- Mise en œuvre du processus de contractualisation du DocOb

La structure animatrice est chargée de mettre en œuvre la contractualisation sur le site Natura 2000 : contrats Natura 2000, charte Natura 2000. Cette mise en œuvre doit être cohérente avec les enjeux prioritaires identifiés dans le DocOb.

### 2.2- Mise en œuvre des actions non contractuelles du DocOb

La structure animatrice est chargée de permettre la mise en œuvre des actions non contractuelles proposées par le DocOb du site Natura 2000.

Certaines actions prévues dans le DocOb mais non éligibles au titre de la contractualisation peuvent particulièrement faire l'objet de recherche de financements complémentaires : réalisation d'outils de communication, d'outils pédagogiques, études de faisabilité économique et/ou écologiques de certains modes de gestion ou de restauration de milieux, études complémentaires sur des espèces ou habitats d'intérêt communautaire.

Lorsque la mise en œuvre d'une action requiert la participation de plusieurs partenaires, la structure animatrice pourra avoir, si nécessaire, un rôle de coordination.

### 2.3- Soutien à l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques

La structure animatrice est chargée d'inciter à ce que la réalisation ou l'adaptation des plans de gestion, de planification ou d'aménagement, des documents d'urbanisme, des plans et programmes d'actions, prennent en compte les préconisations du DocOb, les enjeux communautaires et le respect du patrimoine naturel dans les processus de décision.

La structure animatrice veille particulièrement à la cohérence des exigences de la gestion du site avec celles des plans et programmes publics coexistant sur le territoire. Elle peut jouer un rôle d'information et de sensibilisation des différents acteurs concernés par ces plans et programmes publics.

### 2.4- Assistance technique des porteurs de projets

Elle consiste en

- l'assistance technique auprès des porteurs de projets répondant aux objectifs opérationnels du DocOb, coordination des partenaires, vérification de la conformité de l'action aux objectifs du document d'objectifs
- l'appui technique aux rédacteurs de documents de gestion,
- l'information des porteurs de projets dans le cadre de la réalisation de l'étude d'incidence Natura 2000 de leur projet sur le site.
- la réalisation, dans la mesure du possible, d'une veille locale relative à l'émergence de nouveaux plans, programmes, projets ou interventions pouvant avoir une incidence sur l'intégrité du site Natura 2000.

## 3- Suivis

### 3.1- Suivi biologique du site

La DREAL est responsable du suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

La structure animatrice est chargée de concourir à la mise en œuvre des mesures d'amélioration des connaissances et de suivis scientifiques prévues dans le DocOb, en fonction des priorités relatives aux espèces et habitats concernés et définies aux niveaux national et régional. Il s'agit soit d'inventaires ou d'études complémentaires, soit de suivis répétés à une fréquence donnée, prévus par le document d'objectifs.

Ces suivis contribuent à l'évaluation en continu de l'exécution du document d'objectifs.

### 3.2- Suivi et évaluation des contrats

La structure animatrice est chargée de suivre, de synthétiser les opérations contractualisées : suivi de la réalisation des actions et respect de leurs cahiers des charges, bilan des types de mesures souscrites, des habitats et/ou espèces concernés, des effets éventuellement observés, des difficultés rencontrées, formulation de préconisations vis à vis de certaines mesures.

### 3.3- Suivis et mises à jour des actions du DocOb

La structure animatrice s'assurera du bon déroulement de la mise en œuvre des actions préconisées par le document d'objectifs et de la conformité aux préconisations du document d'objectifs des actions réalisées. D'une manière générale, la structure animatrice propose des mises à jour du DocOb en fonction des informations juridiques et économiques qu'elle reçoit de la part des services de l'État ou de ses réseaux. Sur demande du Préfet, il peut être fait le choix de réévaluer à tout moment si on constate une évolution forte des attentes, des habitats et des espèces par exemple.

## 4- Assistance administrative

La structure animatrice est chargée de préparer et d'animer les réunions du comité de pilotage. La préfecture se charge des invitations et de la rédaction des comptes rendus du comité de pilotage.

En cas de mise en place de groupes de travail, la structure animatrice se charge de l'envoi des invitations, de la préparation et de l'animation des réunions.

## 2. Conditions particulières d'exécution

Toute réglementation en vigueur doit être respectée.

### OUTILS DE REALISATION

Mission d'animation du DOCOB

### ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Président du Copil et structure animatrice en charge du suivi de la mise en œuvre des actions du DOCOB

### PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE

Services de l'Etat (Préfecture, DREAL, DDTM,...)

### COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS

Le coût de l'animation de la mise en œuvre du DOCOB est estimé entre 5 000 et 8 000 € par an, soit entre 25 000 et 40 000 euros pour 5 ans d'animation.

**Financeurs potentiels** : Etat, Europe, collectivité territoriales

### INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

#### Descripteurs de mise en œuvre

- Nombre de jours d'animation
- Nombre de réunions des groupes de travail
- Nombre de jours nécessaires à l'évaluation et la mise à jour du DocOb
- Nombre de fiches action mises en œuvre

#### Critères d'évaluation

- Evolution du % d'actions mises en œuvre
- Nombre de sollicitations de la structure animatrice par les collectivités ou les porteurs de projets
- Evolution du nombre de contrats et de chartes Natura 2000 signés
- Nombre d'opérations de communication et de sensibilisation (tout type de public)

## Glossaire et acronymes

<b>ACCA</b>	Association Communale de Chasse Agréée
<b>Animateur</b>	Structure chargée de coordonner la mise en œuvre du document d'objectifs et d'animer les différentes actions. Cette structure est désignée par le préfet président du comité de pilotage.
<b>APPB ou APB</b>	Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
<b>AVAP</b>	Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
<b>COFIL (Comité de Pilotage)</b>	Instance de concertation du site. Présidé par le préfet, il valide et évalue le document d'objectifs ainsi que la mise en œuvre de celui-ci.
<b>Contrat Natura 2000</b>	Type de contrat entre l'Etat et tout titulaire de droits sur un terrain qui permet de mettre en œuvre une action de protection des habitats ou de restauration écologique. Il a une durée de 5 ans (30 ans pour un contrat forestier).
<b>Charte Natura 2000</b>	Document annexé au DocOb auquel peuvent adhérer volontairement les titulaires de droits réels portant sur des terrains inclus dans le site. Elle est constituée d'une liste d'engagements de gestion courante et durable des terrains et espaces et renvoie à des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces, ce qui contribue à atteindre les objectifs de conservation ou de restauration des habitats naturels et des espèces définis dans le DocOb.
<b>CORINE BIOTOPES</b>	Typologie européenne de classification des habitats naturels. Son objectif est de constituer un standard européen de description hiérarchisée des milieux naturels.
<b>Corridor écologique</b>	Lien entre les milieux naturels, permettant aux espèces de se déplacer pour conquérir de nouveaux territoires, se reproduire, se nourrir, etc. La préservation des corridors écologiques est un enjeu majeur de la conservation de la biodiversité
<b>CREN Poitou-Charentes</b>	Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Poitou-Charentes
<b>DDT</b>	Direction départementale des territoires (ex: DDAF + DDE)
<b>DDTM</b>	Direction départementale des territoires et de la mer (ex: DDAF + DDE)
<b>DH</b>	Directive Habitats
<b>DO</b>	Directive Oiseaux
<b>DOCOB</b>	Document d'Objectifs Natura 2000 comprenant : <ul style="list-style-type: none"><li>• un état des lieux écologique et socio-économique du territoire</li><li>• les enjeux et les objectifs définis</li><li>• les outils de gestion à mettre en œuvre (Charte et contrat)</li></ul>
<b>DREAL</b>	Direction départementale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.
<b>Écotone</b>	En écologie, un écotone se définit comme la zone de contact entre deux biocénoses distinctes et parfaitement identifiées : une lisière entre deux milieux différents.
<b>Espèce d'intérêt communautaire</b>	Espèces figurant ou susceptibles de figurer à l'annexe II, et/ou IV ou V de la Directive Habitats CEE92/43
<b>Espèce prioritaire</b>	Espèces en danger de disparition présentes sur le territoire visé à l'article 2 (de la Directive Habitats) et pour lesquelles la Communauté Européenne porte une responsabilité particulière compte tenu de l'importance de la part de leur aire de répartition naturelle comprise dans ce territoire.

<b>Habitat d'espèce</b>	Milieu défini par des facteurs abiotiques et biotiques spécifiques où vit l'espèce à l'un des stades de son cycle biologique.
<b>Habitat naturel</b>	Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, abiotiques et biotiques, qu'elles soient entièrement naturelles ou semi-naturelles.
<b>Habitat naturel d'intérêt communautaire</b>	Habitats figurant ou susceptibles de figurer à l'annexe I de la Directive Habitats CEE92/43
<b>Habitat naturel prioritaire</b>	Habitats naturels en danger de disparition présents sur le territoire visé à l'article 2 (de la Directive Habitats) et pour la conservation desquels la Communauté porte une responsabilité particulière compte tenu de l'importance de la part de leur aire de répartition naturelle comprise dans ce territoire.
<b>LPO</b>	Ligue pour la Protection des Oiseaux
<b>MEDDE</b>	Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie
<b>PLU</b>	Plan Local d'Urbanisme
<b>PPR</b>	Plan de Prévention des Risques
<b>SCOT</b>	Schéma de Cohérence Territoriale
<b>SIC</b>	Site d'Intérêt Communautaire
<b>ZNIEFF</b>	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique. Nom donné, en France, à des sites possédant un intérêt biologique remarquable - de niveau départemental, régional ou national - en fonction du nombre et du statut de protection et de conservation des espèces ou des habitats qu'ils abritent. Il s'agit d'un inventaire scientifique qui n'a pas valeur réglementaire.

## Liste des références juridiques

### Directives européennes

**Directive 2009/147/CE du 30/11/09** relative à la conservation des oiseaux sauvages

**Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992** relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages

### Code de l'environnement

#### Partie législative

Articles L.414-1 à L.414-7 version 14/07/10 concernant les sites Natura 2000

#### Partie réglementaire

Articles R.414-1 à R.414-26

- Sous-section 1 : dispositions communes (Articles R.414-1 à R.414-2.1)

- Sous-section 2 : procédure de désignation des sites Natura 2000 (Articles R.414-3 à R.414-7)

- Sous-section 3 : comités de pilotage et documents d'objectifs (Articles R.414-8 au R.414-11)

- Sous-section 4 : dispositions relatives aux chartes et aux contrats Natura 2000

- Sous-section 5 : dispositions relatives à l'évaluation des incidences Natura 2000 (Articles R.414-19 à R.414-26)

### Décrets

**Décret 2010-365 du 9 avril 2010** relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000.

**Décret n° 2011-966 du 16 août 2011** relatif au régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000.

### Code forestier

#### Partie législative

Article L7

Article L8

#### Partie réglementaire

Article R11-8

### Code général des impôts

Article 1395 E

### Arrêtés

**Arrêté du 19/04/ 2007 modifiant la liste des espèces d'oiseaux** qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 selon l'article L. 414-1-II (1er alinéa) du code de l'environnement

**Arrêté du 19/04/ 2007 modifiant la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages** qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000

**Arrêté du 13/07/ 2005 modifiant l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages** qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000

**Arrêté du 16/11/ 2001 relatif à la liste des espèces d'oiseaux** qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 selon l'article L.414-1-II (1er alinéa) du code de l'environnement

**Arrêté du 16/11/2001 relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages** qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000

## Circulaires

### Désignation des sites Natura 2000 terrestres

**Circulaire du DNP/SDEN n°2008-1 du 06/05/08 (PDF - 1587 Ko)** - Objet : évolutions du réseau Natura 2000 (hors marin) - Instructions pour la proposition de sites nouveaux ou la modification de sites existants.

**Circulaire DNP/SDEN N°2005-1 du 4/02/ 2005 (PDF - 6718 Ko)** relative aux instructions techniques pour les procédures de proposition de sites Natura 2000 et les modifications de données concernant les sites déjà proposés.

### Gestion des sites Natura 2000

Circulaire du 19/10/10 relative à la mise en place des comités de pilotage et à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites Natura 2000 majoritairement marins

**Additif rectificatif à la circulaire de gestion des sites du 21/11/2007. Signé le 30 juillet 2010,**

**Circulaire sur la gestion des sites Natura 2000 du 21/11/2007.** Elle expose les conditions de financement de l'élaboration des DocOb et de l'animation des sites et des contrats forestiers et non agricole non forestier dans le cadre d'un cofinancement par le fond européen FEADER.

**Circulaire DNP/SDEN n° 2004-3 du 24/12/2004** relative à la gestion des sites N2000 (remplacée partiellement par la circulaire du 21/11/2007)

### Evaluation des incidences

**Circulaire DGALN/DEB/SSDEN DEVN1010526C du 15/04/ 2010,** relative à l'évaluation des incidences Natura 2000

## Arrêtés préfectoraux

**Arrêté préfectoral n° 2011 - 1412** fixant en Charente-Maritime la liste des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000.